

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES FINANCIERES ET COMPTABILITE



Mémoire de Fin de Cycle

En vue de l'obtention du diplôme
De Master en sciences Financières et Comptabilité
Option : Finance et Banques

Sujet:

**La contribution de la BNA dans le financement
des Micro-entreprises créées dans le cadre du
dispositif ANADE (Ex ANSEJ) :
Cas BNA et ANADE de Tizi-Ouzou**

Réalisé par :

AHMANE Lydia

BRIKI Ouissem

Dirigé par :

Mr. KHEFFACHE Sofiane

Jury de soutenance :

Président : Mr MEZIAINI Yacine, MAA, FSECG-UMMTO.

Rapporteur : Mr. KHEFFACHE Sofiane, MAA, FSECG-UMMTO.

Examineur : SAIDANI Zahir, MAA, FSECG-UMMTO.

Année universitaire : 2019/2020

Remerciements

Premièrement nous remercions Dieu de nous avoir donné le courage pour mener ce présent travail à terme.

Nous tenons à exprimer nos remerciements à notre promoteur **M^r KHEFFACHE Sofiane** qui nous a fait l'honneur de nous prendre sous sa responsabilité, ainsi que pour ses orientations et précieux conseils, qu'il trouve ici toutes les expressions de notre respect et gratitude.

Nos sincères remerciements pour **M^{lle} HADJI Liliana** chef de service crédit à l'agence BNA N°583 ainsi que le personnel de l'agence, pour leur aide précieuse dans l'élaboration de ce travail, pour nous avoir ouvert leurs portes et accepté de partager leur expérience avec nous.

Nous adressons également nos sincères remerciement à **Mr MACHOUCHE Lyes** formateur à l'ANADE de Tizi-Ouzou qui nous a accompagné durant notre passage à l'ANADE.

Nos remerciements s'adressent aussi aux membres de jury qui ont accepté sans réserve, de juger et d'évaluer ce travail. Qu'ils soient assurés de nos profondes reconnaissances.

Tous nos infinis remerciements vont à tous les enseignants qui ont contribué à notre formation, pour le riche savoir qu'ils nous ont transmis avec rigueur et dévouement.

Enfin, nous tenons à remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail.

Merci

Dédicace

Pour chaque début une fin et me revoilà en fin de mon parcours universitaire, obtenant un diplôme en master option

finance et banques, je dédie ce travail à :

Allah qui m'a donné le courage et la force et qui m'a toujours orienté vers le bon sens.

Mes parents que j'aime tant.

Mon frère Sofiane.

Mes sœurs Sabrina & Lila.

Toute ma famille sans exception.

Ma très chère copine Ouissem avec qui j'ai partagé ce modeste travail.

Mes très chers amis (es) qui nous ont tant soutenu.

Lydia

Dédicace

Ce présent travail est le résultat de grands sacrifices, de recherches, de Planifications et de patience.

Je dédie ce travail à tous ceux qui m'ont aidé et sans leurs soutiens ce travail n'aurait jamais vu le jour à : Allah qui m'a donné le courage et la force et qui m'a toujours orienté vers le bon sens.

Mes très chers parents, ceux à qui je ne pourrai jamais rendre assez, que Dieu les protège.

*Ma chère sœur **Hanane**.*

*Mon cher frère **Yacine**.*

Mes grands-parents

Mes cousins et cousines et toute ma famille

*Ma très chère copine **Lydia**.*

Mes très chers amis.

Quissem

Liste des abréviations

Abréviation	Signification
ANADE	Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat
ANDI	Agence Nationale de Développement Industriel
ANEM	Agence Nationale de l'Emploi
ANGEM	Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit
ANSEJ	Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes
APSI	Agence de la Promotion, de Soutien et de Suivi des Investissements
BADR	Banque de l'Agriculture et du Développement Rural
BDL	Banque de développement local
BEA	Banque Extérieure d'Algérie
BFR	Besoin en Fonds de Roulement
BNA	Banque Nationale d'Algérie
BTPH	Bâtiments, Travaux Publics et Hydrauliques
C.G.O.S	Centre de gestion des œuvres sociales.
CASNOS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non-Salariés
CLMT/ CMT	Crédit à Long et Moyen Terme/ Crédit à Moyen Terme
CNAC	Caisse Nationale d'Assurance Chômage
CNAS	Caisse Nationale des Assurances Sociales
CNRC	Centre National du Registre du Commerce
CPA	Crédit Populaire d'Algérie
CREAD	Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement
CSVF	Comité de Sélection et de Validation de Financements des projets
D.C	Département crédit.
D.C.G	Direction de contrôle de gestion
D.C.P.S	Direction des crédits particuliers et spécifiques
D.D.E.P	Direction du développement étude et projet
D.E.J.C	Direction des Etudes Juridiques et de Contentieux.
D.E.R	Direction d'encadrement du réseau.
D.F	Direction de formation.
D.G.E	Direction des grandes entreprises.
D.I.P.M	Direction des instruments des paiements et de la monétique
D.M.C	Direction marketing et communication.
D.M.F	Direction des marchés financiers
D.M.F.E	Directions des mouvements financiers avec l'Etranger.
D.M.G	Direction de moyen généraux.
D.O.D	Direction des opérations documentaires.
D.O.M.P	Direction de l'organisation des méthodes et procédures
D.P.M.E	Direction des petites moyennes entreprises.

D.P.P	Direction de la préservation du patrimoine.
D.P.R.S	Direction du personnel et des relations sociales.
D.P.S	Direction de la production et des services
D.R.G	Direction des réalisations des garanties
D.R.I.C.E	Directions des relations internationales et du commerce Externe.
D.S.E.R.C	Direction du suivi des Engagements et du Recouvrement des Créances.
D.T.A	Direction des technologies et de l'architecture
DAB/GAB	Distributeur Automatique de Billets/ Guichet Automatique de Bancaire
DRE	Direction Régionale d'Exploitation
EI	Entreprise Individuelle
EURL	Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
FGAR	Fonds de Garantie des crédits aux PME
FMI	Fonds Monétaire International
IBS	Impôt sur les Bénéfices des Sociétés
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IRG	Impôt sur le Revenu Global
LOA	Location avec Option d'Achat
ME	Micro-entreprise
PIB	Produit Intérieur Brut
PME/PMI	Petite et Moyenne Entreprise/ Petite et Moyenne Industrie
PNR	Prêt Non Rémunéré
SA	Société Anonyme
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SNC	Société au Nom Collectif
SPA	Société Par Action
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée

Sommaire

Introduction générale	01
-----------------------------	----

Chapitre I : La Banque et le financement de la création de la micro-entreprise

Introduction du chapitre I	05
Section 01 : Aspects conceptuels sur l'entreprise et la micro-entreprise	06
Section 02 : Le rôle des banques dans le financement des entreprises	13
Conclusion du chapitre I	24

Chapitre II : Les dispositifs d'appui à la création d'entreprises en Algérie

Introduction du chapitre II.....	25
Section 01 : La création d'entreprise en Algérie	26
Section 02 : Le rôle des dispositifs d'appui à la création d'entreprise	33
Conclusion du chapitre II	52

Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O

Introduction du chapitre III.....	53
Section 01 : Présentation des deux organismes d'accueil « <i>agence BNA N°583</i> » et « <i>ANADE de Tizi-Ouzou</i> »	54
Section 02 : La relation Banque-ANADE et le financement triangulaire des micro-entreprises	67
Section 03 : Analyse de l'apport de la BNA dans le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE (ex ANSEJ)	74
Conclusion du chapitre III.....	83
Conclusion générale.....	84
Bibliographie.....	86
Liste des illustrations	89
Annexes	90
Table des matières	130

Financer une activité économique consiste à se procurer les ressources monétaires nécessaires à sa réalisation.

A une autre époque, les banques étaient les seuls organismes à avoir la capacité de proposer des services de capitaux ou de crédits aux particuliers et aux entreprises. Mais avec la croissance du marché financier ces dernières années, les banques ont un peu perdu leur superbe d'antan, toutefois, elles restent encore performantes et entretiennent leur rôle dans l'économie de chaque pays.

Sur le plan économique, les banques jouent un rôle dont l'utilité n'est plus à démontrer, elles constituent les premières sources de financement des entreprises. Ces organismes bancaires témoignent leur volonté et leur contribution dans la réalisation de tout projet d'investissement, notamment dans les projets de création d'entreprises, en accordant un crédit dit « prêt bancaire » à toute personne physique et morale exprimant des besoins de capitaux et de financement.

En faisant une rétrospective, l'Algérie a subi de profonds changements depuis son indépendance en 1962. Malgré ses capacités humaines et naturelles, elle est confrontée à des crises successives et à différents problèmes socio-économiques. Avec le retournement du marché pétrolier lié à la chute des prix du baril du pétrole (entre 1986 et 1990) les entreprises ne pouvaient ni poursuivre leurs activités économiques, ni prendre en charge l'excédent du personnel, à partir de ce moment là des problèmes d'emploi ont commencé à être perçus, de nombreux travailleurs se trouvèrent en situation de chômage.

La hausse rapide du chômage en Algérie, a incité les pouvoirs publics à prendre des mesures urgentes afin d'éviter l'éclatement de la cohésion du tissu social, car une très forte pression sur le marché de l'emploi pourrait accentuer les phénomènes de marginalisation.

Etant donné que l'emploi est la principale préoccupation des jeunes, la création de la micro-entreprise reste souvent une solution pour faire face au problème du chômage qui jusque là, ne cesse de prendre des proportions inquiétantes.

A cet égard, l'Etat algérien a adopté des mesures actives d'emploi qui consistent en la mise en place d'un ensemble de dispositifs d'aides réglementés en vue de promouvoir et soutenir la création et accompagner le fonctionnement des micro-entreprises pour les jeunes promoteurs. Principalement, ces dispositifs sont : l'Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entreprenariat ANADE (*Ex ANSEJ*) ; la Caisse Nationale d'Assurance Chômage CNAC ; l'Agence Nationale de Gestion du microcrédit ANGEM.

Suivant le décret exécutif correspondant au 22 novembre 2020 modifiant et complétant le décret exécutif correspondant au 8 septembre 1996 portant création et fixant les statuts de

l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, le dispositif ANADE reste le principal dispositif de développement de l'investissement par les jeunes promoteurs et qui consiste spécialement à supprimer les contraintes, pour la plupart liées à l'hostilité de l'environnement dont évoluent les micro-entreprises en général, et contribuent de ce fait à la relance économique.

Si ces micro-entreprises ont apporté des fruits, c'est grâce à la contribution de la banque en tant qu'intermédiaire financier sur des financements triangulaires, spéciaux par signatures, pour améliorer le financement des crédits aux jeunes promoteurs et améliorer la relation BANQUE-ANADE. A fin de développer leurs prestations, une convention a été signée entre des banques publiques (*CPA, BEA, BADR, BDL, BNA*) et l'ANADE.

L'objectif de ce travail est de nous interroger sur cette situation de conflit d'intérêt qu'existe entre les micro-entreprises et les banques algériennes, autrement dit, chercher les raisons pour lesquelles les banques algériennes hésitent à satisfaire les besoins de financement des micro-entreprises qui sont énormes, et nous interroger également sur la contribution des organismes d'aide et de soutien dans la création et le financement de ce type d'entreprises.

Cela étant, nous posons la problématique suivante :

« *Quel est le degré d'implication de la BNA dans le financement des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif ANADE ?* »

Cette problématique va se décliner en questions secondaires suivantes :

- Qu'est ce qu'une micro-entreprise ?
- En quoi consiste le rôle socio-économique des micro-entreprises ?
- Quel est le rôle de la banque dans le financement des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif ANADE ?

Hypothèses de la recherche

L'hypothèse se définit comme une proposition de réponse à une question posée. Pour appréhender notre étude nous avons formulé au préalable les hypothèses suivantes :

- ***Hypothèse n°1*** : La BNA est fortement impliquée dans le financement des micro-crédits-ANADE ;
- ***Hypothèse n°2*** : La BNA n'est pas suffisamment impliquée dans le financement des micro-crédits-ANADE. Son intervention est conditionnée par le contexte économique du pays.
- ***Hypothèse n°3*** : La BNA fait des efforts en la matière, mais elle est soumise à des textes et des règlements qu'elle doit appliquer comme toute banque.

Méthodologie de recherche

Afin de répondre à notre problématique et de vérifier nos hypothèses de recherche, nous avons opté pour une démarche méthodologique basée :

D'une part, sur une approche théorique, à travers une consultation effectuée au niveau de la bibliothèque universitaire (*ouvrages, mémoires et thèses*) mais aussi la consultation des revues, articles et sites internet. Le but étant de préciser les concepts et les considérations théoriques en lien avec notre thème, ainsi que d'étudier les textes législatifs et les réglementations relatifs à la banque « BNA » et l'ANADE-EX-ANSEJ.

D'autres parts, sur une approche empirique pratique, par une collecte d'informations et de statistiques qui s'est effectuée auprès des deux organismes - l'agence BNA N°583 et l'ANADE- de Tizi-Ouzou. Nous avons par la suite procédé à une analyse du contenu ayant pour objet de cerner les pratiques de ces deux établissements en matière de suivi et d'accompagnement des jeunes porteurs de projets.

Motifs du choix de thème

L'étude des micro-entreprises paraît intéressante pour plusieurs raisons :

- La première raison est liée à l'importance des institutions banque et ANADE dans la création de la richesse ;
- La deuxième raison concerne le poids de l'institution publique dite ANADE dans la promotion de l'entrepreneuriat notamment la création de l'emploi ;
- La troisième raison est le rôle joué par les deux institutions banque et ANADE dans le développement de l'économie nationale.

Intérêts de la recherche

En tant que financières, il nous semble intéressant de connaître les obstacles financiers des micro-entreprises, tant dans le monde que dans notre pays ;

Le financement des micro-entreprises est un sujet d'actualité, il est en conséquence un outil très pertinent pour nous aider à moderniser et actualiser ce que nous avons acquis comme connaissance dans le domaine de la finance ;

Nous avons estimé aussi que ce travail serait à tout point de vue digne d'intérêts dans la mesure où il contribue à :

- Fournir des pistes de recherche pour les promotions futures d'étudiants qui viendront se pencher sur le même sujet ;
- Enrichir le fond documentaire de notre faculté et servir les générations futures.

Il pourrait également être vu comme, du moins en l'espérant, le résultat de la coopération entre l'institution universitaire et les deux autres organismes « BNA et ANADE » de Tizi-Ouzou.

Plan du travail

Nous avons articulé notre travail de mémoire autour de trois chapitres :

Le premier chapitre intitulé « La banque et le financement de la création de la micro-entreprise », est subdivisé en deux sections, la première a pour objectif de ressortir le rôle socio-économique de la micro-entreprise, la deuxième démontre quant-à-elle l'importance du crédit bancaire dans le financement des nouvelles créations d'entreprises.

Le deuxième chapitre dont le titre est : « *Les dispositifs d'appui et la création d'entreprises en Algérie* », est subdivisé également en deux sections, la première renseigne sur la création d'entreprise en Algérie, la deuxième aborde les organismes d'aide et soutien qui interviennent dans l'accompagnement de la création des micro-entreprises en Algérie.

Le troisième et dernier chapitre est le résultat de notre étude effectuée au niveau des deux organismes (*agence BNA N° 583 et ANADE*) de Tizi-Ouzou, il est scindée en trois sections, la première est une présentation des deux organismes d'accueil, la deuxième aborde le financement triangulaire dans la relation Banque-ANADE, la troisième, s'est focalisée sur l'analyse de l'apport de la BNA dans le financement des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif ANADE.

Chapitre I : La Banque et le financement de la création de la micro-entreprise

Introduction du chapitre I

La vie économique de tous les jours est dominée par deux acteurs principaux qui sont incontournables, d'un côté nous parlons de la banque et de l'autre côté de l'entreprise. Parmi ces dernières, nous retrouvons les micro-entreprises qui occupent la plus grande place par rapport aux autres entreprises.

« *Banque* » Un concept universellement utilisé, la banque désigne tout à la fois une entreprise ou une institution, une activité, un secteur, un métier ou une profession. Située au cœur de l'activité économique, la banque est l'interlocuteur de sa clientèle, particuliers et entreprises. Cet acteur économique constitue une source de financement et de conseils non négligeable pour les entreprises qui se tournent vers elle.

Entre « *banque* » et « *création de micro-entreprise* », une relation dénommée « *crédit* ». Cette relation peut se transformer en un financement triangulaire au travers les agences ou dispositifs d'aide et d'accompagnement à la création de la micro-entreprise.

Dans ce premier chapitre, nous allons présenter en premier lieu les déterminants essentiels de la notion de « micro-entreprise » ainsi que son rôle socio-économique, puis dans un second lieu, le rôle des banques dans le financement des entreprises.

Chapitre I : La Banque et le financement de la création de la micro-entreprise

Section 1 : Aspects conceptuels sur l'entreprise et la micro-entreprise

La micro-entreprise est l'une des formes d'entreprise qui joue un rôle prépondérant dans le développement de nos économies par la flexibilité de sa structure et sa capacité à s'adapter aux diverses pressions régies de son environnement. Elle est au centre des préoccupations politiques et sociales pour préserver et développer l'emploi.

Dans cette section, nous allons définir en premier lieu l'entreprise et présenter ses moyens. En second lieu, nous allons faire une classification des entreprises, pour finir avec le rôle socio-économique des micro-entreprises.

1.1 Définition et moyens de l'entreprise

Afin de mieux comprendre la notion de l'entreprise, il y'a lieu de présenter la notion de l'entreprise et ses moyes.

1.1.1. Définition de l'entreprise

Parmi les définitions de l'entreprise on peut retenir les deux définitions suivantes :

- a- Selon l'INSEE « *institut national de la statistique et des études économiques* », « *l'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production des biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision notamment pour l'affectation de ses ressources courantes* » ;¹
- b- L'entreprise est une réalité changeante et en constante évolution, complexe et pluridimensionnel dans son environnement économique et sociale.

En d'autres termes, une entreprise est une organisation qui rythme la vie économique et sociale et anime notre quotidien. Elle est destinée à la production, à l'échange ou à la circulation des biens et services. Elle dispose des moyens humains, techniques et financiers qu'elle rassemble pour la fabrication des produits, la réalisation des travaux ou la fourniture des services marchands susceptibles de satisfaire des particuliers, d'autres entreprises ou administrations.

1.1.2. Moyens de l'entreprise

Pour réaliser sa mission, l'entreprise dispose de trois (03) sortes de moyens, à savoir : les moyens humains, matériels et financiers.

1.1.2.1. Les moyens humains

Regroupe les moyens en personnel de toutes catégories (*cadres, employés, etc.*).

¹<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1496#:~:text=L'entreprise> consulté le 08/04/2021.

Chapitre I : La Banque et le financement de la création de la micro-entreprise

1.1.2.2. Les moyens matériels

Ce sont les biens utilisés par l'entreprise pour fabriquer des produits ou réaliser des services, on distingue :

- Les investissements : terrains, bâtiments ou machines ;
- Les éléments en stock : matières et fournitures, marchandises et fournitures de bureau, etc.

1.1.2.3. Les moyens financiers

Les moyens financiers désignent les apports personnels sous forme de disponibilités (*exemple : compte en banque*) et les crédits nécessaires au fonctionnement de l'entreprise (*exemple : crédit bancaire*).

1.2 Classification des entreprises

Nous pouvons distinguer les entreprises selon leurs formes juridiques, leurs domaines d'activité et leurs tailles.

1.2.1. Classification juridique des entreprises

Selon la loi algérienne, diverses formes juridiques d'entreprises sont possibles. Chaque statut juridique correspond à un mode d'imposition, à des responsabilités et à des obligations. Pour un investisseur souhaitant ouvrir une entreprise il a le choix de choisir entre une entreprise individuelle et une entreprise sociétaire.

1.2.1.1. Les entreprises individuelles (EI)

Il s'agit généralement des entreprises de petite taille. Elles sont la propriété d'une seule personne physique qui exerce son activité avec ses propres moyens et ainsi, considéré l'unique responsable des dettes et l'unique bénéficiaire des gains réalisés par l'entreprise. Dans cette forme juridique d'entreprise le dirigeant ne fait pas la distinction entre son patrimoine personnel et celui professionnel, c'est l'inconvénient majeur.

La forme la plus répandue de ce type d'entreprise est l'Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (*EURL*).

1.2.1.2. Les entreprises sociétaires (ou sociétés)

Il s'agit des entreprises détenues par plusieurs personnes physiques, nous trouvons :

A- Les sociétés de personnes ou Sociétés au Nom Collectif (SNC)

Il s'agit généralement des entreprises familiales (*de personnes*) qui sont gérées par un (01) ou plusieurs personnes (*gérants*). Elles sont constituées de deux associés au minimum répondant indéfiniment et solidairement aux engagements de la société notamment les pertes. Son capital social est divisé en parts sociales et n'a pas de minimum mentionné. Z(

Chapitre I : La Banque et le financement de la création de la micro-entreprise

B- Les Sociétés à Responsabilité Limité (SARL)

Elles sont considérées comme intermédiaire entre les sociétés de personnes et les sociétés de capitaux et gérées par un ou plusieurs gérants. Elles sont également constituées par une vingtaine (20) d'associés au maximum qui ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. Le capital social dans la SARL est divisé en parts sociales et ne peut être inférieur à 100.000 DA.

C- Les Sociétés Par Action (SPA) ou Sociétés Anonymes (SA)

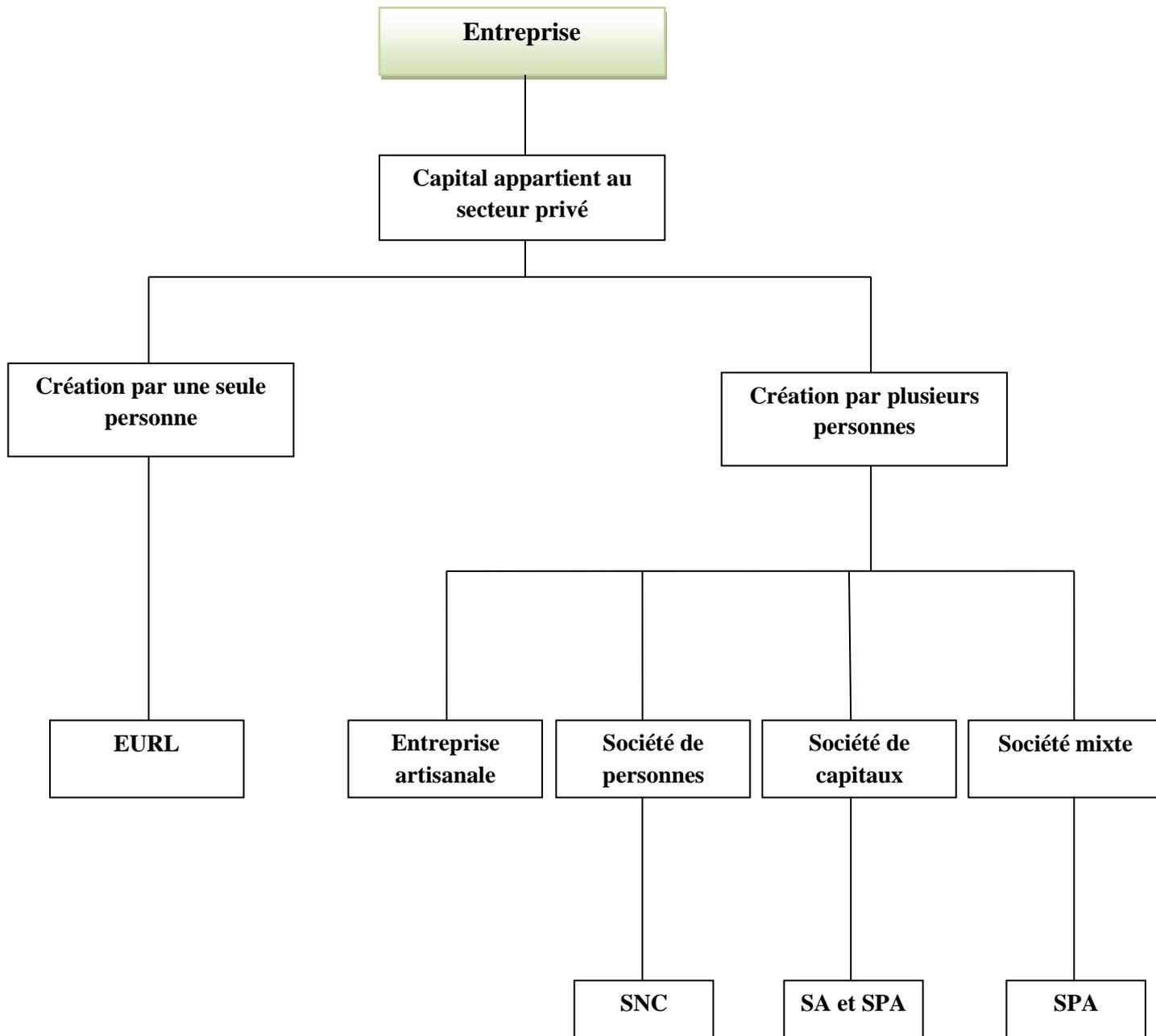
Ce sont des sociétés de capitaux qui gérées par un conseil d'administration ou conseil générale ou conseil de surveillance ou directoire. Elles sont constituées de sept (07) associés au minimum qui ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Dans ce type de société, le capital social est divisé en actions et doit être supérieur ou égale à 5.000.000 DA si la société fait appel à l'épargne publique, ou supérieure ou égale à 1.000.000 DA dans le cas contraire (*société à capital fermé*).

Chapitre I : La Banque et le financement de la création de la micro-entreprise

Schéma N°01 : Récapitulatif de la classification des entreprises

Ce schéma représente la classification des entreprises selon leurs classifications juridiques.



Source : établi par nous-mêmes selon des lectures effectuées.

1.2.2. Classification des entreprises selon le domaine d'activité

Selon ce critère nous distinguons :

1.2.2.1 Les entreprises agricoles (*secteur primaire*)

Ce sont les entreprises qui cultivent les terres et vendent leurs récoltes.

Exemple : ferme d'élevage.

Chapitre I : La Banque et le financement de la création de la micro-entreprise

1.2.2.2 Les entreprises commerciales (ou de distribution)

Désignent les entreprises dont l'activité principale est l'achat et la revente en l'état des marchandises sans transformation.

1.2.2.3 Les entreprises industrielles (ou de production)

Elles ont pour mission la fabrication de produits finis à partir des matières premières et fournitures.

1.2.2.4 Les entreprises de prestataires de services

Ces entreprises ont pour mission la vente de services.

1.2.3. Classification des entreprises selon la taille

La taille peut s'apprécier en fonction des effectifs, le montant des capitaux employés et le chiffre d'affaires. L'Algérie a adopté la charte de Bologne sur les PME en juin 2000 et défini les différents types d'entreprises comme suit :

1.2.3.1 La moyenne entreprise

Est une entreprise qui emploie de 50 à 250 personnes avec un chiffre d'affaires compris entre 200 millions et 2 milliards de Dinars ou le total du bilan est compris entre 100 et 500 milliards de Dinars.

1.2.3.2 La petite entreprise

Est une entreprise qui emploie de 10 à 49 personnes avec un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 200 millions de Dinars.

1.2.3.3 La très petite entreprise

Incarnée par l'entreprise familiale ou micro-entreprise, y est définie comme une entreprise employant de 1 à 9 employés et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 20 Millions ou dont le total du bilan n'excède pas 10 millions de Dinars ».¹

« Cette micro-entreprise est soumise à un régime d'imposition forfaitaire, et bénéficie de formalités comptables et fiscales allégées ».²

Une entreprise présentant les caractéristiques suivantes peut être considérée comme une micro-entreprise :

- La micro-entreprise est facile à implanter, à déplacer, et à transformer sous une autre forme avec un autre objet social ;
- Les coûts d'investissements et de mains d'œuvres qui en résultent sont très réduits ;

¹ DJOUADI. N et DJEDIDI.R, « les apports de l'intelligence économiques à la PME en Algérie-cas de société Wouroud », IN revue EcoNature, N°01, 2015, pp 01-17.

²<https://droit-finances.commentcamarche.com/contents/614-micro-entreprise-definition-plafond-et-charges> consulté le 10/04/2021.

Chapitre I : La Banque et le financement de la création de la micro-entreprise

- La micro-entreprise est entreprise par un entrepreneur potentiel qui n'hésite pas à investir une part importante de son patrimoine financiers, fonciers, immobilier et technique ;
- La micro-entreprise a un cadre juridique et organisationnel, ainsi qu'un mode de fonctionnement qui aidera à son émergence et à son développement dans l'économie de marché progressivement établie.

Tableau N° 01 : Tableau récapitulatif des typologies des entreprises

Le tableau suivant représente les différents types d'entreprises selon leur taille.

Entreprise	Effectif	Chiffres d'affaires (DA)	Total bilan (DA)
Moyenne entreprise	1-9	< 20 millions	< 10 millions
Petite entreprise	10-49	< 200 millions	< 100 millions
Micro-entreprise	50-250	< 2 millions	(100-500) millions

Source : Loi n° 01-18 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise (P.M.E), article 5, article 6, article 7.

1.3 Le rôle socio-économique des micro-entreprises

Les très petites entreprises qui ont été sous-estimées sont au cœur des débats actuels et jouent un rôle très important dans les pays développés et ceux en développement puisqu'elles constituent l'immense majorité des entreprises et une véritable source d'emploi et de revenus. Cette importance réside particulièrement dans les avantages politiques, économiques et sociaux qui offrent son importance au regard de sa contribution au développement.

1.3.1. Sur le plan politique

La création des micro-entreprises est propice à la naissance d'une génération d'entrepreneurs nationaux, ce qui permet de lancer et de consolider le tissu économique adapté aux besoins du pays.

1.3.2. Sur le plan économique

« La très petite entreprise semble bien placée pour relever le défi d'une économie reposant toujours sur la flexibilité et l'innovation. La statistique enseigne que la part des micro-entreprises dans l'économie globale peut varier, mais qu'elle est toujours considérable. Elles constituent en Europe 92% de l'ensemble des entreprises avec de faibles différences d'un pays à un autre ; à titre d'exemple 88% des entreprises en Allemagne, 96% en Italie et de 93% en France (en 2006) ». ¹

¹<https://books.openedition.org/pressesmines/373?lang=fr> consulté le 25/05/2021

Chapitre I : La Banque et le financement de la création de la micro-entreprise

En amont, les micro-entreprises contribuent au développement des ressources nationales par la création d'autres activités telles que l'agroalimentaire, l'intégration du secteur artisanal pour une entreprise manufacturière, etc.

En aval, les micro-entreprises contribuent également au développement du secteur tertiaire, en concurrence avec la croissance du PIB. La création des micro-entreprises est particulièrement propice à la diversification de la structure industrielle tout en contribuant au développement des ressources inutilisées.

En effet, la micro-entreprise est généralement la seule solution pour l'importation lorsque la demande pour un produit particulier est limitée à la production des petites quantités. Par conséquent, ces entreprises sont propices à remplacer les importations par la fabrication locale.

1.3.3. Sur le plan social

Le rôle social des micro-entreprises paraît très important du fait qu'elles représentent la majorité des entreprises et qu'elles font travailler. « *Sur l'Union Européenne (en 2006) par exemple, ces dernières emploieraient près de 7 millions de personnes en France, c'est-à-dire 37% de la population active du secteur marchand, et de 57% en Italie* ». ¹de ce fait, la micro-entreprise permet de résorber le chômage dans une économie et lutte contre la pauvreté.

Après avoir présenté les concepts généraux de la micro-entreprise, nous constatons que le terme micro-entreprise se décompose en deux mots « *micro* » qui désigne la taille réduite de cette entité, sa capacité de production limitée ainsi que son niveau de vente, de chiffre d'affaires et son nombre d'employés qui ne doit pas dépasser neuf (09) salariés. D'un autre côté, le concept « *entreprise* » renvoie à l'activité organisée.

La micro-entreprise est un acteur incontournable dans le processus du développement économique. Elle est un instrument très recommandé pour animer et dynamiser l'activité économique locale puisqu'elle permet de créer des emplois et promouvoir l'esprit d'initiative et de l'entrepreneuriat.

Dans la prochaine section, nous allons essayer de ressortir le rôle des banques dans le financement des entreprises, en particulier dans les nouvelles créations.

¹<https://books.openedition.org/pressesmines/373?lang=fr> consulté le 25/05/2021.

Chapitre I : La Banque et le financement de la micro-entreprise

Section 2 : Le rôle des banques dans le financement des entreprises

Sur le plan théorique, la politique financière de l'entreprise est très claire, lors de sa création, puis au cours de son développement, l'entreprise au moment opportun, doit détenir les ressources financières nécessaires pour faire face à ses échéances. Les modes de financements sont nombreux, le choix du mode de financement est particulièrement crucial dans notre cas.

Dans cette section, nous allons évoquer en première partie les besoins de financement des entreprises, en seconde partie, les sources de financement des entreprises, pour finir avec le rôle des banques dans le financement des entreprises.

2.1. Les besoins de financement des entreprises

La vie d'une entreprise passe par plusieurs phases (*phase de démarrage, phase d'exploitation et phase d'extension de l'activité*), chacune de ces phases fait appel à un financement adéquat, la nature de l'activité détermine le montant qui doit être adapté.

2.1.1. Besoin de financement pour la phase démarrage

*« Ce besoin apparait lors de la création de l'entreprise, il concerne le coût d'investissement initial en équipement, le coût d'acquisition du local de production et de la gestion administrative et financière, les frais préliminaires, le coût de lancement de la production ».*¹

2.1.2. Besoin de financement pour la phase d'exploitation

*« Cette phase est caractérisée par le besoin de l'entreprise à régler sa situation financière à court terme ; c'est-à-dire tout ce qui concerne l'achat de matières premières, ainsi que le coût de la main d'œuvre et cela dans le but de garantir le maintien du déroulement de l'activité. Réellement, l'entreprise dispose de ressources sous forme de créances sur la clientèle et doit honorer ses engagements vis-à-vis des fournisseurs et des employés, ce type des besoins est appelé besoin en fonds de roulement (BFR) ».*²

¹SOULEYMANE. S ; « *La micro finance et l'offre de service financières au micro, petites, moyennes entreprises en Afrique de l'ouest* » ; Université Ouagadougou, UFR sciences économiques et gestions, centre d'études, de documentation de recherches économiques et sociales, Burkina Faso ; 2010 ; p77.

²KHABBACHE .M ; « *La lutte contre le chômage : création de micro-entreprise au niveau de l'ENSEJ cas de la wilaya de Bejaia* » ; Mémoire master en management économique du territoire et entrepreneuriat ; Université de Bejaia ; Alger ; 2003.

Chapitre I : La Banque et le financement de la création de la micro-entreprise

2.1.3. Besoin de financement en phase d'extension de l'activité (*financement à moyen terme*)

Le besoin de financement pour cette phase résulte de la volonté de l'amélioration de la qualité de production ainsi que de la croissance de la productivité et cela à travers le renouvellement d'équipements de production, et le recrutement de nouveaux employés.

Les couts nécessaires pour la réalisation de ces projets sont plus importants que ceux des phases précédentes. Cependant l'entreprise en cas de manque de ressources suffisantes risque de ne pas pouvoir financer ce besoin et se trouverait donc privée des opportunités de vivre des expériences en matière de croissance.

2.2. Les sources de financement des entreprises

L'idée de créer une entreprise ou améliorer sa croissance doit être liée à l'existence des ressources nécessaires pour pouvoir financer les différentes phases de sa vie.

Le financement désigne l'ensemble des opérations qui permettent aux entreprises d'obtenir des fonds.

Pour assurer le financement des activités économiques, il est nécessaire de mettre en relation les agents ayant une capacité de financement et ceux exprimant un besoin de financement. On distingue deux types de ressources financières :

2.2.1. Financement interne

Une entreprise procède par financement interne lorsqu'elle finance une opération économique à l'aide de ses propres ressources. Les revenus de l'entreprise sont supérieurs à ses dépenses. Cette modalité de financement est privilégiée par les entreprises dans la plupart des pays développés.

2.2.1.1. L'autofinancement

L'autofinancement est la capacité de l'entreprise à financer son activité ainsi que ses investissements par ses propres moyens financiers. L'autofinancement est le résultat de la somme des dotations aux amortissements (*les charges non décaissables mesurant la perte de valeur d'un bien de production*) et les bénéfices non distribués (*part du bénéfice conservé par l'entreprise*).

Autofinancement = dotations aux amortissements + les bénéfices non distribués.

2.2.1.2. La cession d'actif

C'est une opération économique et financière par laquelle une entreprise en difficulté procède à la vente de ses actifs à une autre entreprise pour financer ses besoins en opération

Chapitre I : La Banque et le financement de la création de la micro-entreprise

de modernisation ou renouvellement de ses moyens matériels, d'investissement ou d'une extension dans le cadre d'une nouvelle entité.

Dans les actifs de l'entreprise, on trouve :

- Les actifs hors exploitation : sont des actifs non productifs, à citer : les terrains non utilisés, cependant, leur ventent sera opportun pour l'entreprise ;
- Les actifs d'exploitation : concernela vente des biens durables qui participent directement à la fabrication des biens et services mais dont l'entreprise pourrait se passer, à citer : les activités de sous-traitance.

La cession d'actif est surtout utilisée par les grands groupes comme Carrefour qui cède une filiale pour être locataire. Et désormais par certaines entreprises de petite taille.

2.2.2. Le financement externe

Lorsque les ressources sont insuffisantes pour financer les dépenses prévues, l'entreprise doit recourir à un financement externe qui peut être indirect ou direct.

2.2.2.1. Financement externe indirect (*financement par endettement*)

L'entreprise peut avoir recours à un intermédiaire : une banque, auprès de laquelle les agents à capacité de financement déposent leurs disponibilités. Elle a recours au crédit.

Selon la loi n° 86/12 du 19/08/1996 ; « *constitue une opération de crédit, tout acte par lequel un établissement habilité à cet effet, met ou promet de mettre temporairement et à titre onéreux des fonds à la disposition d'une personne morale ou physique, ou contre acte pour le compte de celle-ci un engagement par signature* ». ¹

A. Les caractéristiques d'un crédit bancaire

La confiance, la durée, le risque et la rémunération sont les éléments qui caractérisent le crédit bancaire.

- **La confiance** : Le droit du crédit est celui de la confiance. Il a objet les institutions qui permettent au créancier de faire confiance au débiteur, parce qu'elles lui donnent l'assurance qu'il sera payé à l'échéance. Cette confiance repose sur une appréciation des besoins. Un besoin légitime, économique justifié, est le facteur primordial garantit l'achèvement correct d'une opération ;
- **La durée** : Il n'y a pas de crédit s'il n'y a pas une certaine durée. On parle de crédit à court terme lorsque la durée est inférieure à un (01) an, de crédit à moyen terme lorsqu'elle est comprise entre un (01) et sept (07) an, de crédit à long terme lorsque la durée est supérieure à sept (07) ans ;

¹La loi n° 86-12 du 19 Août 1986 portant régime des banques marque l'amorce de la refonte du système bancaire algérien.

Chapitre I : La Banque et le financement de la création de la micro-entreprise

- **Le risque :** « *La confiance n'a pas de sens que dans une situation de risque potentiel. Les risques pour le banquier sont les suivants : le risque de non remboursement ; le risque de liquidité ; le risque de taux et le risque de change* » ;¹
- **La rémunération :** Il s'agit des tarifs appliqués par la banque à leur clientèle qui fixent les taux d'intérêts et les commissions prennent les banques à l'occasion de l'octroi de crédit après on établit les conditions d'une concurrence bancaire, les autorités monétaires ont libéré les conditions qui déterminent le cout du crédit qu'il s'agisse de taux fixes ou de dates de valeur.

B. Conditions d'emprunt bancaire

Un établissement bancaire peut décider de participer au financement d'un investissement projeté par une entreprise si un certain nombre de conditions suivantes sont réunies :

- Présentation auprès de la banque d'un dossier qui sera soumis aux instances de décision ;
- Rentabilité du projet d'investissement ;
- Santé financière de l'entreprise si c'est une entreprise déjà existante ;
- Capacité de remboursement des sommes empruntées ;
- Garanties pour le prêteur, soit sous forme matérielle (*nantissement pour un fonds de commerce, hypothèque pour un immeuble, gage pour un bien meuble*), soit sous forme personnelle (*exemple : caution personnelle du dirigeant*).

Les conditions d'octroi d'un prêt par une banque sont appréciées de façon différente d'un établissement bancaire à un autre, d'un type d'investissement à un autre, et d'une entreprise à une autre. Il existe toutefois quelques principes relatifs à la structure du passif de l'entreprise et à sa capacité à rembourser l'emprunt.

▪ **Contrainte d'autonomie financière : le ratio d'endettement**

Les dettes financières de l'entreprise sont limitées au montant de ses fonds propres, les banques considérant qu'elles n'ont pas à prendre plus de risques que les propriétaires de l'entreprise ne le font pas. Pour calculer le ratio d'endettement général en pourcentage, la formule de calcul est la suivante :

$$\text{(Dettes financières/ capitaux propres)} * 100 < 1$$

$$\text{(Capitaux propres / ressources stables)} * 100 > 0.5$$

¹ CAUDAMINE. G et MONTIER.J ; « *Banque et marchés financiers* », édition Economica, Paris, 1998, p.107.

Chapitre I : La Banque et le financement de la création de la micro-entreprise

▪ **Contrainte d'autofinancement : la capacité de remboursement**

Les dettes financières de l'entreprise sont limitées par sa capacité à les rembourser (*mesurée à travers sa capacité à dégager de l'autofinancement*), les banques considérant que les dettes financières peuvent être remboursées en trois (03) ou quatre (04) ans.

Cette contrainte est mesurée à travers le ratio suivant :

$$\text{Dettes financières / capacité d'autofinancement} = 3 \text{ ou } 4$$

Ces ratios ne font pas l'objet de normes strictes. Ces normes dépendent de l'activité de l'entreprise, de la relation établie avec l'établissement bancaire, des garanties qui peuvent être apportées.

C. Les types de crédits bancaires accordés aux entreprises pour leur projet d'investissement

Nous avons les crédits à moyen et long terme et le crédit-bail.

- Crédit à moyen et long terme ;
- Le crédit à moyen terme.

C'est un crédit qui s'amortit sur une durée allant de deux (02) à sept (07) ans. Il est généralement destiné à financer l'acquisition d'équipements légers dont la durée d'amortissement est égale à la durée de remboursement de ce crédit.

▪ **Le crédit à long terme**

C'est un crédit qui s'amortit sur une durée de sept (07) à vingt-cinq (25) ans. Il est destiné au financement des gros équipements dont la durée d'amortissement fiscal est supérieure à sept (07).

▪ **Le crédit-bail (ou location avec option d'achat LOA)**

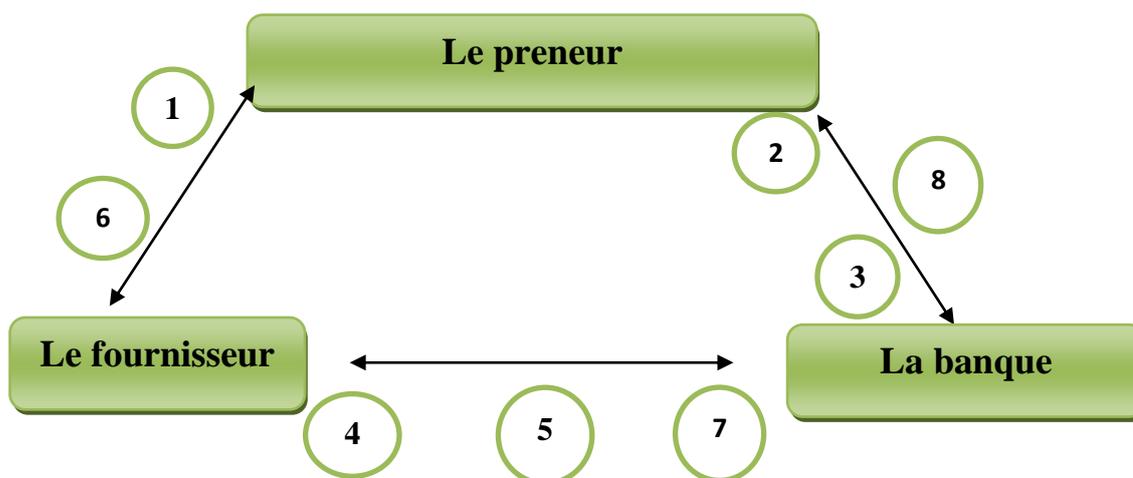
Le crédit-bail couramment appelé « *leasing* » et un mode particulier de financement des investissements, il correspond à un contrat par lequel la banque (*le crédit-bailleur*) achète un bien et le met à la disposition du locataire (*le preneur*), moyennant le paiement d'un loyer pendant une durée bien déterminée et irrévocable (*voir le schéma n° 02*).

Ce contrat de crédit est assorti d'une promesse unilatérale de vente, selon laquelle le preneur a la possibilité, au terme de la période convenue, d'acheter le bien.

En effet, au terme de la durée de location du bien, le preneur peut soit racheter ce bien à un prix convenu d'avance et fixé par le contrat de crédit-bail, soit continuer à louer, soit mettre fin au contrat.

Chapitre I : La Banque et le financement de la création de la micro-entreprise

Schéma N° 02 :Schéma représentatif d'une opération de crédit-bail (leasing).



Source : établi par nous-mêmes selon les différentes lectures

1. Choix de l'équipe et négociation des conditions de prix et de livraison ; 2. Demande de financement de l'équipement par une société de crédit-bail ; 3. Signature du contrat de crédit-bail ; 4. Commande de l'équipement ; 5. Conclusion du contrat commercial ; 6. Livraison de l'équipement ; 7. Paiement du fournisseur ; 8. Paiement des loyers.

▪ Avantages et inconvénients du crédit-bail

• Les avantages du crédit-bail

- Le crédit-bail est d'une grande souplesse d'utilisation ;
- Il n'existe aucun autofinancement ;
- L'utilisateur étant locataire du bien financé n'a pas à fournir de garantie réelle ;
- Il n'y a pas d'immobilisation du bien puisqu'il s'agit de location ;
- Les loyers sont passés en frais généraux, à condition que la durée de location corresponde à la vie économique du bien loué.

• Les inconvénients du crédit-bail

- Il s'agit d'une technique de financement d'un coût élevé surtout pour les petits investissements ;
- Il n'est pas toujours possible d'interrompre le contrat par anticipation ;
- Les biens financés ne peuvent être donnés en garantie.

2.2.2.2. Financement externe direct (augmentation du capital en numéraire)

« L'augmentation du capital en numéraire consiste en un apport de liquidités qui n'appartient pas à la société mais à ses associés ou à ses futurs associés en échanges de parts sociales ou d'actions dans le capital de l'entreprise.

Chapitre I : La Banque et le financement de la création de la micro-entreprise

*L'opération d'augmentation de capital nécessite la libération de tous les fonds apportés lors de la création de l'entreprise ».*¹

*« Une entreprise procède à ce type de financement pour financer un nouveau projet, faire entrer de nouveaux associés ou encore en cas de difficulté financières ».*²

2.2.3. Autres financements

2.2.3.1. Les prêts familiaux

Le prêt familial est considéré comme la deuxième source plus importante après le prêt bancaire, et désigne un moyen de financement octroyé par l'entrepreneur auprès d'un membre de sa famille, qui peut également être investisseur.

2.2.3.2. Les avances de paiement des clients

C'est en général le moyen de financement utilisé par les micro-entreprises qui produisent sur commande ou fait des prestations à domicile. Les clients règlent leurs ventes ou leurs prestations de services avant la livraison pour éviter le non-paiement de la clientèle.

2.2.3.3. Les structures publiques d'aide à la création d'entreprises (*les subventions d'investissement*)

A la fin du XX^{ème} siècle, l'Algérie a connu des changements socio-économiques : crise de chômage, dissolution des entreprises publiques, l'indépendance des hydrocarbures... tout cela a contraint les autorités algériennes à passer d'une « *économie socialiste dirigée* » établie depuis l'indépendance à un modèle « *économie de marché* » basé entièrement sur la participation du secteur privé à la construction de l'économie. Les pouvoirs publics doivent mettre en place des mécanismes réglementaires pour encourager et soutenir la création d'entreprise privée. En effet, divers dispositifs ont été créés depuis les années 90 pour promouvoir la création de très petites entreprises : ANADE EX-ANSEJ, CNAC et ANGEM.

Ces dispositifs varient en fonction du montant de crédit, la population ciblée et d'objectifs social viser par l'Etat, mais fonctionnement selon la même organisation. Ils comportent un suivi de l'entrepreneur, un prêt bancaire à taux bonifié et des exonérations fiscales et parafiscales. Ce point sera détaillé dans le prochain chapitre.

2.2.4. Avantages et inconvénients de chaque type de financement

Une entreprise est amenée à comparer entre les différentes modalités de financement en fonction des avantages et inconvénients de chacune. Pour assurer un bon financement voici un tableau exprimant les avantages et inconvénients de chaque moyen de financement.

¹<https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/capital-social/augmentation-capital/entreprise>. Consulté le 29/05/2021.

²Idem

Chapitre I : La Banque et le financement de la création de la micro-entreprise

Tableau N° 02 : Tableau représentatif des avantages et inconvénients des sources de financement

Type de financement	Avantages	Inconvénients
Financement interne : Autofinancement	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de charges financières (les intérêts) ; - Pas de diminution de capacité d'endettement de l'entreprise ; - L'entreprise conserve son autonomie ; - Entrée d'argent et augmentation du fonds de roulement propre. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'autofinancement implique une baisse de la part des dividendes versé, ce qui déplaît les actionnaires et défavorise la hausse de l'action coté en bourse. - Le bien acquis ou produit est amortissable (charge calculée fiscalement) d'où une économie d'impôt.
Financement externe : Endettement	<ul style="list-style-type: none"> - Le coût relatif à se financer est connu à l'avance et inchangeable ; - Aucune modification dans la répartition du capital de l'entreprise ; - Augmentation du fonds de roulement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une hausse de l'endettement crée un déséquilibre dans la structure financière de l'entreprise, ce qui peut nuire à sa solvabilité future ; - Paiement des intérêts, des frais de dossiers et de garantie exigée ; - Economie d'impôt par rapport au bien produit ou acquis et au charges d'intérêts qui sont déductible fiscalement.
Financement externe : Augmentation du capital	<ul style="list-style-type: none"> - L'entreprise peut faire varier sa politique de versement de dividende selon l'évolution de sa situation financière ; - La capacité de l'endettement de l'entreprise n'est pas compromise. Celle-ci garde donc une marge de manœuvre pour fiancer ces futurs besoins de financement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Si l'augmentation du capital n'est pas suivie par les actionnaires initiaux, il y aura une entrée au capital de nouveaux actionnaires qui peuvent modifier l'équilibre du pouvoir de l'entreprise ; - Le retour sur l'investissement attendu par les actionnaires peut être supérieurs au coût d'intérêts d'emprunt. Par conséquent, la politique de paiement des dividendes peut entraîner des couts élevés que l'utilisation de prêts.
Financement par subventions d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> - L'entreprise bénéficie des avantages financiers et fiscales que nous allons développer dans le second chapitre ; - Accompagnent et soutiennent l'investisseur de l'idée du projet à son extension. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le montant est limité ; - Nécessitent des démarches administratives et délai d'octroi parfois long ; - Exigent des conditions préalables à l'octroi à savoir le lieu d'implantation de l'entreprise.

Source : Elaboré par nous-mêmes selon les lectures effectuées.

Chapitre I : La Banque et le financement de la création de la micro-entreprise

2.3. Les banques et le financement des entreprises

Comme cité précédemment, une banque est une institution financière qui joue un rôle économique fondamental, elle est sollicitée pour soutenir les entreprises comme elle est considérée l'intervenant principal pour leur processus de financement.

2.3.1. Définition et rôle d'une banque

Nous allons définir ce que c'est une banque et citer ses missions.

2.3.1.1. Définition de la banque

Par définition, sont considérés comme banques, les établissements qui font profession habituelle de recevoir du public, sous forme de dépôt ou autrement des fonds qu'ils emploient pour leurs propres comptes, en opérations financières, de crédits et d'escompte.

A cet effet, « *les opérations de banque comprennent la réception de fonds du public, les opérations de crédits, ainsi que la mise à disposition de la clientèle ou la gestion des moyens de paiement.* ».¹

2.3.1.2. Missions de la banque

« *Les banques sont des entreprises produisant et vendant des produits financiers, leur succès dépend naturellement de leur capacité à identifier les attentes de leur clientèle et à y répondre de façon efficiente à un prix compétitif* »².

En effet, les banques offrent des services aux entreprises selon leur taille (grandes entreprises, petites et moyennes entreprises et les micro-entreprises) et les opérations effectuées par ces dernières sont souvent plus chères et plus risquées que celles réalisées par les clients particuliers.

Les missions de la banque sont les suivantes :

- Le financement par des crédits, des découverts ;
- La fourniture des outils d'optimisation de trésorerie ;
- Les banques permettent aux entreprises de s'introduire en bourse, de réaliser une augmentation de capital... ;
- Les banques apportent aux entreprises une gestion des impayés, une couverture de risque de change, etc.

2.3.2. Risques et garanties bancaires pour les nouvelles entreprises

Pour la création de leurs activités, les nouvelles entreprises octroient des crédits auprès des organismes bancaires. Cette opération ne peut se réaliser sans discernement ni sécurité.

¹ PLIHON.D ; « *les banques-nouveaux enjeux-nouvelles stratégies* », Edition de la documentation française, Paris, 1999, P :09.

² LOPEZ.F ; « *Banques et marchés du crédit* », Puf Edition, Paris, 1997, p 12.

Chapitre I : La Banque et le financement de la création de la micro-entreprise

L'assurance de remboursement est primordiale et doit être accompagné des garanties.

2.3.2.1. Les risques bancaires

Dans le cadre d'un financement des crédits aux nouvelles entreprises, on trouve les risques bancaires suivants :

A- Les risques de non remboursement

Ce risque apparait en raison de la dégradation de la situation financière du client entreprise ou refuse tout simplement de rembourser les sommes octroyées.

Peut-être aussi, découler d'une crise politique ou économique du pays comme la COVID-19. Le risque de non remboursement prend alors naissance au niveau du client entreprise pour se transmettre à la banque en sa qualité de bénéficiaire.

B- Le risque d'immobilisation

Il provient d'un retard de remboursement d'une créance ou d'un décalage entre les ressources (*dépôts et recettes à court terme*) et les emplois (*placement et financements*).

Ce risque place la banque dans l'incapacité de faire face aux demandes de retraits et de crédits des clients, ce qui se traduit par la suite à un manque de liquidité dans la banque. La banque devient alors contrainte de céder ses actifs ou de se refinancer sur le marché interbancaire ou bien auprès de la banque centrale.

2.3.2.2. Les garanties bancaires

Pour les nouvelles entreprises les garanties bancaires sont les suivantes :

A- L'hypothèque

C'est une forme de garantie réelle qui offre à un organisme bancaire un droit sur un bien immobilier afin d'obtenir le remboursement d'un crédit octroyé par une entreprise insolvable.

Des dispositions particulières sur l'hypothèque légale prévue par la loi N° 02-11 du 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003. En effet, l'article 96 de la loi susvisée institue une hypothèque légale sur les biens immobiliers du débiteur au profit des banques et des établissements financiers en garantie du recouvrement de leurs créances et des engagements consentis envers eux. Cette hypothèque est dispensée de renouvellement pendant un délai de trente ans, elle ne serait.

Être recueillie pour un délai inférieur pour quelques motifs que se soit. La main levée exigible après paiement de la totalité de la dette contractée doit immédiatement être délivrée au client débiteur après accomplissement de la procédure habituelle d'autorisation par le groupe d'exploitation et la direction des affaires juridiques et du contentieux.

Chapitre I : La Banque et le financement de la micro-entreprise

B- Nantissement

C'est un contrat formel, notifié dont son objectif principal est d'assurer à la banque un droit de prélèvement des sommes disponibles sur le compte d'un débiteur en cas de non remboursement des sommes dues par ce dernier.

Conformément aux dispositions de l'article 948 du code civil algérien, le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou de celle d'un tiers, à remettre au créancier ou à une tierce personne choisie par les parties, un objet qui peut être retenu jusqu'au paiement de sa créance. Ce contrat est établi entre le débiteur (*propriétaire d'un fonds de commerce*) et le créancier nanti, et est constaté par un acte authentique, à l'exception de celui établi au profit des banques et des établissements financiers lequel peut être sous seing privé.

Enfin, il y a lieu de noter que le nantissement peut accorder sur un fonds de commerce, l'outillage et matériels d'équipements (*article 118 et 151 du code de commerce*).

La banque dans sa fonction d'intermédiaire financier, joue un rôle primordial dans la promotion et le développement des différentes activités économiques. C'est en exerçant son double rôle de collecteur de ressources, et de distributeur de crédit que le banquier accomplit sa véritable tâche d'acteur économique. La banque, donc, est l'intervenant principal du processus de financement des nouvelles entreprises à travers l'octroi d'un crédit d'investissement aux différentes entreprises.

Les dispositifs ANADE-EX-ANSEJ, CNAC et ANGEM accompagnent les banques dans le financement des micro-entreprises.

Chapitre I : La Banque et le financement de la création de la micro-entreprise

Conclusion du chapitre I

Le financement a toujours été au centre des débats et des préoccupations des entreprises pour assurer leur croissance. En Algérie, plusieurs modes de financement ont été mis à la disposition des entreprises, notamment, avec l'intervention des dispositifs d'aide. Au-delà de leurs ressources internes, chaque entreprise adopte un ou plusieurs modes de financement, selon ses besoins et ses stratégies qui vont l'aider à minimiser les coûts relatifs aux capitaux investis, et cela à travers la banque qui joue un rôle capital dans le développement de toute activité en distribuant des crédits.

Pour mettre en place un climat économique convenable à la création d'entreprise et soutenir l'entrepreneuriat ; En plus des établissements financiers, l'état algérien, a mis en place un groupe d'institutions et d'organismes afin de satisfaire les différents besoins de financement des initiateurs de projets et d'encourager la création des micro-entreprises.

Après avoir présenté d'un point de vue théorique les concepts « *banque* », « *micro-entreprises* » et « *les dispositifs d'appuis et de création de micro-entreprise* » ainsi que leur relation étroite, nous avons jugé nécessaire de s'attarder sur ces dispositifs, et particulièrement sur l'ANADE-EX-ANSEJ.

Cependant, dans le chapitre qui suit, nous allons présenter un état des lieux des dispositifs en Algérie et leur impact sur la création de l'entreprise.

Chapitre II : Les dispositifs d'appui à la création d'entreprises en Algérie

Introduction du chapitre II

Depuis l'indépendance, l'Algérie a connu deux modèles économiques : de l'indépendance à la crise pétrolière en 1985. Le pays a toujours choisi d'adopter une économie de marché jusqu'à aujourd'hui.

Depuis la transition vers l'économie de marché, le pays a de plus en plus déployé les efforts pour soutenir l'entrepreneuriat. Ainsi, l'Algérie met aux entreprises de nombreux plans de support et de mise à niveau pour améliorer leur compétitivité au niveau national et international.

Dans ce chapitre, nous passons en revue, dans la première section, une odyssee de la création d'entreprise en Algérie. Dans la deuxième section, nous présentons les dispositifs d'appui à la création d'entreprise en Algérie, à savoir l'ANGEM, la CNAC et enfin l'agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat, nous avons effectué notre stage pratique. Enfin, dans la troisième section, nous mettons en relief l'ANADE.

Chapitre II : Les dispositifs d'appui à la création d'entreprises en Algérie

Section 1 : La création d'entreprise en Algérie

L'Algérie possède en matière de création d'entreprise une expérience particulièrement intéressante qu'elle a acquise tout au long de la dernière décennie.

Nous retraçons dans cette section, les principales phases de développement de la création d'entreprise en Algérie, ainsi que les diverses difficultés rencontrées par cette dernière pour son démarrage et pour sa croissance. Par ailleurs, nous mettons l'accent sur leur financement bancaire en Algérie.

1.1. Evolution de l'entrepreneuriat en Algérie

L'économie algérienne a connue deux grandes phases : une économie planifiée dominée par l'Etat et une économie de marché où les entreprises publiques et privées sont le moteur du développement économique à nos jours.

1.1.1. L'économie planifiée : de l'indépendance à 1990

Cette période est caractérisée par une politique de développement économique accentué par les entreprises publiques : l'Etat était le seul entrepreneur.

En 1982, l'Etat algérien est mis dans l'obligation de découper les entreprises publiques (*entreprise-mère*) à des entreprises plus petites et plus spécialisées pour une gestion plus transparente et plus décentralisée. En effet, la fonction de commercialisation est séparée avec celle de production et les nouvelles entreprises créées prennent de diverses formes selon le secteur d'activité, la fonction économique et la vocation territoriale.

A partir de 1988, toutes ces entreprises publiques reprennent la fonction commerciale ainsi que la possibilité d'intervenir sur le marché national, se trouvent ainsi, en concurrence avec les entreprises privées et les produits étrangers de l'importation.

Malheureusement, ces entreprises publiques étaient occupées à satisfaire le marché national, cependant, l'ouverture de l'économie nationale à l'exportation va trouver le management des entreprises publiques inadapté aux exigences de la compétitivité sur le marché national.

1.1.2. L'entrepreneur algérien en transition vers l'économie de marché : de 1990 à nos jours

A partir de 1990, et suite à une terrible crise économique qui concerne la cessation de paiement, doublée par une crise politique très grave où l'Etat algérien risquait de perdre son autorité dans un climat de violence terroriste, le Fonds Monétaire International (FMI) oblige les pouvoirs publics à passer d'une économie planifiée vers une économie de marché pour stabiliser les équilibres macro-économiques et financiers et soutenir l'investissement privé et étrangers.

Chapitre II : Les dispositifs d'appui à la création d'entreprises en Algérie

En effet, ceci s'est matérialisé par la loi 90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit qui en matière d'investissement privé, introduit pour la première fois le principe de la liberté de l'investissement étranger en Algérie et institue le conseil de la monnaie et du crédit en le changeant de la mission d'agréeer les projets d'investissement publiques et privés.

En 1993, les pouvoirs publics adoptent le décret législatif 93-12 du 15 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement : les entreprises publiques et privées sont dans une même égalité.

La promotion de l'investissement représente la pierre angulaire de la volonté de l'Etat à l'ouverture de l'économie au secteur privé et s'est traduit par la création de l'Agence de la Promotion de Soutien de Suivi des Investissements (APSI) remplacée en 2001 par l'Agence National de Développement Industriel (ANDI) pour les grands projets d'investissements : *« soit un taux de 10% à 15% de réalisation annuelle de projets »*.¹

En 1997, l'Etat crée l'Agence National de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) pour promouvoir les micro-entreprises par un soutien technique et financier : *« il a été enregistré en 1996, agréments de 150000 dossiers de micro-entreprises prévoyant la création de 375000 emplois pour un investissement de 65 milliards de DA »*.²

« La dynamique de création de nouvelles entreprises s'est faite à trois (03) principaux processus. Tout d'abord, les créations classiques, qui concernent les investissements privés constitué principalement de fonds propres. Ensuite, les micro-entreprises des jeunes bénéficiaires du dispositif d'aide à la création de l'ANSEJ. Enfin, les sociétés de salariées, constituées des entreprises publiques dissoutes et rachetées par les employées à l'aide des modalités des crédits avantageux ».³

1.2. Difficultés et entraver de la création d'entreprises en Algérie

« La banque mondiale et la société financière internationale, dans leur rapport annuel sur la pratique des affaires à travers le monde, ont affirmé qu'un entrepreneur de pays en voie de développement rencontre deux fois plus de difficultés pour créer une entreprise. Au niveau maghrébin, la comparaison du climat de travail qui caractérise l'Algérie, le Maroc et la Tunisie est vraiment intéressante, comme l'illustre le tableau N°03 ».⁴

¹ ISLI.M.A ; *« la création d'entreprise en Algérie »*, les cahiers du CREAD, n°73, Algérie, 2005, pp 51-70.

² *Idem*

³ ASSALA.K ; *« l'internationalisation des PME et ses conséquences sur la stratégie entrepreneuriales »*, Haute école de gestion (HEG) Fribourg, suisse, 2006, p 04.

⁴ KHEDIM.A et FARADJI.B ; *« Evolution de l'entreprenariat en Algérie (2007-2016) : opportunités et menaces »*, AL-MOASHEER Journal of Economic Studies, n°04 (2015), Algérie, P 268.

Chapitre II : Les dispositifs d'appui à la création d'entreprises en Algérie

Tableau N° 03 : Le climat de travail dans les pays maghrébin

Critères	Pays		
	Algérie	Maroc	Tunisie
Coût de création d'entreprise / revenu par habitant	23.7%	12.3%	11%
Protection des investissements sur une échelle de 1 (très faible) à 7 (très élevée)	2	4	6

Source : KHEDIM.A et FARADJI.B, Op. Cité, P 269.

A la lecture de ce tableau, nous constatons :

Le coût de création d'entreprise par rapport au revenu par habitant est plus cher en Algérie que dans les pays maghrébins notamment le Maroc et la Tunisie.

Sur une échelle d'un (01) à sept (07), en Algérie la protection des investissements est très faible par rapport au Maroc et à la Tunisie.

Malgré la multiplicité des dispositifs et structures d'appui à la création d'entreprise en Algérie, ce dernier est encore faible par rapport aux pays voisins. Cette forte faiblesse est liée à des contraintes remarquées par les agents économiques, à savoir :

1.2.1. Les obstacles technologiques

En Algérie, les technologies et les équipements des entreprises sont souvent acquis par les pays étrangers et la maîtrise de ces technologies et équipement nécessite des compétences technologiques mais malheureusement les porteurs de projet sont limités dans leur formation.

1.2.2. Les obstacles de financement

Les difficultés de financement ont toujours été au centre de la problématique de création et de développement des petites et moyennes entreprises (PME) en Algérie. Ces entreprises rencontrent des difficultés de financement par rapport au coût d'investissement insuffisant à la taille du projet souhaité ; par la complexité du processus de création d'entreprise comme la présentation de garantie ; par la lenteur dans la décision d'octroi de crédit et l'accès au bien d'équipements.

1.2.3. Les obstacles macro-économiques

La libéralisation de l'économie algérienne génèrent aux entrepreneurs souhaitant le démarrage de leurs activités des paiements en devises pour l'importation des matières premières, de matériaux ou d'équipements ; sont également confrontés à des multiples problèmes au niveau des services douaniers et du réseau de financement, entraînant les livraisons irrégulières et de long retards dans le traitements des documents, à citer aussi, pour

Chapitre II : Les dispositifs d'appui à la création d'entreprises en Algérie

la vente des produits, la forte concurrence à laquelle les entrepreneurs sont confrontés que ce soit avec les entreprises algériennes ou avec les entreprises étrangères du même secteur ou du secteur informel.

1.2.4. Les contraintes administratives

Les règles formelles, la lenteur des procédures, le manque de transparence entre les partenaires intégrés dans le processus de création d'entreprises (*entrepreneur, banque, fonds de garantie, dispositif d'appui et autres*), les dossiers exigés par ces différentes structures (*le registre de commerce pour la CNRC, autorisation d'exploitation par le service de la wilaya, attestation d conformité et autres*) et surtout le manque de coordination entre ces structures poussent les porteurs de projet à le changer ou à l'implanter dans d'autres lieux ou bien carrément à l'abandonner.

1.2.5. Les contraintes anthropologiques

La capacité de création d'entreprise d'un pays est aussi le résultat du comportement d'un entrepreneur porter et incité par l'environnement entre opportunité à saisir, d'aides, fiscalités et services d'appui. En Algérie, l'entrepreneur a tendance à s'autolimiter la croissance de son entreprise.

Le tableau ci-après (N° 04) montre la relation existante entre la puissance économique du pays et sa capacité de création d'entreprise.

Tableau N° 04 : La création d'entreprise dans le monde

Pays	Nombres d'entreprises / 1000 habitants
USA	73
Angleterre	58
France	38
Brésil	38
Algérie	5

Source : ISLI.M.A, Op. Cité, p 63.

A la lecture de ce tableau, nous constatons que :

Si on prend l'Algérie en comparaison avec les pays développés, il ya très peu d'habitant qui crée leurs entreprises en Algérie.

1.3. Le financement bancaire des micro-entreprises en Algérie

Malgré le développement du système bancaire algérien durant ces dernières années, l'activité des banques reste restreinte en le comparant aux banques des pays développés. En effet, la lenteur de ce système, les taux élevés pratiqués par les banques et les contraintes administratives et bureaucratiques sont des éléments qui découragent les entrepreneurs algériens.

Chapitre II : Les dispositifs d'appui à la création d'entreprises en Algérie

En Algérie, à la création des micro-entreprises, les jeunes promoteurs, ne recourent pas au financement bancaire. Ils ne sollicitent des crédits bancaires que lorsqu'il s'agit du financement par le billet des organismes d'aide (*ANSEJ, CNAC et ANGEM*).

Néanmoins, à travers les programmes des organismes d'aide et de garantie des crédits des micro-entreprises, les banques algériennes participent considérablement au financement de ces entreprises puisque tous ces organismes utilisent des formules triangulaires où la banque finance à hauteur de 70% le coût du projet d'investissement. En 2013, selon le gouverneur de la banque d'Algérie, les crédits accordés par les banques aux micro-entreprises ont atteint « *un montant de 1832Mrds de dinars en 2013, dont 1534Mrds octroyés par les banques publiques et 298Mrds de dinars par les banques privées* ».

La banque d'Algérie, dans le cadre de l'amélioration des services bancaires, a pris des mesures afin d'alléger les contraintes rencontrées par les micro-entreprises demandant des crédits. « *Dans une journée organisée avec les Fonds de garantie des crédits aux entreprises (FGAR) à Alger, le crédit populaire a signé une convention portant sur le renforcement et l'appui du dispositif de financement dédié aux micro-entreprises, rapporte le lundi 23 mars 2020 l'agence officielle* ». ¹

S'exprimant à cette occasion, le directeur général du CPA, Mohammed DAHMANI a estimé que ces entreprises ont besoin d'un financement par les banques et les institutions financières, affirmant que cette convention permet de renforcer le mécanisme de financement des micro-entreprises qui ont été privées des financements bancaires.

« *Outre leur rôle dans la relance économique des pays, les micro-entreprises contribuent à la création de la richesse et des postes d'emploi. Il existe entre 1.3 et 1.5 millions d'entreprises actives sur le territoire national dont 95% sont des PME et des micro-entreprises, a rappelé que le CPA finance 20% du tissu de ces entreprises, soit 100.000 entreprises* ». ²

1.4. L'expérience du micro-crédit dans le monde (*France-Afrique-Asie*)

Le modèle « *Grameen Bank* » ³ a été imité par plusieurs pays. Aujourd'hui, l'idée de micro-crédit est une préoccupation internationale et s'est étendue dans d'autres pays en Europe, notamment en France.

¹<https://www.algerie-eco.com/2020/03/23/appui-aux-pme-et-micro-entreprises-signature-dune-convention-entre-le-cpa-et-le-fgar/> consulté le 08/06/2021.

²<https://algerianext.com/2020/03/appui-des-pme-et-des-micro-entreprises-signature-dune-convention-entre-le-cpa-et-le-cgci/> consulté le 08/06/2021.

³ Grameen Bank : littéralement « *banque des villages* », est une banque spécialisée dans le micro-crédit, elle a été créée officiellement en 1983 à Bangladesh.

Chapitre II : Les dispositifs d'appui à la création d'entreprises en Algérie

1.4.1. Le Micro-crédit en France

Le micro-crédit en France vise à répondre aux besoins de financement d'emprunteurs potentiels qui ne trouvent pas satisfaction auprès des établissements bancaires.

En France le micro-crédit peut être une opportunité pour toutes les personnes qui souhaitent trouver un emploi en créant une entreprise.

Le micro-crédit est importé en France dans un contexte de chômage, d'exclusions financières, dans un contexte de pauvreté et surtout dans le cadre du programme de développement.

Si la France est un pays fortement bancarisé, 80% des ménages français ont recours pour tout paiement supérieur à 100 euros à des moyens de paiement, une partie de la population estimée à près de cinq millions d'habitants reste en situation d'exclusion bancaire.¹

La France compte trois principaux opérateurs de micro-crédit professionnels :

- Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) qui existe depuis 1989 permettant la création ou le maintien de l'emploi ;
- France Active (FA) a été fondé en 1988, aidant la création ou la consolidation de l'emploi ;
- Initiative France (IF) a été créé en 1985, elle permet la création ou reprise d'entreprise.

1.4.2. Le Micro-crédit en Afrique

*« Le micro-crédit est parvenu en Afrique au début des années 80, sous sa forme moderne, ces premières expérimentations remontent au début des années 70 au Bangladesh, son pays d'origine, à l'issue des expérimentations de l'économiste Mohammed Yunus ».*²

En matière de demande de services financiers (crédit, épargne...), l'Afrique dans son ensemble se caractérise par une population qui a un accès difficile aux systèmes bancaires, du fait de la faiblesse de son revenu.

« En Afrique, la croyance aux succès du micro-crédit s'est surtout propagée avec la technique de communication, elle a consisté dans la diffusion d'histoire d'emprunteurs qui augmenteraient leurs bien-être grâce à de petits prêts mais aussi amélioreraient leur habitat, leur accès à l'eau et à l'Energie, scolariseraient leurs enfants. La pratique de la micro finance reste plus ancienne. Surtout celle qui relève de la collecte de la petite épargne dans

¹ DRAICHE.R ; « impact du micro crédit sur l'activité économique : cas pratique al amana », mémoire de licence en science économique et gestions, université polydisciplinaire de Tetoun, 2007, P 17. Disponible sur le site mémoire online impact du micro crédit sur l'activité économique cas pratique al amana. Consulté le 25/05/2021.

² DEGNON.B.G ; « microfinance et problématique de réduction de pauvreté au Bénin », diplôme d'études approfondies en socio-anthropologie du développement, université d'Abomey-Calavi, 2012. Disponible sur le site mémoire online microfinance et problématique de réduction de pauvreté au Bénin. Consulté le 25/05/2021.

Chapitre II : Les dispositifs d'appui à la création d'entreprises en Algérie

les pays comme le Burkina Faso, le Togo ou le Cameroun, par exemple les premières coopératives d'épargne et de crédit ».¹

1.4.3. Le Micro-crédit en Asie

En Asie comme en Afrique, le niveau de vie est bas, et la situation économique et sociale est très difficile.

Après le succès de l'expérience de Grameen Bank au Bangladesh, la plupart des pauvres de l'Asie ont créé des banques et des associations qui luttent contre la pauvreté.

Aux philippines, on assiste à la création d'une association (Zanjeros) et de la Kanlaran agriculture corporation qui a dégagé un bénéfice net de 294.000 de dollars sur un portefeuille de crédit de 1.6 millions de dollars, une autre expérience a été réalisé en Thaïlande sous le nom de MUAGFAL.

A travers cette section, nous avons constaté que L'Algérie ; a connu deux modèles économiques : l'économie administrée installée après l'indépendance et l'économie de marché mis en place en 1990, et que le pays continue de suivre.

Pour la création des entreprises, les pouvoirs publics ont créé des dispositifs de soutiens à l'emploi des jeunes que nous allons présenter dans la section suivante.

¹ OUEDRAOGO.A et Gentil.D; « *La microfinance en Afrique de l'ouest : histoire et innovations* », Edition CIF-CARTHALA, Paris, 2008.

Chapitre II : Les dispositifs d'appui à la création d'entreprises en Algérie

Section 2 : Le rôle des dispositifs d'appui à la création d'entreprise

En Algérie, des pans de populations ne profitent pas suffisamment du développement industriel et de la fonction de redistribution. Dès lors, le chômage surtout des jeunes et la pauvreté sont devenus un problème récurrent pour le pays. De plus, la forte prévalence de l'économie informelle se caractérise comme dans d'autres pays en développement par sa forte croissance.

Pour pallier à ces contraintes majeures, les pouvoirs publics mettent en place, un ensemble de mesures et aides engagées simultanément. C'est ainsi qu'en plus des actions à caractère conjoncturel, des dispositifs de type structurel sont mis en œuvre depuis le milieu des années 1990 selon une approche économique basée sur la création d'emploi par l'investissement productif. Dans cette section nous allons d'abord présenter les dispositifs d'aide notamment la CNAC, ANGEM et ANADE ainsi leurs modes de financement, ensuite, l'évolution des micro-entreprises créées dans le cadre de ces dispositifs.

2.1. Présentation des structures d'aide à la création d'entreprises

Dans un premier lieu, nous allons faire une brève présentation des deux dispositifs CNAC et ANGEM. Dans un second lieu, nous allons mettre en relief le dispositif ANADE-EX-ANSEJ, l'objet de notre étude.

2.1.1. Présentation des deux dispositifs ANGEM et CNAC

Dans un premier temps, nous allons voir une brève présentation de l'Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit (ANGEM). Dans un second temps, nous allons passer en revue la présentation de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC).

2.1.1.1. Définition de l'agence nationale de Gestion du Micro-crédit (l'ANGEM)

L'ANGEM est un dispositif créé par décret exécutif N° 04/14 du 22/01/2004, modifié et complété par le décret N° 11/133 du 22/03/2011. Le micro-crédit est un outil de lutte contre l'instabilité financière, il permet aux pauvres d'obtenir de meilleures conditions de vie en créant leurs propres activités génératrices de revenus.

« Selon le constat relevé lors du séminaire international organisé en mois de décembre 2002 sur « *l'expérience du micro-crédit en Algérie* » : ce dispositif n'a pas connu dans sa formule initiale, le succès souhaité par les pouvoirs publics en raison d'un manque d'accompagnement dans les phases de maturation et de suivi dans la réalisation des projets.

Chapitre II : Les dispositifs d'appui à la création d'entreprises en Algérie

Les recommandations faites lors de ce regroupement d'experts de la microfinance ont conduit à la création d'une institution spécialisée dite « Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit ».¹

2.1.1.2. Conditions d'éligibilité

- « Être âgé de dix-huit (18) ans ou plus ;
- Être sans revenu ou bien disposer des petits revenus instables irréguliers ;
- Avoir une résidence fixe ;
- Avoir un savoir-faire en relation avec l'activité projetée ;
- Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activité ;
- Mobiliser un apport personnel correspond au seuil fixé 1% du cout global de l'activité ;
- Le montant global de l'investissement est de 100.000 DA à 1.000.000 DA ».²

2.1.1.3. Formules de financement du dispositif ANGEM

L'ANGEM gère dans le cadre du micro-crédit deux formes de financement, à savoir : le financement de l'acquisition de la matière première et le financement triangulaire.

- Le financement de l'acquisition de matière première : allant du petit prêt non rémunéré (PNR) financé par l'ANGEM avec un plafond de 100.000 DA et qui peut atteindre 250.000 DA au niveau des wilayas du Sud ;
- Financement triangulaire : désigne un prêt destiné pour financer la création d'activité, faisant appel à un montage financier avec une banque, et un apport personnel du promoteur pour la création d'un projet qui ne doit pas dépasser 1.000.000 DA. Le financement se décompose comme suit : Un prêt bancaire (70%), le PNR de l'ANGEM de 29% et l'apport personnel (1%).

*« Chaque formule de financement, de par ses spécificités, permet de financer certaines activités et intéresse par la même une population particulière, comme l'illustre (le tableau N°05) ».*³

¹ www.angem.dz consulter le 04/04/2021.

² *Idem.*

³ *Idem.*

Chapitre II : Les dispositifs d'appui à la création d'entreprises en Algérie

Tableau N° 05 : Récapitulatif des deux formes de financement du dispositif ANEM

Formes de financement	Taille du projet	Profil du promoteur	Apport personnel	Crédit bancaire	PNR	Taux d'intérêt
Financement de l'acquisition de MP	Ne dépasse pas 100.000 DA	Tout profil (acquisition de matière première)	0%	-	100%	Sans intérêt
	Ne dépasse pas 250.000 DA	Tout profil (acquisition de matière première) wilayas du sud	0%	-	100%	Sans intérêt
Financement triangulaire	Ne dépasse pas 1.000.000 DA	Tout profil	1%	70%	29%	Bonifié à 100%

Source : www.angem.dz consulter le 04/04/2021.

2.1.2. Présentation de la caisse nationale d'assurance chômage (CNAC)

Ci-dessus nous allons faire un bref aperçu sur l'un des dispositifs d'appui à la création de la micro-entreprise en Algérie, dit Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC).

2.1.2.1. Définition de la CNAC

La CNAC est une institution publique sous tutelle du ministère de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale créée par décret exécutif N°94/188 du 06/07/1994, en application des dispositions du décret législatif N°94/1 du 11/05/1994. Sa mission essentielle est d'assurer l'employer et l'employeur contre un risque économique aux incidences sociales défavorables.

2.1.2.2. Conditions d'éligibilité

- Être âgé de trente (30) à cinquante (50) ans ;
- Être de nationalité algérienne ;
- Ne pas occuper un emploi rémunéré ou avoir exercé une activité pour son propre compte ;
- Être inscrit auprès des services de l'Agence Nationale de l'Emploi ANEM comme demandeur d'emploi ;
- Jouir d'une qualification professionnelle en relation avec l'activité projetée ;
- Pouvoir mobiliser des capacités financières suffisantes pour participer au financement de son projet ;
- Ne pas avoir déjà bénéficié des mesures d'aide par l'état au titre de création d'activité.

Chapitre II : Les dispositifs d'appui à la création d'entreprises en Algérie

2.1.2.3. Formules de financement

La CNAC finance les projets de création d'entreprises par un financement dit triangulaire et se fait selon deux (02) niveaux :

- **Niveau 1** : Si le montant d'investissement est inférieur ou égal 5 millions DA.

Tableau N° 06 : Niveau 1 de financement triangulaire de la CNAC

Financement triangulaire	Apport personnel	PNR	Prêt bancaire
Pourcentage	1%	29%	70%

Source : Réalisé par nous-mêmes d'après les informations trouvées sur le site de la CNAC.

A travers ce tableau, nous constatons que si le montant de l'investissement concerné est inférieur ou égal à 5 millions de DA, le promoteur se doit de payer 1% du montant de son investissement, le prêt non rémunéré sera de 29% et le prêt bancaire de 70%.

- **Niveau 2** : Si le montant d'investissement est supérieur à 5 millions DA et inférieur ou égal 10 millions DA.

Tableau N° 07 : Niveau 2 de financement triangulaire de la CNAC

Financement triangulaire	Apport personnel	PNR	Prêt bancaire
Pourcentage	2%	28%	70%

Source : Réalisé par nous-mêmes d'après les informations trouvées sur le site de la CNAC.

A la lecture de ce tableau, nous constatons que si le montant de l'investissement concerné est supérieur à 5 millions DA et inférieur ou égal 10 millions DA, le promoteur se doit de payer 2% du montant de son investissement, le prêt non rémunéré sera de 28% et le prêt bancaire de 70%.

Après avoir présenté les deux dispositifs ANGEM et CNAC, nous allons nous focaliser dans la section qui suit sur le dispositif ANADE-EX-ANSEJ, l'organisme au sein de laquelle nous avons effectué notre stage pratique. Ainsi nous allons essayer de faire une analyse sur l'évolution de la création des micro-entreprises dans le cadre des organismes d'aide.

2.2. L'ANADE : Un acteur de développement des nouvelles entreprises

Le dispositif ANADE est l'un des dispositifs adoptés par l'état pour réduire le fléau du chômage des jeunes, qui a connu une forte évolution dans la société algérienne depuis sa naissance. Pour bien cerner notre sujet, et afin d'avoir une meilleure compréhension de l'impact de ce dispositif sur le processus entrepreneurial, nous allons d'abord présenter le dispositif d'aide (ANADE) et ses modes de financement, ainsi nous allons effectuer une analyse sur l'évolution des micro-entreprises créées dans le cadre des trois dispositifs

Chapitre II : Les dispositifs d'appui à la création d'entreprises en Algérie

ANADE, ANGEM et CNAC dans la wilaya de Tizi-Ouzou durant la période 2012-2016, à travers les données et des informations collectées.

2.2.1. ANADE-EX-ANSEJ : présentation, missions et objectifs

« Dans un article publié le 09/12/2020 dans ALGERIEECO : L'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) devient officiellement (l'agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat » par abréviation « ANADE ». Le changement de dénomination et les nouvelles missions de l'agence sont fixés dans le décret exécutif correspondant au 22 novembre 2020 modifiant et complétant le décret exécutif correspondant au 8 septembre 1996 portant création et fixant les statuts de l'ANSEJ, et changeant sa dénomination (voir l'annexe N°01), qui vient de sortir dans le dernier numéro du journal officiel. ».¹

2.2.1.1. Présentation de l'agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat ANADE-EX-ANSEJ

« L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes « ANSEJ » est une institution à caractère public, placé sous la tutelle du ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale. Elle a été créée en 1996 et a commencé ses missions dans le deuxième trimestre de 1997. L'ANSEJ, met en œuvre un dispositif fondé sur une approche économique visant l'accompagnement des jeunes chômeurs pour la création et l'extension de la micro-entreprise de production de biens et de services ».²

Selon le décret exécutif N°20-329 du 22 novembre 2020 modifiant et complétant le décret exécutif N° 96-296 du 8 septembre 1996 portant création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, et changeant sa dénomination. L'institution passe de l'ANSEJ vers une Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat, sous abréviation « l'ANADE ».

L'ANADE-EX-ANSEJ est devenue sous la tutelle du ministre délégué auprès du premier ministre chargé des micro-entreprises, tout en apportant de nouvelles réformes. Ces nouvelles réformes touchent l'institution sur toute sa structure notamment, les conditions d'éligibilité du porteur du projet ; le montage financier ; les aides et avantages financiers, fiscaux. Ce point sera détaillé ci-après.

¹ <https://www.algerie-eco.com/>publié le 09/12/2020.

² Document interne fournit par l'ANADE.

2.2.1.2. Missions de l'ANADE

L'ANADE a pour missions de :

- « *Infirmes le porteur de projet sur les démarches à entreprendre pour créer sa micro-entreprise ;*
- *Orientes et aide le porteur de projet dans la formulation de son idée de projet ;*
- *Accompagne le porteur de projet dans l'étude de son projet et l'élaboration de son dossier d'investissement ;*
- *Assistes pour l'obtention d'un crédit bancaire et notifie les aides et les avantages accordés par l'Etat pour réaliser et exploiter au mieux le projet ;*
- *Formes le porteur du projet, avant l'accès au financement, sur les techniques de gestion d'entreprise ;*
- *Assures le suivi de la micro-entreprise dès le démarrage de l'activité ».*¹

L'ANADE est chargée d'entretenir les relations continues avec les banques et les établissements financiers, dans le cadre du montage financier de projet, de la mise en œuvre du schéma de financement et de suivi de la réalisation et de l'exploitation du projet.

2.2.1.3. Objectifs de l'ANADE

L'ANADE a pour **objectifs** de :

- Favoriser la création et l'extension d'activité de biens et de services par les jeunes promoteurs ;
- L'objectif principal de la nouvelle réforme c'est d'encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'entrepreneuriat.

Quand on parle de l'ANSEJ on parle de l'emploi étant donné que dans les années 90 y avait une crise du chômage qui a poussé les pouvoirs publics à lutter contre ce dernier à travers la création des micro-entreprises. Par la suite, ce changement est intervenu après une autre réflexion qui est le développement de l'entrepreneuriat, car en développant l'entrepreneuriat on développe aussi l'économie locale, et par conséquent, la lutte contre le chômage devient un résultat de création de micro-entreprise.

2.2.2. Les types d'investissement de l'ANADE

Tout au long de leur création, d'abord pendant la période de création, puis pour assurer leur fonctionnement et leur développement, les entreprises ont besoin de fonds. L'entreprise doit se doter d'un outil de production et financer son cycle d'exploitation. Le financement des

¹ Guide de création de la micro-entreprise, document fourni par l'ANADE, p 1.

Chapitre II : Les dispositifs d'appui à la création d'entreprises en Algérie

entreprises désigne l'ensemble des ressources qu'elles doivent se procurer pour faire face à leurs besoins. Nous distinguons de types d'investissements :

2.2.2.1. Investissement de création

C'est un financement destiné aux jeunes porteurs de projets dans le but de créer pour la première fois une entreprise.

A. Conditions d'éligibilité ANADE

Selon le décret N° 20-374 du 16/12/2020 complétant le décret N° 03-290 du 06 septembre 2003 de l'article N° 02 et N°03 du journal officiel N° 77 de la république algérienne, les jeunes promoteurs, lors de la création de leur activité doivent remplir les conditions cumulatives suivantes (voir l'annexe N°01) :

- Être âgé de 19 à 40 ans. Pour le sexe masculin âgé de 19 à 20 ans, il est exigé un justificatif vis-à-vis de service national ;
- Avoir une qualification avec l'activité projetée : être titulaire d'un diplôme et/ou détenir un savoir-faire reconnu par attestation ou tout autre certificat professionnel ;
- Mobiliser un apport personnel de 5% pour les étudiants et chômeurs. Et un apport personnel de 15% pour les autres catégories promoteurs, mais ce taux de 15% varie selon la zone géographique, s'il s'agit du sud, il sera de 10% du montant d'investissement, et s'il s'agit du haut plateau il sera de 12%.

« Le mardi 30 mars 2021, le ministre délégué auprès du premier ministre chargé des micro-entreprises (Nassim DIAFAT) lors de la cérémonie de la signature d'une convention de partenariat entre son département ministériel et le ministère de la culture, s'est exprimé que le taux d'apport personnel sera réduit à 5% pour les étudiants et les chômeurs, en ajoutant que ce nouveau taux est applicable dès la publication de ce décret dans le journal officiel. »¹

B. Les modes de financement

Selon le décret N° 20-374 du 16/12/2020 complétant le décret N° 03-290 du 06 septembre 2003 de l'article N° 02 du journal officiel N° 77 de la république algérienne, il existe trois formules de financement dans le cadre du dispositif ANADE : le financement triangulaire, le financement mixte et l'autofinancement (voir l'annexe N°01).

B.1. Financement triangulaire

C'est un montage financier qui fait intervenir l'une des cinq (05) banques publiques (BNA, CPA, BADR, BEA, BDL). La formule de ce financement dont l'apport financier des

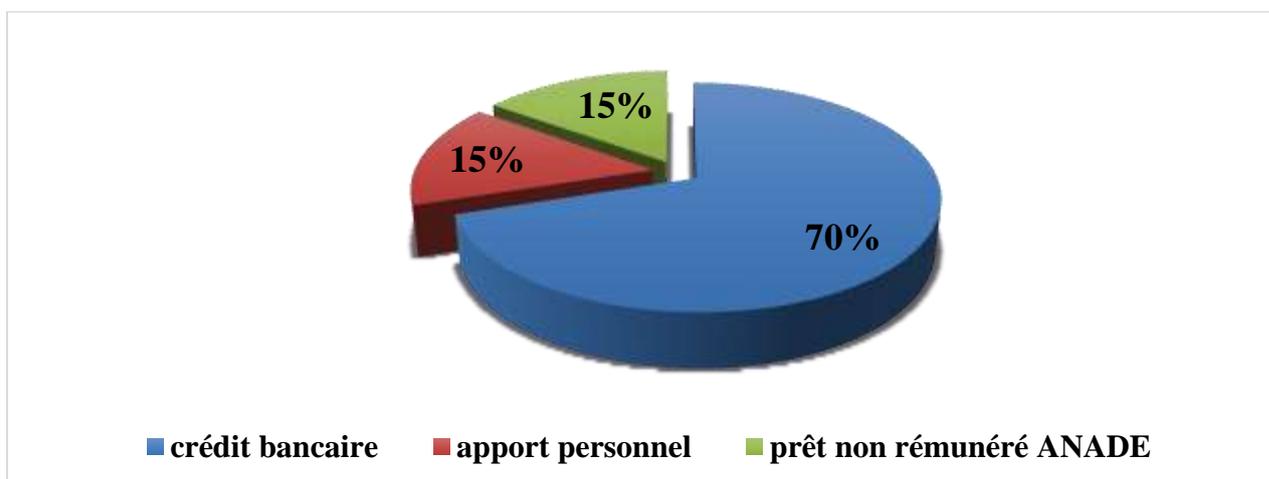
¹www.algerie-eco.com consulté le 16/03/2021.

Chapitre II : Les dispositifs d'appui à la création d'entreprises en Algérie

jeunes promoteurs est complété par un prêt non rémunéré (PNR) et par un crédit bancaire, comme nous l'avons indiqué ci-dessous.

- **Apport du promoteur :** Dans ce niveau d'investissement l'apport personnel est estimé à de 15% en général, sauf pour les étudiants et les chômeurs 5% (*zone sud 10%, hauts plateaux 12%*) ;
- **Apport du dispositif :** L'apport personnel est complété par un PNR accordé par l'ANADE qui atteint 15% du coût global du projet à réaliser par le jeune promoteur lorsque le cout total d'investissement est inférieur à 5.000.000DA-en plus d'un crédit bancaire qui est de 70% du montant global de l'investissement ;
- **Apport de la banque :** La banque accorde la partie restante du crédit dont les intérêts sont bonifiés à 100% par l'ANADE et la somme est fixée à 70% du montant de l'investissement. Sa garantie est assurée par le fond de caution mutuelle de garantie des risques de crédit des jeunes promoteurs.

Figure N° 01 : Représentation graphique du financement triangulaire « ANADE-banque-promoteur »



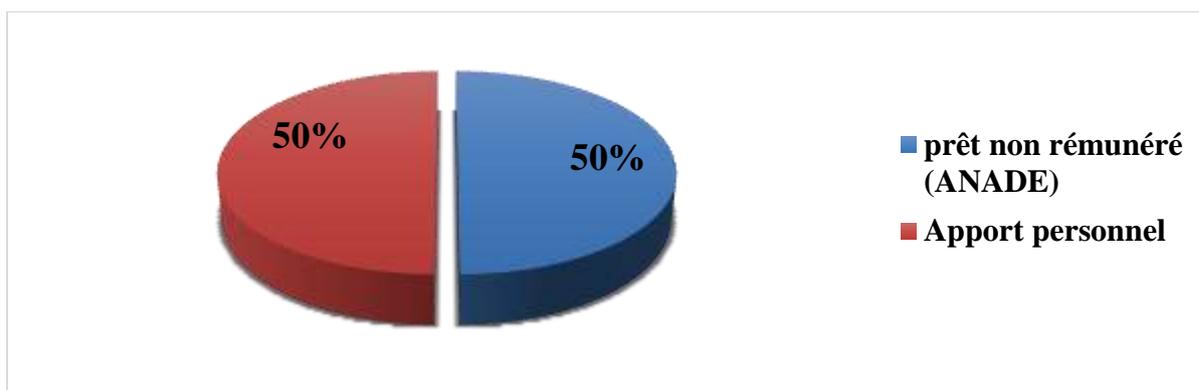
Source : Etabli par nous-mêmes selon les informations recueillies auprès de l'ANADE

B.2. Financement mixte

Dans ce type de financement, l'apport personnel est complété par un PNR accordé par l'ANADE.

- **Apport du promoteur :** L'apport personnel s'élève à 50% du montant de l'investissement ;
- **Apport du dispositif :** Le prêt sans intérêt accordé par l'ANADE est de 50% du cout d'investissement.

Figure N° 02 : Représentation graphique du financement mixte « ANADE-promoteur »

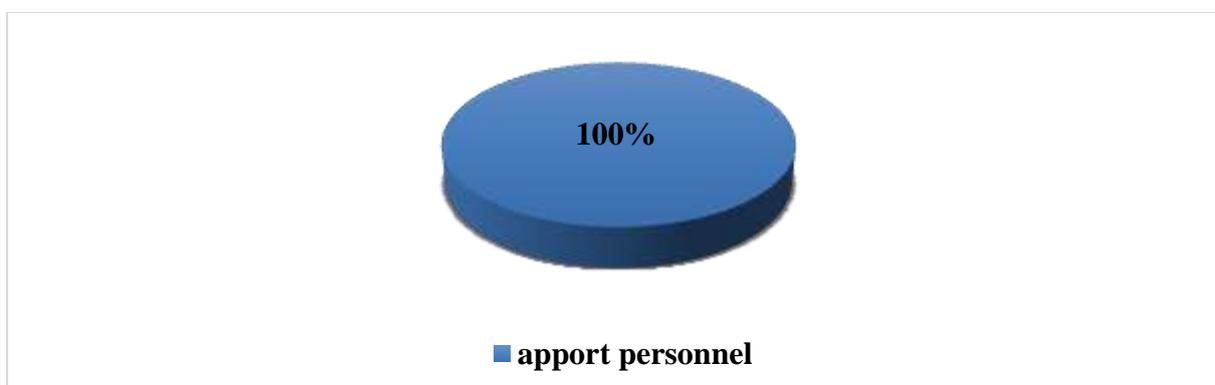


Source : Etabli par nous-mêmes selon les informations recueillies auprès de l'ANADE

B.3. L'autofinancement

C'est un financement supporté en intégralité par le jeune promoteur. Les créateurs qui veulent s'autofinancer pour l'extension de leur entreprise ayant déjà bénéficié d'un financement d'un projet de création peuvent bénéficier encore des avantages fiscaux mis en place par l'ANADE. Dans cette catégorie le promoteur pourra bénéficier des mêmes avantages fiscaux proposés pour d'autres modes de financement, notamment le financement mixte et triangulaire. Nous verrons ces avantages dans le prochain titre.

Figure N° 03 : Représentation graphique de l'autofinancement



Source : Etabli par nous-mêmes selon les informations recueillies auprès de l'ANADE

C. Les aides financières et les avantages fiscaux

Le jeune promoteur bénéficie d'aides financières et d'avantages fiscaux au moment de la réalisation, et d'exonération lors de l'exploitation de son projet.

C.1. Les aides financières

L'investisseur bénéficie des avantages financiers suivants :

- En vertu du décret exécutif N° 13-253 du 02 juillet 2013 modifiant le décret exécutif N° 03-290 du 06 septembre 2003, la bonification du taux d'intérêt bancaire à hauteur de

Chapitre II : Les dispositifs d'appui à la création d'entreprises en Algérie

100%, c'est-à-dire, l'investisseur ne remboursera que la somme reçue de la banque. Cette bonification est venue progressivement, à l'époque il y avait une bonification selon les secteurs d'activités ;

- Les prêts non rémunérés supplémentaires : en plus du prêt non rémunéré accordé pour l'acquisition des équipements, il existe des autres prêts non rémunérés supplémentaires pour la prise en charge du loyer qui peut atteindre 500 000 DA pour les activités sédentaires, existe également un autre prêt non rémunéré destiné pour l'exploitation qui peut atteindre 1 000 000 DA ;
- Un différé qui met le jeune promoteur dans l'obligation de débiter son remboursement au bout des 18 mois qui suit la création juridique de son entreprise. Dans le cas d'un financement mixte le remboursement concernera celui du PNR, mais dans le cadre d'un financement triangulaire, le promoteur commencera par rembourser sa banque.

C.2. Les avantages fiscaux

Il existe des avantages accordés pour la phase de réalisation et pour la phase d'exploitation.

Les avantages fiscaux accordés en phase de réalisation

- Application d'un taux réduit de 5% sur les droits de douanes pour l'importation des équipements pour l'entreprise ;
- L'exemption des droits de mutations à titre onéreux sur les acquisitions immobilières, c'est-à-dire que, dans le cas où l'investisseur souhaite acheter un local ou une bâtisse pour son entreprise, les frais de transfert de propriété ne seront pas payer ;
- Exonération des droits en matière d'enregistrement pour les actes constitutifs de la société.

Les avantages fiscaux liés à la phase d'exploitation

Pour son exploitation, la micro-entreprise peut bénéficier d'une exonération d'impôt qui varie selon sa zone géographique.

Sur les communes dites normales qui sont mouvementées, l'exonération d'impôt est de trois (03) ans. Dans les communes dites à promouvoir et difficile à accéder et ont une activité commerciale qui n'est pas vraiment importante, à titre d'exemple les zones montagneuses, l'exonération d'impôt est de six (06) ans. Par contre, au sud, elle est de dix (10) ans.

Ces périodes d'exonération d'impôts « 3ans, 6ans et 10ans » peut se prolonger de deux (02) ans à l'issue de la première période d'exonération à condition de recruter trois (03) emplois à une durée indéterminée.

2.2.2.2. Investissement d'extension

IL concerne les micro-entreprises réalisées dans le cadre du dispositif ANADE et qui ont la propension à l'extension des capacités de production dans la même activité ou une activité connexe. Le bénéfice des aides et avantages en phase extension, est soumis à un ensemble de conditions.

A. Les conditions d'éligibilité

La micro-entreprise doit répondre aux conditions suivantes :

- Avoir cumulé 03 années d'activité sur les zones normales ou 06 années sur les zones spécifiques ;
- Avoir des bilans retraçant l'évolution positive de la micro-entreprise ;
- Remboursement du crédit bancaire à hauteur de 70% du montant de projet en cas de financement triangulaire ;
- Remboursement intégrale (100%) du crédit bancaire en cas de changement de banque ou de type de financement, de triangulaire vers le financement mixte ;
- Remboursement régulier des échéances de Prêt Non Rémunéré (PNR).

B. Les aides financières et avantages fiscaux

Les mêmes aides financières et avantages fiscaux accordés à l'investissement de création se présente pour l'investissement à l'extension.

Chapitre II : Les dispositifs d'appui à la création d'entreprises en Algérie

Tableau N° 08 : Tableau comparatif entre ANADE et ANSEJ (voir annexe N°01 et N°02)

		ANSEJ		ANADE
Objectif		La lutte contre le chômage.		La promotion de l'entrepreneuriat.
Conditions d'éligibilité		Age de 19ans à 40ans		Condition maintenue
		Être chômeur		Condition annulée
		Avoir la qualification avec l'activité projetée		Condition maintenue
		La contribution au financement de son propre projet avec un apport personnelle de 1% à 2%		La contribution au financement de son propre projet avec un apport personnel de 15% (dont 10% pour le sud et 12% pour le sud) et 5% pour les étudiants et chômeurs
Mode de financement	Financement triangulaire	Apport personnel	1% si : montant < 5.000.000 DA. 2% si : 5.000.000 < montant < 10.000.000DA.	15% (zone sud : 10%, haut plateau 12%), et 5% pour les étudiants et les chômeurs.
		PNR	29% si : montant < 5.000.000 DA. 28% si : 5.000.000 < montant < 10.000.000DA	15% du coût global du projet
		Banque	70% du montant de l'investissement	Apport maintenu
	Financement mixte	Apport personnel	71% si : Montant < 5.000.000 DA. 72% si : 5.000.000 < montant < 10.000.000DA.	L'apport personnel s'élève à 50% du montant de l'investissement.
		PNR	29% si : montant < 5.000.000 DA. 28% si : 5.000.000 < montant < 10.000.000DA.	50% du cout d'investissement.

Chapitre II : Les dispositifs d'appui à la création d'entreprises en Algérie

Aides financières		Bonification du taux d'intérêt bancaire à 100%.	Aide maintenu
		Prêt non rémunéré supplémentaire pour un prêt location, pour un cabinet groupé et pour un véhicules-ateliers.	Prêt non rémunéré supplémentaire pour un prêt location et pour une activité d'exploitation qui peut atteindre 1 000 000 DA.
		Un différé de trois (03) ans.	Un différé de dix-huit (18) mois.
Avantages fiscaux	En phase De Réalisation	Application d'un taux réduit de 5% sur les droits de douanes pour l'importation des équipements pour l'entreprise.	Avantage maintenu
		L'exemption des droits de mutations à titre onéreux sur les acquisitions immobilières	Avantage maintenu
		Exonération des droits en matière d'enregistrement sur les actes constitutifs de la société	Avantage maintenu
	En Phase d'exploitation	D'exonération total d'impôts « 3ans, 6ans et 10ans » selon la zone géographique	Avantage maintenu
		Propagation de la période d'exonération « 3ans, 6ans et 10ans » de deux années, à l'issue de la première période d'exonération à condition de recruter 3 emplois à une durée indéterminée	Avantage maintenu
		Exonération de la taxe foncière sur les constructions et les additions de constructions sur une période de 3ans, 6ans, 10ans, selon la zone de l'implantation, à compter de la date de réalisation	Avantage refusé
		Abattement d'impôt : 70% durant la première année, 50% durant la deuxième année et 25% durant la troisième année.	Avantage refusé

Source : élaboré par nous-mêmes à partir des informations collectées auprès de l'ANADE.

Chapitre II : Les dispositifs d'appui à la création d'entreprises en Algérie

2.3. Analyse de l'évolution des micro-entreprises créées dans le cadre des dispositifs ANADE ANGEM CNAC de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Pour mieux comprendre le mécanisme et le fonctionnement des dispositifs ANADE, ANGEM et CNAC, nous allons présenter et analyser les différentes données statistiques fournies par les trois dispositifs sur la wilaya de T.O. Ces données concernent le nombre des projets financés par ces dispositifs selon les critères suivants : le secteur d'activité, le mode de financement, et selon les agences bancaires.

2.3.1. Le nombre de projets financés par mode de financement dans la wilaya de Tizi-Ouzou durant la période 2013-2016

Les résultats affichés dans les tableaux ci-dessus représentent le nombre de projets financés par type de financement par les trois dispositifs.

2.3.1.1. Bilan de l'ANGEM

Ci-après nous présenterons les données relatives au dispositif ANGEM.

Tableau N° 09 : Répartition des projets financés ANGEM par mode de financement

Mode de financement	2013	2014	2015	2016	Total
Triangulaire	905	840	507	422	2674
Achat de MP	2467	1348	1425	931	6171

Source: HADDAD. S et HAMIDCHI. C, « Le rôle des institutions de microfinance dans le financement des micro-entreprises : cas de l'ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou », mémoire de master, 2017, p98.

L'ANGEM propose deux modes de financements : triangulaire et achat de MP. Nous remarquons que dans le financement triangulaire, le nombre de projets financés diminue d'une année à l'autre, il est passé de 905 projets en 2013 à 840 projets en 2014, et à 507, 422 respectivement dans les deux années 2015 et 2016.

2.3.1.2. Bilan de la CNAC

Tableau N° 10 : Répartition des projets financés CNAC par mode de financement

Mode de financement	2013	2014	2015	2016	Total
Triangulaire	2116	1770	905	486	5277

Source: HADDAD. S et HAMIDCHI. C, OP. Cité, p64.

La CNAC propose uniquement le financement dit triangulaire, de l'année 2013 jusqu'à 2016 le nombre de projets financés est passé de 2116 projets à 486 projets (soit ¼ de projets financés en 2013 a été financés en 2016).

Chapitre II : Les dispositifs d'appui à la création d'entreprises en Algérie

2.3.1.3. Bilan de l'ANADE

Ci-après nous présenterons les données relatives au dispositif

Tableau N° 11 : Répartition des projets financés ANADE par mode de financement

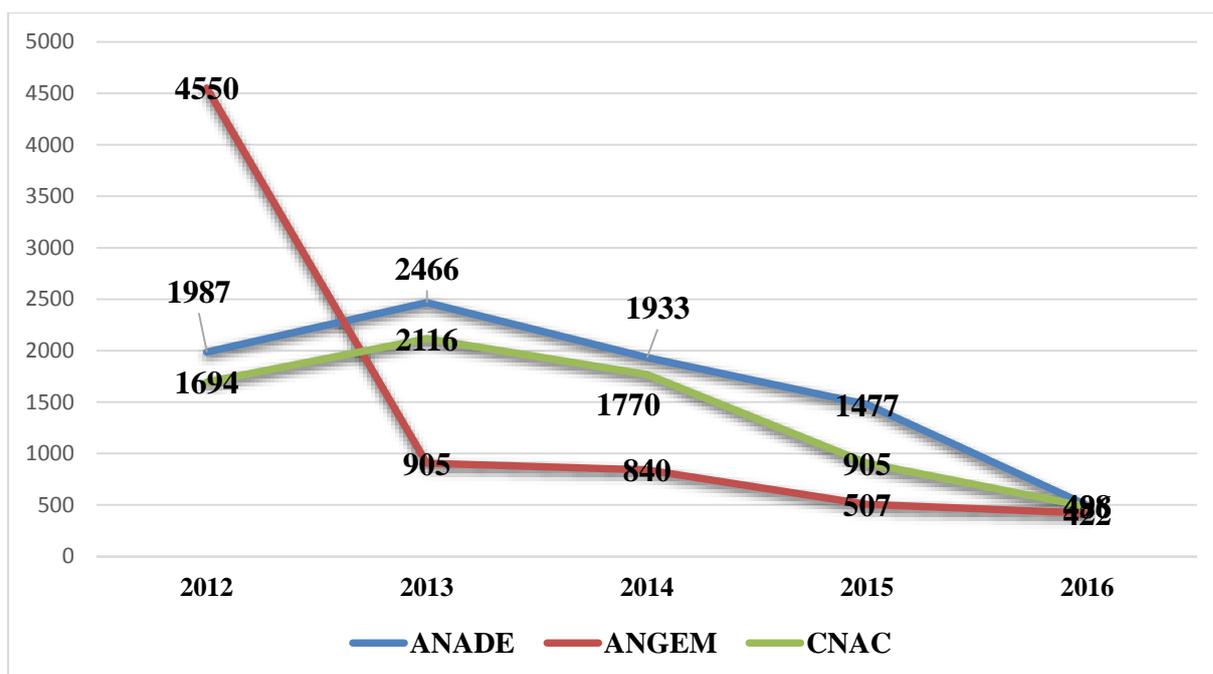
Mode de financement	2013	2014	2015	2016	Total
Triangulaire	2466	1933	1477	498	6374
Mixte	17	06	03	05	31

Source : Données collectées auprès de l'ANADE.

ANADE le dispositif à deux modes de financements : triangulaire et mixte. Pour le financement triangulaire, les chiffres ont tendance à la baisse ils sont passés de 2466 projets financés en 2013 à 1933 projets en 2014, et jusqu'à 498 financements accordés en 2016.

Nous allons représenter les données des tableaux précédents afin de comparer le nombre de projets financés par chaque dispositif durant la période 2013-2016.

Figure N° 04 : Répartition des micro-entreprises créées par mode de financement ANADE, ANGEM, CNAC



Source : Etabli par nous-mêmes à partir des données des tableaux.

Dans notre travail, nous nous intéressons au financement triangulaire (*dispositif d'aide-Banque-Promoteur*). Et à travers les tableaux N° 11-12-13 et la figure N° 04, nous constatons que l'ANADE est le dispositif qui est intervenu le plus dans le financement triangulaire durant la période 2013-2016.

Chapitre II : Les dispositifs d'appui à la création d'entreprises en Algérie

2.3.2. Le nombre de projets financés par banque dans la wilaya de Tizi-Ouzou durant la période 2012-2017

Les résultats affichés dans les tableaux ci-dessus représentent le nombre de projets financés par banque ANADE et CNAC.

2.3.2.1. Bilan de l'ANADE

Tableau N° 12 : répartition des projets financés par banque « dispositif ANADE »

Banque	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
BNA	515	811	565	385	112	66	2454
BADR	270	433	368	320	98	35	1524
BDL	857	879	660	435	180	82	3093
BEA	54	32	53	37	19	10	208
CPA	307	331	293	303	90	38	1362
Total	2003	2483	1939	1480	503	231	8638

Source : données recueillies auprès de l'ANADE de T.O

A partir de ce tableau nous constatons que parmi les 8638 micro-entreprises financées, la BDL a financé 3093 ME pendant la période 2012-2017, la BNA a financé 2454 ME, la BADR a financé 1524 ME, la banque CPA a financé 1362 ME, et en dernier la BEA qui a financé seulement 208 micro-entreprises.

2.3.2.2. Bilan de la CNAC

Tableau N° 13 : Répartition des projets financés par banque « dispositif CNAC »

Banque	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
BNA	369	461	307	123	71	12	1343
BADR	411	441	525	334	211	49	1971
BDL	497	679	538	231	119	41	2105
BEA	151	220	111	68	42	12	604
CPA	266	315	289	149	43	22	1084
Total	1694	2116	1770	905	486	136	7107

Source: HADDAD. S et HAMIDCHI. C, OP. Cité, p65.

Parmi les 7107 micro-entreprises financées, 2105 ont été financées par la BDL, 1971 par la BADR, 1343 par la BNA, 1084 par le CPA et en dernier 604 micro-entreprises ont été financées par la BEA.

Selon les tableaux N°12 et 13 nous constatons que durant la période 2012-2017 le dispositif ANADE a financé 8638 projets et la CNAC a financé 7107 projets.

Chapitre II : Les dispositifs d'appui à la création d'entreprises en Algérie

2.3.3. Le nombre de projets créés par l'ANADE répartis par secteur d'activité durant la période 2015-2020 (voir l'annexe N°03).

Les résultats affichés dans le tableau ci-dessus représentent le nombre de projets créés et d'emplois générés chaque année par secteur d'activité.

Tableau N° 14 : Le nombre de projets créés répartis par secteur d'activité par l'ANADE durant la période 2015-2020

	2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	Nbr de projets	Nbr d'emplois										
Agriculture	237	664	72	180	30	73	10	23	06	14	03	05
Services	240	604	91	238	39	125	30	95	38	102	21	60
BTPH	444	1211	134	380	59	173	48	158	89	329	20	68
Industrie	267	801	90	251	51	153	34	98	26	72	21	64
Artisanat	58	164	21	55	04	11	03	07	14	36	07	18
Prof libérales	162	433	70	168	37	87	48	116	88	206	29	71
Maintenance	72	203	25	64	11	26	12	28	29	67	08	14
Total	1480	4080	503	1342	231	648	185	525	290	826	109	300

Source : établi par nous-mêmes à partir des données recueillies auprès de l'ANADE de T.O

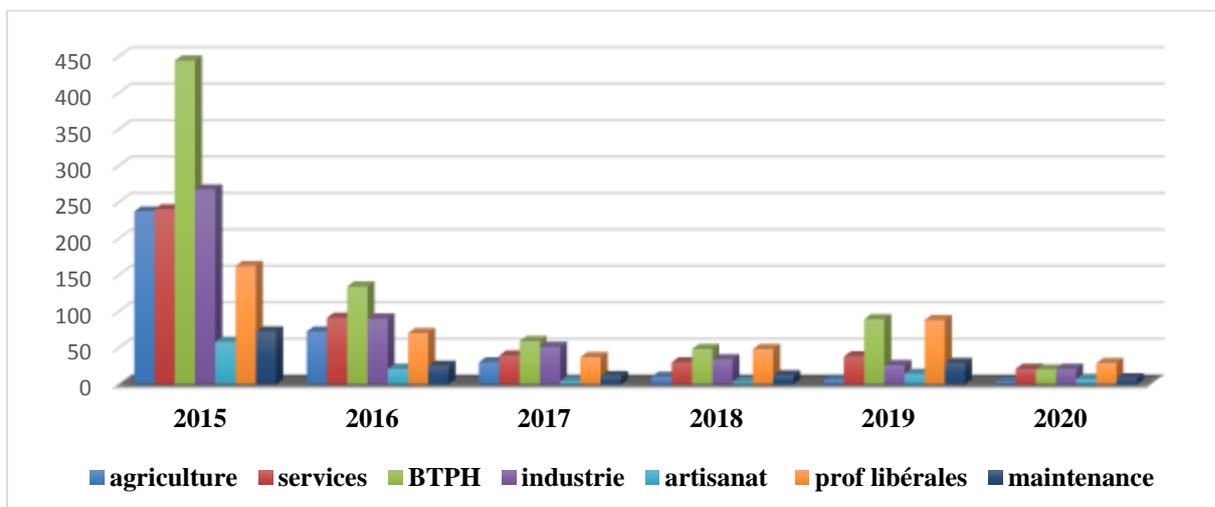
A partir des données précédentes, nous remarquons que le secteur d'activité le plus financé par l'ANADE est le BTPH (*bâtiments, travaux publiques et hydrauliques*), et le moins financé c'est le secteur de l'artisanat.

Nous constatons également que le nombre de projets financés décroît au fil des années, notamment en 2020, prenons l'exemple du secteur d'agriculture le nombre de projets créés passe de 237 projets en 2015 à 72 en 2016, à 30 en 2017, à 10 en 2018, à 06 en 2019 et à 03 projets en 2020 ; ce qui engendre la baisse des emplois engendrés. Cette baisse de financement de projets revient à la chute des prix des hydrocarbures en 2015, ces derniers représentent la source principale des revenus du pays, ainsi l'état a pris le recul dans le financement de presque tous les investissements. Cette diminution de financement de projets se traduit par une baisse de la création d'emplois.

- Pour éclaircir notre tableau, nous allons représenter les données dans deux graphes.

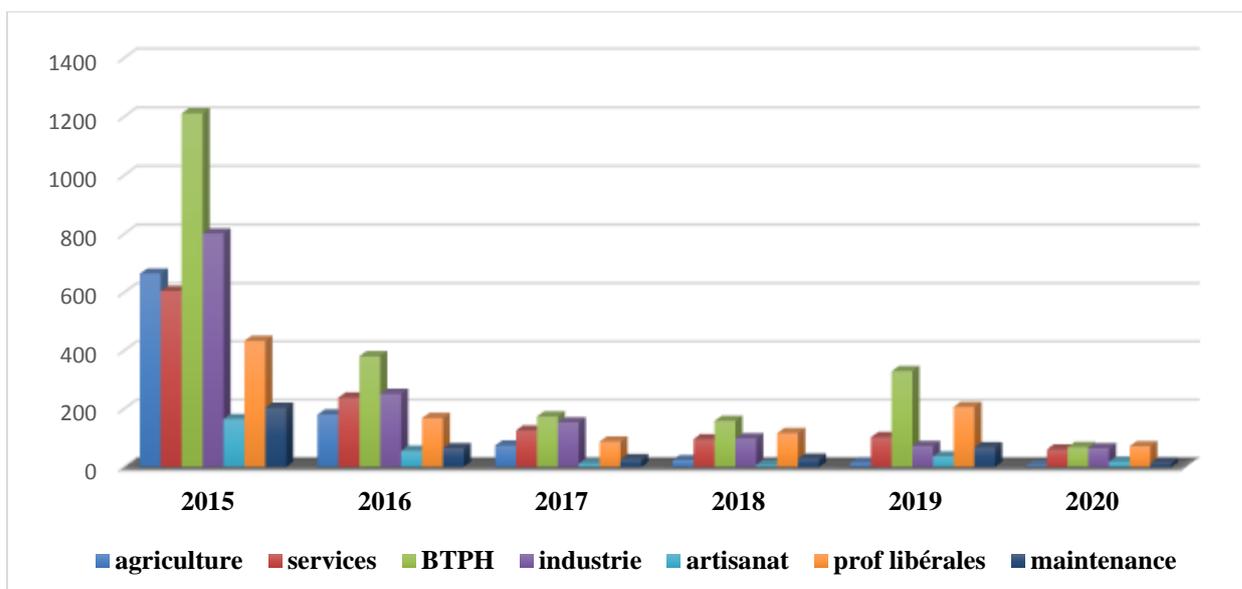
Chapitre II : Les dispositifs d'appui à la création d'entreprises en Algérie

Figure N°05 : Représentation graphique des projets créés par secteur d'activité par l'ANADE « 2015-2020 »



Source : établi par nous-mêmes à partir des données du tableau ci-dessous.

Figure N°06 : Représentation graphique des emplois créés par secteur d'activité par l'ANADE « 2015-2020 »



Source : établi par nous-mêmes à partir des données du tableau ci-dessous.

2.4. ANADE et création d'entreprise

« Par les données ci-dessus, nous pouvons affirmer que le dispositif ANADE est à l'origine des orientations des jeunes à l'entrepreneuriat, et ceci, de sa création à nos jours.

Les comportements, les aptitudes et les attitudes des entrepreneurs, ainsi que la destinée de leurs entreprises découlent du poids de leurs motivations. Les entrepreneurs se caractérisent par leur jeunesse (19-40 ans), cette jeunesse est tantôt assimilée à l'insouciance avec son corolaire, une attitude à la prise de risque, la recherche de la réalisation de soi et

Chapitre II : Les dispositifs d'appui à la création d'entreprises en Algérie

d'une carrière adéquate. L'âge jeune de ces entrepreneurs, renvoie aussi à leur inexpérience, leur fragilité psychologique, leur manque de maturité ainsi que des connaissances entrepreneuriales insuffisantes. Cette caractéristique, leur offre l'avantage de grandes capacités d'apprentissage et de cumul de savoirs faire. En effet, le gout du risque, le désir d'indépendance, le gain pécuniaire et la réalisation de soit... sont des caractéristiques existantes chez ces individus.

Par ailleurs, la rapidité de la décision d'entreprendre explique en partie la réticence des banques vis-à-vis des financements demandés, et le taux de mortalité élevé de ces entreprises. L'intention entrepreneuriale de ces jeunes, s'inscrit dans la logique de leur intégration sociale. Les résultats de notre recherche, laissent comprendre qu'il existe une forte intention entrepreneuriale chez nos interlocuteurs, laquelle ne s'explique pas, uniquement, par l'attrait important vis-à-vis de l'entrepreneuriat, mais au regard de la situation sociale dégradée, l'entrepreneuriat constitue pour les jeunes une voie d'évitement de difficultés et d'insertion sociale voire du chômage. Le recours à l'ANADE constitue la voie la plus rapide d'accès à l'entrepreneuriat, en revanche, les aides convoitées ne représentent que la partie superficielle des besoins pour entreprendre. Les entrepreneurs se rendent dépendants de ces organismes et de leurs financements. ».¹

¹ FERFERA.MY et AKNINE SOUIDIR ; « *entrepreneuriat et création d'entreprise en Algérie : une lecture à partir de dispositif de soutien en d'aide à la création des entreprises* », IN Revue des sciences économiques et de gestion, N°14 (2014), Alger, p.74.

Chapitre II : Les dispositifs d'appui à la création d'entreprises en Algérie

Conclusion du chapitre II

Ce chapitre nous a permis de rendre compte des mécanismes de fonctionnement et de financement des trois dispositifs ANADE, CNAC et ANGEM ; ainsi les conditions d'éligibilité de chacun.

Ces dispositifs ont pour but le soutien de l'emploi, restituant l'espoir aux chômeurs désirant créer leurs propres activités avec l'aide de l'état grâce à la facilitation de la création des micro-entreprises et l'accompagnement durant toute la période de création afin d'assurer la pérennité de la micro-entreprise.

D'un autre côté, le bref examen des données quantitatives collectées au niveau de l'ANADE, la CNAC et l'ANGEM, concernant la création de micro-entreprises. On trouve que le financement triangulaire des micro-entreprises est beaucoup adapté par le dispositif ANADE. Ce dernier accorde des prêts pour répondre aux besoins de la population, il offre de nombreux avantages financiers et fiscaux selon la zone géographique et selon la catégorie du promoteur.

Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O

Introduction du chapitre III

Le financement des micro-entreprises en Algérie est caractérisé par l'existence d'une multitude d'organismes d'aide à la création et au développement de ces entreprises, mais aussi d'un système bancaire comptant plusieurs banques, aussi bien publiques que privées, et des institutions financières spécialisées.

Dès sa création la Banque Nationale d'Algérie a assuré un rôle important vis-à-vis de sa clientèle entreprise et cela à travers les divers produits et services bancaires qu'elle met à sa disposition.

Afin de constater le degré d'implication la BNA particulièrement agence N°583 au financement des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif ANADE, nous avons procédé à une étude descriptive et analytique au niveau de ces deux organismes, sur la base des données obtenues auprès de ces derniers. La démarche de notre étude consiste à :

- La remise d'un guide d'entretien au directeur et au chef de service de crédits et engagements de l'agence BNA N°583 de T.O ;
- Une collection de données au niveau de la direction.

Ce chapitre est réparti en trois sections, la première est consacrée à la présentation de la banque et l'ANADE, la deuxième porte sur la relation BNA-ANADE et le financement triangulaire des micro-entreprises. La dernière section fait l'objet d'analyse des résultats de notre enquête.

Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O

Section 01 : Présentation des deux organismes d'accueil « *agence BNA n°583* » et « *ANADE de Tizi-Ouzou* »

Notre intérêt est focalisé dans cette section pour la présentation des deux organismes financiers les plus réputés commercialement BNA et ANADE. Nous avons commencé par la présentation l'agence BNA N°583, ses missions, et son organisation. Ensuite, nous avons expliqué les différents services de l'ANADE, ses fonds et ses relations avec les tiers.

1.1. La Banque Nationale d'Algérie

Dans ce qui suit, nous présentons la Banque Nationale d'Algérie qui nous a servis l'échantillon de notre travail.

1.1.1. Présentation de la BNA

La Banque Nationale d'Algérie (B.N.A) est une société par action au capital de 150.000.000.000 DA, dont le siège social se trouve à Alger, 8 boulevard Che Guevara, a été créée par ordonnance N° 66-178 du 13 juin 1966 sous forme de société nationale régie par ses statuts, par la législation commerciale et par la législation sur les sociétés anonymes dans la mesure où il n'y est pas dérogé par l'ordonnance portant sa créance et par son annexe en est partie intégrante.

La banque nationale d'Algérie est une banque de détail. C'est la première banque commerciale nationale, elle exerçait toutes les activités d'une banque universelle, et elle était chargée en outre du financement de l'agriculture.

La BNA est la première banque publique à avoir obtenu son agrément dans le cadre de la loi relative à la monnaie et au crédit le 05 septembre 1995.

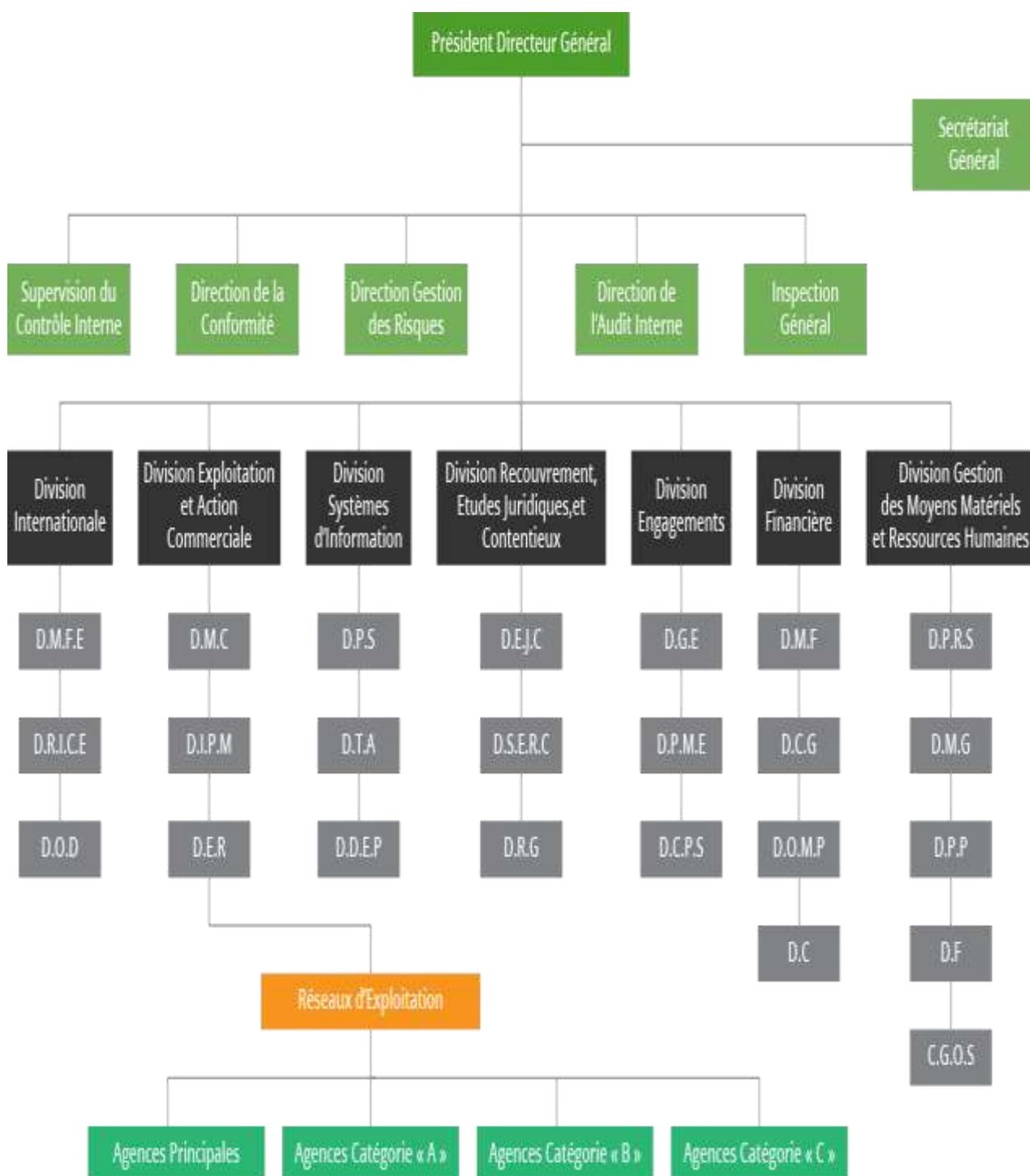
*« Elle dispose d'un réseau d'exploitation très dense réparti sur l'ensemble du territoire national : des succursales, des directions régionales d'exploitation (DRE) au nombre de 19 qui supervisent 216 agences de différentes catégories ».*¹

¹<https://www.bna.dz/> consulter le 31/12/2019.

Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O

1.1.2. Organigramme de la Banque Nationale d'Algérie

Schéma N°03 : Organigramme de la Banque Nationale d'Algérie



Source : Site de la Banque Nationale d'Algérie : www.bna.dz consulté le 02/04/2021

Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O

1.1.3. Missions, organisation et organigramme de l'agence BNA N°583

Dans ce qui suit, nous présentons l'agence BNA N°583, dont nous expliquons en premier lieu ses missions, en deuxième lieu, son organisation, et enfin son organigramme.

1.1.3.1. Les missions de l'agence BNA N°583

« Etant un organe d'action commerciale, l'agence exerce les missions principales suivantes ;

- La recherche et la collecte des ressources ;
- La distribution des crédits ;
- La gestion des moyens de paiement ;
- La gestion des opérations connexes ;

L'agence veille au développement et à la rentabilité de son fonds de commerce à travers la distribution et le placement de produits et services destinés à la clientèle, conformément à la politique commerciale de la banque et aux orientations de la direction générale.

Elle veille à sauvegarder l'image de marque de la banque et assure son développement dans le cadre des objectifs qui lui sont assignés. Elle exécute les opérations de la clientèle avec diligence et en conformité avec les textes réglementaires et organiques en vigueur.

L'agence fait partie intégrante du réseau d'exploitation, elle assure la représentation de la banque au niveau local, elle entretient des relations fonctionnelles avec l'ensemble des structures de la banque ».¹

1.1.3.2. L'organisation de l'agence BNA N°583

L'organisation de l'agence s'articule autour de principes suivants :

- L'optimisation de la fonction commerciale
- Le renforcement des attributions opérationnelles et managériales du directeur et du directeur adjoint ;
- La séparation entre le front et le back office ;
- L'émergence et l'ancrage de la fonction contrôle ;
- L'intégration de l'espace auto dans la gestion de l'agence.

Le schéma organisationnel de l'agence regroupe le directeur, le front et le back office, couvrant les activités suivantes : animation commerciale, caisse, crédit, juridique et contentieux commerce extérieur, contrôle, administrative.

¹ Document interne de la BNA, « *missions et organisation des agences BNA* » circulaire N° 21/24 du 29/05/2016.

Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O

A. Attributions et rôles du directeur d'agence

Le directeur de l'agence agit par délégation du PDG, il veille au respect de l'application des règles prudentielles de gestion édictées par la banque d'Algérie et de la politique de crédit de la banque, il met en place une organisation adaptée permettant d'assurer la continuité de l'activité de l'agence en cas d'absence imprévue, il assure la communication et la diffusion des textes organiques aux différents services et veille à leur application.

Le directeur adjoint est chargé du front et du back office, organise, suit, coordonne et contrôle, quotidiennement les activités et les tâches relevant de son domaine. Il veille à :

- La prise en charge des réclamations émanant de la clientèle ;
- La réalisation des objectifs, notamment en la matière de distribution des crédits.

B. Le front office

Il est composé de :

- a. Pôle relations clientèle** : composé d'un ou plusieurs chargés de clientèle, il dépend du directeur d'agence, le chargé de clientèle est l'interlocuteur privilégié de la clientèle, il est chargé d'assister et conseiller la clientèle acquise et/ou potentielle d'informer les clients de tous les événements qui peuvent affecter leurs comptes ;
- b. Service caisse** : dirigé par un chef de service, qui veille à la bonne exécution des opérations, et contrôle la conformité, la sincérité et la régularité des opérations enregistrées au cours de la journée, à travers les documents soumis à sa signature ou à son visa.

Le service caisse est composé de quatre sections :

- **Section guichet et caisse DZD**
 - **Le guichetier** est chargé de procéder à l'ouverture et fermeture du guichet, assurer les opérations de retrait et de versement par (*le contrôle de conformité et la saisie des opérations de retrait et de versement*) ;
 - **Le caissier** est chargé d'assurer les opérations de retrait et de versement par (*la manipulation et reconnaissance d'espèces, ainsi la remise des fonds aux clients*).
- **Section comptes devises et change manuel** : est chargé de :
 - Exécuter les opérations de retrait et de versement ;
 - Comptabiliser les virements devises reçus.
- **Section moyen de paiement** : elle a pour attributions :
 - Superviser et contrôler les opérations effectuées dans la journée ;
 - Signaler toute opération atypique ou suspecte.

Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O

▪ **Section placements et produits monétiques** : elle assure :

- La souscription des dépôts à terme et bons de caisses et suivi des dossiers ;
- Gestion des placements en devise ;
- Vérification quotidienne du bon fonctionnement des automates DAB et GAB.

C. Le back office

Il est composé de :

a- Service engagement

Il est dirigé par un chef de service, composé de :

- Charges d'études dédiées à l'étude et à l'analyse des dossiers de crédits ;
- Chargés d'études dédiés à la gestion administrative et au suivi des engagements.

b- Service commerce extérieur

Il est dirigé par un chef de service, composé de :

- Section domiciliation et apurement ;
- Section crédit documentaire, remise documentaire, transfert et rapatriement.

c- Cellule juridique et contentieux

Elle est rattachée directement au directeur d'agence, composée d'un ou plusieurs juristes, elle a pour fonction :

- Emettre des avis juridiques aux différents compartiments de l'agence, et exploiter tout document juridique ;
- Entreprendre, en toute célérité, toutes les procédures précontentieuses prévues par les textes pour le recouvrement des impayés et des créances.

d- Contrôleur permanent

Il est rattaché hiérarchiquement à la direction du réseau d'exploitation et administrativement au directeur. Il, est chargé d'opérer un contrôle sur l'ensemble des opérations traitées dans la journée conformément aux textes en vigueur.

e- Section administrative

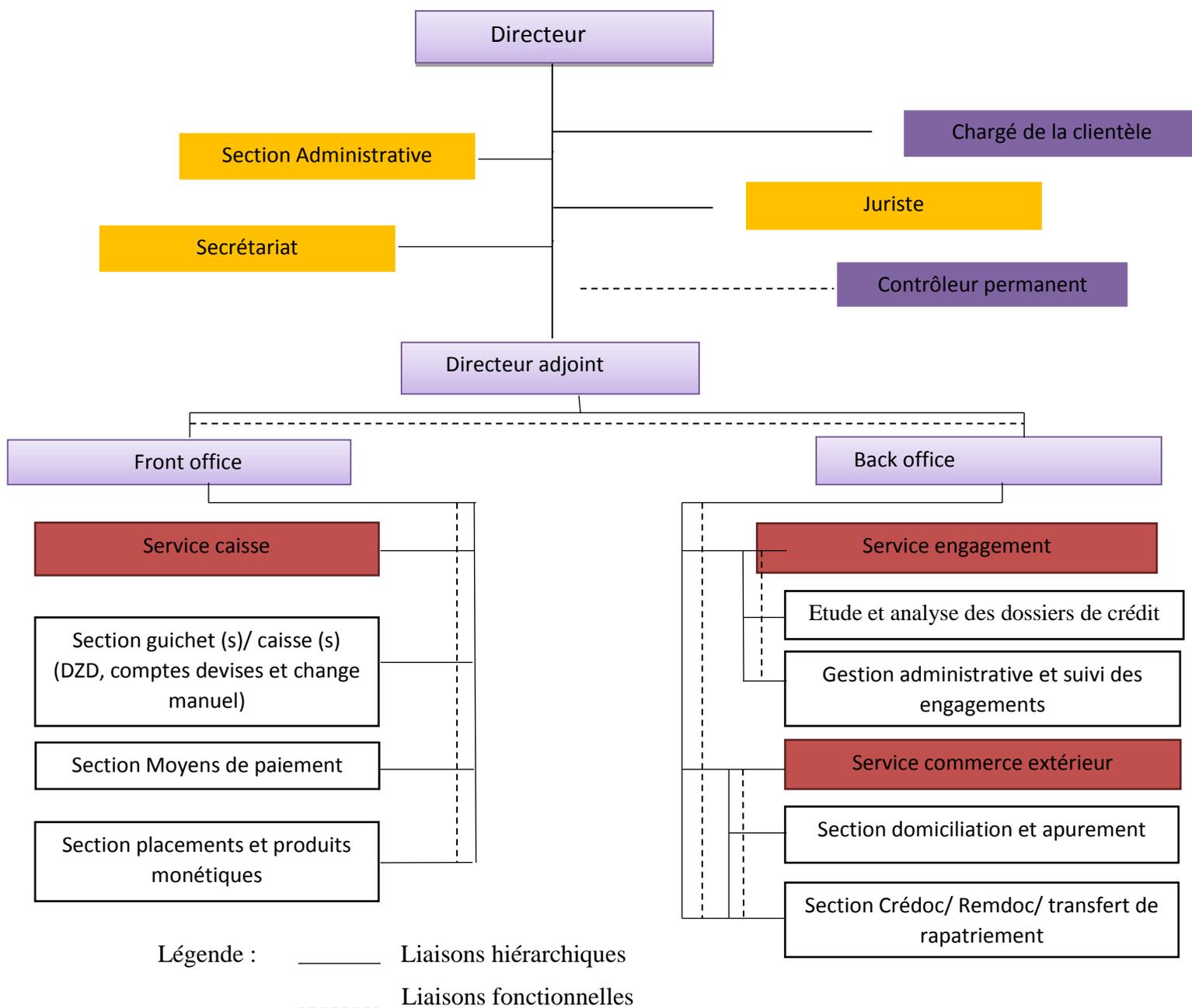
Elle est rattachée au directeur de l'Agence, le responsable de cette section assure la gestion des moyens humains et matériels de l'agence, ses missions sont :

- Veiller à la discipline générale au sein de l'agence et au respect du règlement intérieur de la banque ;
- Elaborer, réaliser et suivre le budget annuel (*fonctions et investissements*) de l'agence.

Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O

1.1.3.3. L'organigramme de l'agence BNA N°583

Schéma N°04 : Organigramme de la Banque Nationale d'Algérie (voir annexe N°04)



Source : Document interne de la BNA, « missions et organisation des agences BNA » circulaire N° 21/24 du 29/05/2016.

Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O

1.2. L'agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat ANADE (Ex ANSEJ)

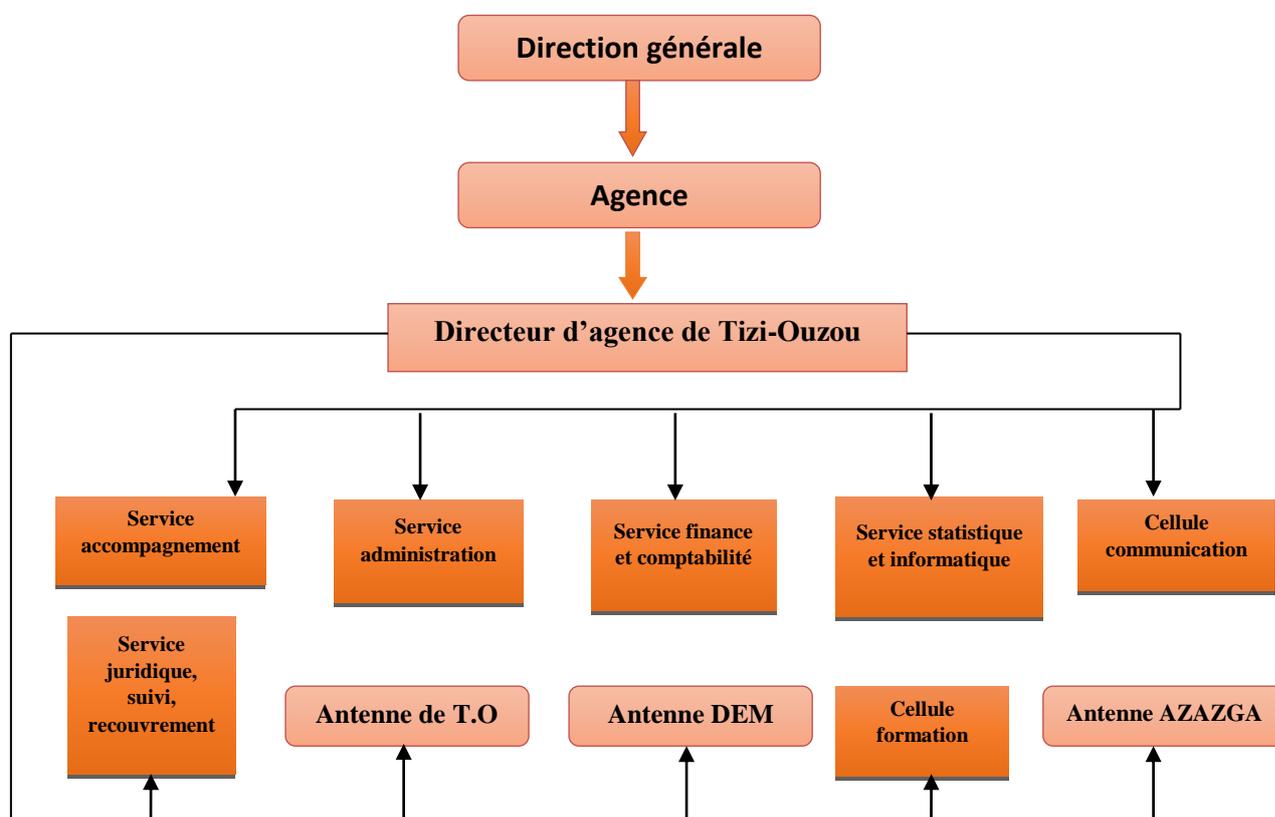
Dans ce qui suit, nous présentons l'agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat.

Organigramme de l'ANADE

La direction générale s'attache à développer des activités en matière d'engineering des process et des méthodes d'accompagnement et de formation.

Au niveau local, la mise en œuvre du dispositif est assurée par les 51 agences installées au niveau de chaque wilaya, auxquelles sont rattachées des antennes implantées dans certaines localités.

Schéma N° 05 : Organigramme de l'ANADE-EX-ANSEJ



Source : document interne de l'ANADE de Tizi-Ouzou 2021.

Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O

1.2.2. Explication des différentes parties de l'organigramme ANADE

Dans ce qui suit, nous expliquons les différents services et leurs rôles au niveau de l'ANADE.

1.2.2.1. Directeur général

Le Directeur Générale de l'agence est nommé par proposition du ministre délégué auprès du premier ministre chargé des micro-entreprises.

Le directeur général a pour mission de :

- Assurer la présentation de l'agence à l'égard des tiers et peut signer tous acte engagement de l'emploi ;
- Veille à la réalisation des objectifs assignés à l'agence et assure l'exécution des décisions du conseil d'orientation ;
- Assure le fonctionnement des services et exerce l'autorité hiérarchique sur l'ensemble du personnel de l'agence. Il nomme le personnel dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;
- Ester en justice et prend toute mesure conservatoire ;
- Etablit et soumet à l'approbation du conseil d'orientation des états prévisionnels de recettes et de dépenses ;
- Dresse et soumet à l'approbation du conseil d'orientation le bilan et les comptes de résultats ;
- Passe tout marché, contrat, convention et accord, dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- Ordonnance les dépenses de l'agence ;
- Présente à la fin de chaque exercice un rapport annuel d'activité accompagnée des bilans et compte de résultats qu'il adresse au ministre chargé du l'emploi après approbation du conseil d'orientation ;
- Etablit et soumet à l'approbation du conseil d'orientation le projet de règlement intérieur de l'agence et veille au respect de son application. ».¹

1.2.2.2. Service accompagnement

C'est la mission principale de l'ANADE, ils accompagnent les porteurs de projets pour la création et l'extension des micro-entreprises de production de biens et de services. Ils se chargent également du transfert le dossier crédit d'investissement à la banque du promoteur.

¹ ANSEJ, « *Recueil des textes législatifs et réglementaires* », 2004, P 35.

Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O

1.2.2.3. Service juridique, suivi et recouvrement

Ce service a pour rôle la prise en charges des problématiques client. Il trouve une solution et du suivi de dossier de recouvrement amiables. Il permet à l'ANADE d'éviter l'accumulation d'important retard de remboursement des promoteurs.

1.2.2.4. Service administration

Concerne les moyens et personnels de l'agence. Le bon fonctionnement de l'ANADE dépend de la main d'œuvre du service administration. Parmi ces missions, il organise les réunions et définit la stratégie de l'entreprise.

1.2.2.5. Service finance et comptabilité

Concerne l'organisation des données financières pour affecter l'argent nécessaires à la réalisation d'une opération économique notamment le financement des projets d'investissement des jeunes promoteurs.

1.2.2.6. Service statistique et informatique

Composé d'ingénieur en statistique et d'ingénieur en informatique. C'est la gestion informatique des données, la collecte des données et le contrôle de leur qualité, l'organisation et le stockage, présentation des informations pertinentes, l'analyse statistique et communication des résultats.

1.2.2.7. Cellule Formation

Composé de formateurs. C'est la formation des promoteurs sur l'entrepreneuriat, sur le plan d'affaire et sur les techniques de gestion de l'entreprise. Interviennent au niveau de toute la wilaya, en interne et en externe à l'ANADE (*exemple : universités*).

1.2.2.8. Cellule communication

Composé de chargés de communication. C'est la porte-parole de l'ANADE, il communique les statistiques et parle au nom de l'ANADE.

1.2.3 Les fonds de l'agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat

Le ministère délégué auprès du premier ministre chargé des micro-entreprises met à la disposition de l'ANADE, les dotations nécessaires à la réalisation des objectifs assignés audit organisme en matière de soutien à la création d'activités de micro-entreprise, qui sont comme suit :

1.2.3.1. Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes

Il est ouvert dans les écritures du trésor, un compte d'affectation n°302-087 intitulé fonds national de soutien à l'emploi des jeunes ». Ce compte retrace :

Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O

A. En recettes

Le compte 302-087 enregistre :

- Les dotations du budget de l'Etat ;
- Le produit des taxes spécifiques instituées au profil du fonds par les lois de finance ;
- Le produit de remboursement de prêts non rémunérés consentis aux jeunes promoteurs ;
- Une partie du solde du compte d'affectation spéciale n°302-049 intitulé « *fonds national de promotion de l'emploi* », à sa clôture ;
- Le produit de placements éventuels de trésorerie ;
- Toutes autres recettes ou contributions.

B. En dépense

- L'octroi de prêts non rémunérés consentis aux jeunes promoteurs pour la mise en œuvre de la micro-entreprise ;
- La bonification des taux d'intérêt des crédits accordés au jeune promoteur ;
- La prime accordée à titre exceptionnel aux projets présentant une particularité technologique appréciable ;
- La prise en charge des études, expertises et actions de formation réalisées ou sollicitées par l'ANADE ;
- L'octroi de garanties à délivrer aux banques ou aux établissements financiers ;
- Les frais de gestion liés à la mise en œuvre des programmes, aides et actions susvisées, notamment ceux liés au fonctionnement de l'ANADE.

1.2.3.2. Fonds de caution mutuelle de garantie risques/crédits jeunes promoteurs

Le fonds de caution mutuelle de garantie risques/crédits jeunes promoteurs joue le rôle d'une assurance de crédits accordés par les banques aux micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif l'ANADE.

Il est placé sous la tutelle du ministre chargé de l'emploi et domicilié auprès de l'ANADE, le fonds est doté de la personnalité morale et l'autonomie financière.

Le fonds a pour objet de garantir les crédits de toutes natures accordés aux jeunes promoteurs ayant obtenu l'agrément de l'ANADE.

La garante du fonds complète celle déjà fournie par le promoteur aux établissements de crédit :

- Le nantissement des équipements au premier rang au profit de la banque et au deuxième rang au profit de l'ANADE ;

Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O

- L'assurance multirisque subrogée au profit de la banque en premier rang et en deuxième rang au profit de l'ANADE ;
- Le gage du matériel roulant pour la banque et l'ANADE.

Le fonds couvre, à la diligence des banques et établissements financiers concernés, les créances restantes dues en principal et les intérêts à la date de déclaration du sinistre et à hauteur de soixante-dix-pour cent (70%).

Le fonds administré par un conseil d'administration, ci-après appelé « le conseil », est composé :

- Du représentant du ministre chargé de l'emploi ;
- De deux (02) représentants du ministre chargé des finances ;
- Du directeur général de l'ANADE ;
- D'un représentant de chaque banque et établissement financier adhérent au fonds ;
- De deux (02) représentants du conseil d'orientation de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes désignés par leurs pairs ;
- De deux (02) représentants des jeunes promoteurs adhérents au fonds ;
- La présidence du fonds est assurée par un des représentants des banques et établissements financiers élus par les membres du conseil.

A. Les ressources du fonds de caution mutuelle de garantie risques/ crédits jeunes promoteurs

Les ressources sont constituées par :

- Une dotation initiale en fonds propres constituée de :
 - L'apport en capital de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes ;
 - L'apport du trésor public ;
 - L'apport en capitale ;
 - L'apport en capital des banques et des établissements financiers adhérents ;
 - D'une partie du reliquat non utilisé du fonds de caution mutuelle de garantie des activités industrielles, commerciales et artisanales créé par le décret exécutif n°90-146 du 22 mai 1990 portant création et fixant les statuts du fonds de caution mutuelle des activités industrielles, commerciales et artisanales, au moment de sa dissolution. Ce reliquat concerne le montant des adhésions des établissements de crédit.

Les cotisations versées au fonds qui se composent de :

- Les jeunes promoteurs ;
- Les banques et les établissements.

Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O

- Les produits des placements financiers des fonds propres et cotisations perçues.
- Les dons legs et subventions consentis au fonds.
- Des dotations complémentaires en fonds propres, en tant que de besoin, provenant des participations au capital initial et de nouvelles banques ou établissement financiers adhérents.

B. La cotisation

Chaque micro-entreprise issue du dispositif ANADE doit adhérer au fonds de caution mutuelle de garantie risque après que l'ANADE déposera le dossier de promoteur à la banque, l'adhésion se fait après notification de l'accord bancaire.

Le promoteur doit cotiser à raison de 0.35% à confirmer du montant du crédit bancaire consenti, la cotisation doit couvrir toute la période du crédit bancaire. La cotisation est calculée sur la base de 0.35% du montant du crédit bancaire pour une durée de 8ans :

$$\text{Montant de cotisation} = 0.35\% \text{ de l'encours bancaire} * \text{la durée du crédit}$$

Cette cotisation est payée une seule fois via un chèque bancaire.

1.2.4. Relation de l'ANADE avec les tiers

Le dispositif ANADE entretient des relations avec d'autres organismes qui sont comme suit :

1.2.4.1. Relation de l'ANADE avec la douane

La douane est une administration à caractère fiscal, rattachée au ministère des finances. Elle protège l'économie et les citoyens en luttant contre les trafics illicites et les criminalités organisées.

Les dispositifs de l'article 103 de l'ordonnance n°96-31 du 30 décembre 1996 portant loi de fiance sont stipulés : *« les droits de douanes relatifs aux équipements importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement de création et d'extension lorsqu'elles sont effectuées par des entreprises exerçant des activités réalisées par les jeunes promoteurs éligibles à l'ANSEJ, sont déterminés d'un taux de 5% ».*

1.2.4.2. Relation ANADE avec la CNAS

La sécurité sociale est un système visant une répartition aussi complète que possible des conséquences, des risques divers existant (*maladies, vieillesse...*).

La Caisse Nationale d'Assurance Social des travailleurs salariés (CNAS) assure la gestion des risques grâce à ses lois avec une administrations au bénéfice d'un taux réduit de sept (07) % au titre des rémunérations versées aux salariés de la micro-entreprise. La CNAS

Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O

en collaboration avec l'ANADE permet de vérifier la situation des chômeurs dans le but de réduire le statut chômeur.

1.2.4.3. Relation de l'ANADE avec le trésor

Les impôts et taxes qui font l'objet d'une exonération sont les suivantes :

- L'impôt sur le revenu global (IRG) ;
- L'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) ;
- La taxe foncière ;
- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;
- Les droits de mutation ;
- Les droits d'enregistrement.

1.2.4.4. Relation de l'ANADE avec la banque

L'ANADE, prend en charges sous forme de bonification d'une partie des intérêts du crédit bancaire accordé par la banque à la micro-entreprise. Le niveau de la bonification des taux est à 100% par le décret exécutif n° 03-290 du 06 septembre 2003.

Suite à la présentation générale de l'ANADE et de l'agence BNA n°583, nous pouvons dire que ces dernières sont bien structurées et organisées afin de mieux réussir leurs missions de soutien et de financement de la création de micro-entreprises. Dans ce contexte, nous avons essayé dans la prochaine section de mettre en relief la relation BNA-ANADE en la matière, en présentant un exemple d'application de financement triangulaire.

Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O

Section 2 : La relation Banque-ANADE et le financement triangulaire des micro-entreprises

La relation banque-dispositif représente la seconde chance pour les jeunes désireux de créer leur propre activité.

Dans cette section, nous présentons un exemple d'application d'un financement triangulaire afin de retracer le rôle joué pour la Banque et l'ANADE dans le financement des micro-entreprises. Nous expliquons en premier lieu, d'un point de vue théorique, les différentes démarches suivies pour la création de la micro-entreprise entre la banque et le dispositif. Enfin en deuxième lieu, nous présentons sa structure de réalisation.

2.1. Le financement triangulaire : exemple d'application

Dans ce titre nous présentons la consistance et la démarche à suivre pour un financement triangulaire.

2.1.1. La consistance du projet

Le décret n° 20-186 du 20/07/2020 a fait passer l'ANSEJ vers le dispositif ANADE, mais ce dernier est en cours de mutation et n'a pas encore commencé le financement des projets avec la nouvelle procédure, cependant, l'exemple que nous avons présenté correspond aux procédures ANSEJ.

Les données de la micro-entreprise sont représentées comme suit :

- Entreprise : cabinet de Gynécologie ;
- Durée de crédit : 8 ans dont 3 ans de différé ;
- Dépôt de mise en place du crédit bancaire (CMT) : 18/02/2019 ;
- Date limite d'utilisation du crédit bancaire : 28/02/2020 ;
- Date première d'échéance : 31/08/2022.

2.2.2. Montant de l'investissement

L'initiateur du projet d'investissement a choisi le financement triangulaire qui se présente comme suit :

Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O

Tableau N°15 : Financement triangulaire pour un médecin gynécologue souhaitant créer un cabinet.

Rubrique	Taux de participation	Montant (DA)
Apport personnel	2%	152 488.31
PNR classique	28%	2 134 832.00
Crédit bancaire	70%	5 337 080.00
Total	100%	7 624 400.31

Source : Agence nationale d'appui et de développement à l'entrepreneuriat, Tizi-Ouzou.

2.2.2. Les démarches suivies pour la création de la micro-entreprise entre la Banque et l'ANSEJ

Les démarches suivies pour la création du cabinet sont les suivantes :

- **Etape 01** : Naissance de l'idée de création d'un cabinet de gynécologie suite au diplôme obtenu par le promoteur (médecin) dans ce domaine d'activité ;
- **Etape 02** : Inscription en ligne du porteur de projet sur le site <https://promoteur.ansej.dz/> ;
- **Etape 03** : La validation de l'inscription en ligne par l'accompagnateur du projet selon les conditions d'éligibilité « ANSEJ » citée dans le deuxième chapitre à la base du formulaire d'inscription (voir annexe N°05) ;
- **Etape 04** : L'accompagnateur du projet procède à la vérification de non activité du porteur du projet par deux documents (CNAS et CASNOS) ;
- **Etape 05** : Afin de prononcer la décision concernant l'éligibilité du projet le promoteur concerné doit se présenter au niveau du CSVF accompagner des documents suivants : formulaire d'inscription, facture pro-forma, fiche de présentation du projet (voir l'annexe N° 06) ;
- **Etape 06** : Une fois le projet est validé, l'accompagnateur du projet procède à l'établissement des fiches suivantes : attestation d'éligibilité (voir l'annexe N°07), factures pro-forma, exemplaire du plan d'affaire prévisionnelle (voir l'annexe N°08) et la demande du crédit signé par cet accompagnateur. Et seront par la suite, envoyé à la banque ;
- **Etape 07** : Délivrance de l'accord bancaire pour financer le projet dont le montant du CMT sera mentionné par la banque (voir annexe N°09) ;
- **Etape 08** : Retour du promoteur à l'ANSEJ muni des factures pro-forma récentes des équipements, facture récente d'assurance tous risques, registre de commerce/ carte d'artisanat/ carte fellah/ autorisation d'exploitation, contrat de location/ acte de propriété ;
- **Etape 09** : L'accompagnateur ANSEJ procède à l'élaboration de la structure de réalisation (voir l'annexe N°10) sur la base du montant du crédit bancaire et les factures pro-forma

Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O

récentes, et fait ressortir le montant exacte que le porteur du projet doit verser sur son compte bancaire commercial ;

- **Etape 10** : Au niveau de la banque ; Le promoteur du projet procède à l'ouverture du compte bancaire commercial en versant son apport personnel ainsi que les frais de gestion (frais de chèques de banques, commission de gestion et les frais d'enregistrement de la convention du crédit). Par la suite, la banque remettra à son client un reçu de versement et un relevé d'identité bancaire, que ce dernier remettra à son tour, à son accompagnateur.

Rajoutant à ça, la banque demande à son client promoteur une autorisation de consultation de la centrale des risques (voir annexe N°11) accompagnés des documents : copie du registre de commerce ou de la carte d'artisan ou de l'agrément, l'acte de propriété ou du contrat de location, copie du NIF (Numéro d'Identification Fiscale), copie du NIS (Numéro d'Identification Statistique), la déclaration d'existence, extrait de naissance, résidence et une copie de la pièce d'identité (voir annexe N°12) ;

- **Etape 11** : cette étape concerne la visite du local par l'ANADE plus le virement du PNR au compte du promoteur ;
- **Etape 12** : Pour permettre l'établissement des deux (02) chèques au profit du porteur de projet concerné, l'accompagnateur envoie le dossier suivant à la banque du porteur du projet: copie Bail de location, copie de l'agrément si agrémenter, copie de déclaration d'existence, procès-verbal de visite de local devant abriter l'activité établie par l'ANSEJ, contrat d'adhésion au fonds de garantie (voir annexe N°13), copie original de la décision d'octroi d'avantages au titre de la phase de réalisation(voir annexe N°14), copie du plan d'affaires (voir annexe N°10), factures pro-forma, les justificatifs de versement du PNR et de l'apport personnel, ainsi que l'ordre l'enlèvement de la cotisation du fonds de garantie.
- A la réception du dossier, la banque délivre le chèque de fonds de garantie ;
- **Etape 13** : Lorsque l'ANSEJ reçoit le chèque de fonds de garantie, elle va établir les ordres d'enlèvement des 10% qui sont les chèques de commande du matériel (premiers chèques).
- La banque établie les chèques à l'ordre des fournisseurs. Ces derniers, à la réception des chèques de commande, livrent le matériel ;
- **Etape 14** : Le promoteur se rapproche d'un notaire qui lui établira les nantissements du matériel en faveur de la banque et de l'ANSEJ.
- Par ailleurs, l'ANSEJ, donne des ordres d'enlèvement de 90% et des ordres d'enlèvement des assurances du matériel de 100%.

Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O

- Remarque : pour les activités de production, les promoteurs bénéficient d'un fonds de roulement pour l'achat des matières premières ;
- **Etape 15** : Après retrait des chèques n° 02 qui sont les chèques de 90%, le promoteur débute son activité. Le remboursement du CMT débutera 3ans après la mise en place du crédit et s'étalera sur 5ans, soit dix (10) semestrialité suite à quoi, débutera le remboursement du PNR. Le remboursement de ce dernier s'étalera sur 10 semestrialités. (Voir l'annexe N°15 et N°16).

2.2. Analyse financière de la micro-entreprise

L'analyse financière a été effectuée de cette manière :

2.2.2. Structure d'investissement

La création du cabinet de gynécologue nécessite des coûts qui sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau N°16 : Structure d'investissement en DA

Rubrique	Coût total
Frais préliminaire	50 000
Equipements locaux	7 287 676.50
Equipements importés	0.00
Matériels roulants	0.00
Cheptel	0.00
Aménagements	0.00
Droit de douanes et taxes	0.00
Assurance	74 645.13
Cotisation fonds de garantie	112 078.68
Fonds de roulement	100 000
TOTAL	7 624 400.31

Source : Agence nationale d'appui et de développement à l'entrepreneuriat, Tizi-Ouzou.

Le coût de création du projet « *Cabinet de Gynécologie* » s'élève à un montant de 7 624 400.31 DA qui est composé de frais préliminaires et d'équipements de production.

2.2.2. Structure de financement du projet

La structure de financement de la micro-entreprise en question est représentée dans le tableau ci-dessous :

Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O

Tableau N°17 : structure de financement en DA.

Rubrique	Taux de participation	Montant	Montant FINAL	Taux final
Apport personnel	2%	152 488.01	152 488.31	2%
Numéraires				
Nature				
PNR classique	28%	2 134 832.09	2 134 832.00	28%
Crédit bancaire	70%	5 337 080.22	5 337 080.00	70%
Total	100%	7 624 400.31	7 624 400.31	100%

Source : Agence nationale d'appui et de développement à l'entrepreneuriat, Tizi-Ouzou.

Le montant de l'investissement 7 624 400.31 est entre 5 000 001 et 10 000 000 cependant, le financement triangulaire est structuré comme suit :

- **Apport personnel :** 2% du montant d'investissement soit 152 488.31 DA ;
- **PNR ANADE :** 28% du montant d'investissement soit 2 134 832 DA ;
- **Crédit bancaire :** 70% du montant d'investissement soit 5 337 080 DA.

Ceci dit, après notification de l'accord bancaire, le montant du crédit à moyen terme (CMT) est resté le même, mais l'apport personnel et le PNR ont changé.

2.2.4. Tableau d'amortissement établi par le dispositif ANSEJ

70% du coût global du projet (soit 5 337 080 DA) représente le montant du crédit à moyen terme. Le tableau d'amortissement du crédit bancaire représente la structure de remboursement de ce crédit sur huit (08) ans dont trois (03) ans de différé.

Le montant de la cotisation de fonds de garantie annuelle est calculé sur la base suivante :

Montant de la cotisation au Fonds de Garantie = 0.3%*reste à rembourser

Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O

Tableau N° 18 : Tableau d'amortissement du crédit bancaire établi par l'ANSEJ en DA

Montant du crédit	5 337 080							
Durée du crédit (par ans)	8							
Taux d'intérêt bancaire	5.5%							
Taux de bonification	100%							
Taux d'intérêt réel	0.00%							
Rubrique	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Principal	0.00	0.00	0.00	1 067 416	1 067 416	1 067 416	1 067 416	1 067 416
Reste à rembourser (encours)	5 337 080	5 337 080	5 337 080	5 337 080	4 269 664	3 202 248	2 134 832	1 067 416
Cotisation au FG	18 679.78	18 679.78	18 679.78	18 679.78	14 943.82	11 207.87	7 471.91	3 735.96
Cotisation à verser	112 078.68							

Source : Agence nationale d'appui et de développement à l'entrepreneuriat, Tizi-Ouzou.

Le montant total de la cotisation au fonds de garantie s'élève à 112 078.68 et représente la garantie de remboursement de l'initiateur de projet pour la banque. Ce montant est versé en une seule fois après notification de l'accord bancaire.

2.2.4. Le plan d'amortissement établi par la BNA

Date : 20/05/2019 ;

Montant du prêt : 5 337 080 ;

Crédit bonifié à 100% ;

Source de financement : source de financement moyen terme ;

Nombre d'échéance : 10 semestres ;

Les crédits bancaires bonifiés à 100% sont accordés aux jeunes promoteurs, le tableau d'amortissement ne comporte que le principal crédit fractionné sur la durée de remboursement présenter comme suit :

$$\text{Montant à rembourser} = \text{CMT} / 10$$

Pour calculer le montant d'échéance reste du :

$$\text{Montant échéance reste du} = \text{CMT} - \text{Amortissement}$$

Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O

En cas de retard de remboursement, même d'une seule journée, la banque applique une pénalité calculer sur a base suivante ;

Soit : 9,5% le taux annuel.

$$\text{Pénalité de retard} = \text{montant en retard} * 9.5\% * \text{nombre de jours} / 360 + \text{TVA}$$

Tableau N°19 : Plan d'amortissement (Validé) en DA

N°	Date d'échéance	Amortissement	Intérêt Taxe/Intérêt	Commission de Gestion	Taxe commis	Tx/Capital	Montant échéance reste du	Eta
001	18/02/2019	0.00	-	-	-	-	0.00	CPT
002	31/08/2022	533 708	-	-	-	-	533 708 4 803 372	
003	28/02/2023	533 708	-	-	-	-	533 708 4 269 664	
004	31/08/2023	533 708	-	-	-	-	533 708 3 735 956	
005	29/02/2024	533 708	-	-	-	-	533 708 3 202 248	
006	31/08/2024	533 708	-	-	-	-	533 708 2 668 540	
007	28/02/2025	533 708	-	-	-	-	533 708 2 134 832	
008	31/08/2025	533 708	-	-	-	-	533 708 1 601 124	
009	28/02/2026	533 708	-	-	-	-	533 708 1 067 416	
010	31/02/2026	533 708	-	-	-	-	533 708 533 708	
011	28/02/2027	533 708	-	-	-	-	533 708 0	
	TOTAL	5 337 080	-	-	-	-	5 337 080	

Source : Banque National d'Algérie, agence de Tizi-Ouzou n°583, un dossier de crédit ANSEJ.

D'après cette section, nous concluons que le financement combinant la banque (la BNA) et le dispositif (ANADE) est très avantageux pour les jeunes promoteurs notamment à travers la bonification du taux d'intérêt bancaire à 100%, le différé de remboursement qui donne au promoteur le temps de bien former l'image de son entreprise, et bénéficier des différents avantages fiscaux.

Dans la prochaine section nous allons préciser d'avantage l'apport de l'agence BNA N°583 dans le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE.

Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O

Section 03 : Analyse de l'apport de la BNA dans le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE (ex ANSEJ)

Dans cette section nous allons analyser l'apport de la BNA dans le financement des micro-entreprises créées en lien avec l'ANADE.

Vu l'indisponibilité des informations et le manque de données au niveau des institutions (BNA et ANADE), nous avons eu recours à la technique de l'entretien qui nécessite d'établir un rapport suffisamment égalitaire entre nous et l'enquêté. Nous considérons cette technique comme le seul moyen de collecte d'informations, les questions que nous avons posées sont des questions simples et générales de quoi nous permettre d'avoir le maximum d'informations spécifiques et plus approfondies.

Pour notre recherche, nous avons élaboré un entretien de neuve question adressée au responsable de l'agence BNA N°583, pour imprégner de l'état des lieux des financements de demandes création des ME émanant de l'ANADE. (Voir annexe N°17)

3.1. Relation agence BNA N°583- dispositifs d'appui à la micro-entreprise

Nous présentons dans cette sous-section les dispositifs d'appui à la micro-entreprises avec lesquels l'agence BNA N°583 entretient des relations de financements. Nous avons aussi ressorti dans un tableau d'ensemble la consistance des demandes des dispositifs déposées au sein de l'agence, ainsi que le nombre de dossiers à la fois financés, en instance, ou ayant reçu un avis défavorable voir, abandonnés. Le tableau couvre la période allant du 23/10/2003 au mois de mai 2021.

Tableau N° 20 : Situation des dossiers financés par l'agence BNA N°583 au mois de Mai 2021

Dispositifs	Nombre de dossiers déposés	Nombre de dossiers favorables (Financés)	Nombre de dossiers défavorables	Nombre de dossiers en instance	Nombre de dossiers abandonnés	Nombre d'emplois créés
ANADE	1255	1099	50	8	98	3972
CNAC	386	367	0	0	21	816
ANGEM	364	262	0	34	68	295

Source : données collectées auprès de l'agence BNA N°583.

Nous remarquons que le grand nombre de dossiers financés par l'agence BNA N°583 (1099) sont des dossiers émanant de l'ANADE avec 3972 emplois créés. Ainsi vient le dispositif CNAC avec 367 projets financés et 816 emplois créés. Et en dernier lieu l'ANGEM avec 262 projets financés et 295 emplois créés.

Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O

Le nombre de demande de financement ANADE qui ont été reçu par l'agence BNA N°583 est de 1255. Sur les 1255 dossiers déposés 1099 ont été financé, et le reste qui est de 156 dossiers n'ont pas été financés, ils sont répartis comme suit (50 dossiers défavorables, 8 dossiers en instance et 98 dossiers ont été abandonnés)¹ (Statistiques arrêtés en mai 2021 depuis la signature de la convention des deux agences).

3.2. Les financements validés par secteur d'activité

Les banques publiques souffrent du non remboursement des crédits accordés aux ME. En effet, quel que soit la bonification des taux d'intérêt, s'abstenir de rembourser le crédit bancaire est une réalité constatée pour un grand nombre de jeunes promoteurs.

Nous citons dans ce contexte, des statistiques allant du 23/10/2003 au 31/05/2021, de l'agence BNA N°583 pour illustrer ce constat le nombre de dossiers validés et financés par l'agence BNA N°583 est de 1099 dossiers.² (Voir les tableaux N° 20 et N°21).

Nous allons représenter dans le tableau qui suit les dossiers favorables et défavorables par secteur d'activité.

Tableau N° 21 : Répartition des dossiers favorables et défavorables par secteur d'activité « ANADE-agence BNA N°583 »

	BTP et connexes	Industrie	Transport	Service	Autres	Total
Dossiers sanctionnés favorablement	240	187	125	437	110	1099
Dossiers sanctionnés défavorablement	3	11	24	12	0	50

Source : données collectées auprès de l'agence BNA N°583

Le tableau précédent nous permet de décortiquer les suites données aux dossiers transférés vers l'agence BNA N°583 ; la majorité des dossiers ont été acceptés à une hauteur de 87.56% contre 3.98% rejetés. Toutefois il y'a des dossiers qui ont connus un désistement soit pour la lourdeur bureaucratique ou suite aux délais de financement estimés longs. Plusieurs raisons causent la restitution des dossiers à l'ANADE, par exemple si le dossier administratif est incomplet ou bien la non-conformité du diplôme ou de la qualification professionnelle par rapport au projet sollicité.

¹ Document interne de l'agence BNA N° 583 de T.O.

² *Idem.*

Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O

Nous constatons aussi à travers ces tableaux que le secteur des services est le plus convoité par les jeunes promoteurs (39.76 % du total), ce secteur englobe les activités : travaux et services Informatiques, cybercafé... suivi par le secteur du BTP et connexes à 21.83%.

3.3. La BNA et la répartition des tâches entre ses agences

A la question de savoir si la BNA procède au partage des dossiers de demande de financements sur ses agences, la réponse est non. En effet, d'après le responsable, pas la direction générale de la BNA qui procède au partage des dossiers à financer entre ses agences. Ce partage de dossiers se fait lors de la réunion du CSVF qui se tient une fois par 15 jours, et chaque dossier va être soumis à une agence de l'une des banques qui interviennent dans le financement triangulaire ; dont la BNA, BDL, BEA, CPA, BADR, et ce partage entre différentes agences se fait selon deux critères :

- La proximité des agences par rapport au promoteur ;
- L'activité à exercer.

CSVF : est un comité composé de plusieurs membres souverains, qui sont désignés par des décisions ministérielles, à savoir ;

- Directeur de l'ANADE (président du CSVF) ;
- Chef de service accompagnement ;
- Le représentant du cabinet du Wali ;
- Le représentant de la direction d'emploi ;
- Le représentant de la chambre de commerce ;
- Le représentant du service agricole ;
- Le représentant des impôts ;
- Le représentant de l'université ;
- Le représentant de la formation professionnelle ;
- Le représentant de l'ANEM ;
- Le représentant de la CNAC ;
- Le représentant de l'ANGEM ;
- Un représentant de chaque banque : BNA, BDL, BEA, CPA, BADR.

Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O

3.4. Les critères mis en avant par la BNA dans l'accord de financement

Les critères mis en valeur par la BNA pour accorder le financement bancaire d'un dossier ANADE :

- La qualification et l'expérience du promoteur ;
- L'intérêt socio-économique du projet ;
- La localisation ;
- La rentabilité du projet.

3.5. BNA, Covid-19 et le financement de micro-entreprises, quel impact ?

Nous avons voulu savoir l'impact de la situation sanitaire en lien avec la pandémie de la Covid-19 sur la cadence de financement des micro-entreprises. Le responsable au niveau de l'agence souligne qu'il n'existe aucun impact sur le traitement de demandes de financement. Le tableau ci-après nous renseigne sur la façon dont sont ventilés les financements allant de la période de juillet 2014 à juin 2021.

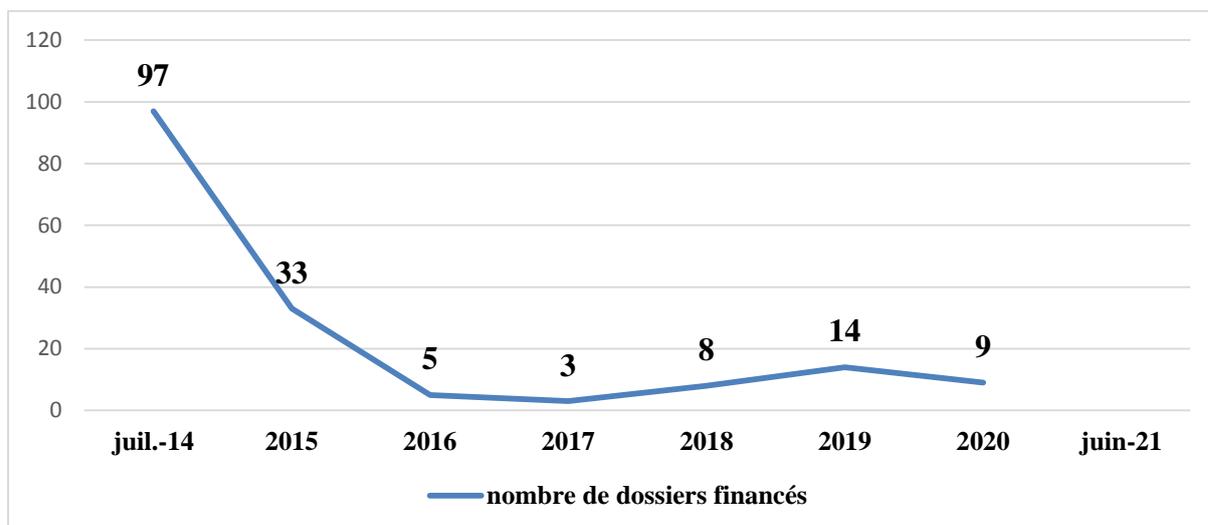
Tableau N°22 : Nombre de dossiers financés par l'agence BNA N°583 juillet 2014-juin 2021

Année	Nombre de dossiers financés
De Juillet à décembre 2014	97
2015	33
2016	5
2017	3
2018	8
2019	14
2020	9
Jusqu'au 14 Juin 2021	9

Source : données collectées auprès de l'agence BNA N°583

Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O

Figure N° 05 : Représentation graphique du nombre de dossiers financés par l'agence BNA N°583 juillet 2014-juin 2021



Source : établi par nous-même à partir des données collectées auprès de l'agence BNA N°583.

Selon les données que nous avons eu, nous constatons que dans un seul semestre de l'an 2014, l'agence BNA N°583 a financé 97 dossiers (97 micro-entreprises créées), durant l'an 2015 l'agence a financé 33 dossiers, en 2016 elle a financé 05 dossiers et 03 dossiers financés en 2017. Cette baisse est due à la chute des prix du pétrole d'environ 50% ou plus en 2014, en contexte de forte appréciation du dollar par rapport à l'euro et à d'autres devises, l'impact de choc externe sur l'économie nationale s'est accentué au cours de l'année 2015 avec un accent plus prononcé au quatrième trimestre pour certains indicateurs macroéconomiques.

« La forte baisse du prix moyen du baril de pétrole brut, qui est passé de 109.92 dollars/ baril au premier semestre 2014 à seulement 58.23 dollars/baril au premier semestre 2015 suivie par une baisse aux troisième et quatrième trimestres (50.52 et 43.49 dollars/baril respectivement), a débouché sur un prix moyen de 47.24 dollars/baril au second semestre de l'année sous revue. Au total, le prix moyen de pétrole s'est établi à 53.07 dollars/baril en 2015 contre 100.23 dollars/baril en 2014 ». ¹

Le nombre de projets financés a augmenté de 8 projets en 2018 jusqu'à 14 projets en 2019. En 2020 nous comptons 09 projets financés, en ce qui concerne l'année en cours (2021) nous comptons jusqu'à présent (14/06/2021) 09 projets financés.

¹ Bank of Algeria, « Tendances monétaires et financière au 4^{ème} trimestre de 2015 », sous l'effet du choc externe, Algérie, consulté le 14/06/2021.

Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O

A cette présentation et analyse des données au niveau de l'agence BNA, nous pouvons dire que le nombre des dossiers financés par cette dernière a baissé au cours de ces dernières années 2015-2020, et nous constatons une capitulation des financements du micro-crédit qui est due à la chute du prix du pétrole. L'un des facteurs avant l'Etat supportait la TVA et c'était hors taxe mais actuellement avec cette crise économique c'est le promoteur qui supporte la TVA, donc, c'est devenu en TTC, ce qui fait de juillet jusqu'à décembre 2014 le nombre de crédits octroyés a atteint 97 et en fin 2017 seulement 3 ME créées et en fin 2018 seulement 8 ME créées.

Certes la conjoncture sanitaire a bouleversé la sphère économique et tous les projets d'investissement depuis son apparition en Algérie (mars 2020), mais le facteur principal de la baisse de financement des projets (*notamment en 2016,2017 et 2018 avec 5, 3 et 8 projets financés respectivement*) reste :

- La chute des prix des hydrocarbures qui représentent la source principale de revenus du pays ;
- La fiscalité intégrée, payée par le promoteur depuis 2015 ;
- La BNA est une banque dépendante de la décision publique.

3.6. Les contraintes de financement soulevées par la BNA par rapport aux dossiers émanant de l'ANADE

Tenant compte des projets financés antérieurement par rapport aux dossiers émanant de l'ANADE, la banque a soulevé des difficultés, à savoir :

- **La rentabilité** : les projets financés par l'ANADE et la BNA sont des projets rentables, mais les promoteurs se retrouvent dans une situation d'incapacité de remboursement ;
- **Le remboursement** : quant au remboursement des crédits, environ 90% des ME financées par l'agence BNA N°583 (*source l'agence elle-même*), sont en difficulté de remboursement, chiffre énorme par rapport aux objectifs tracés lors de la création du dispositif ANADE. Les montants des créances sont irrécouvrables. Un non remboursement du crédit bancaire sous-entend un échec de l'entreprise ;
- **La Viabilité** : la majorité des promoteurs, à la création de leurs entreprises, ne font pas l'étude de marché et ne connaissent, par conséquent, pas la faisabilité de leurs projets dans leur environnement socio-économique ;
- **La fiabilité** : les branches d'activités (*BTP, services, transport, industrie*) sont concrétisées par des conditions souples applicables au demandeur de financement : généralement pas de qualifications professionnelles. Ce constat est justifié par le manque de qualification pour

Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O

un grand nombre de jeunes promoteurs (*diplôme d'études, certificat professionnel...*) et l'envie de créer une activité à rendement rapide et facile, au point où des diplômés universitaires ont présentés des dossiers pour des projets de transport voyageurs et non pas dans leur domaine d'études. Ceci reflète la faiblesse de l'encadrement et l'accompagnement moral des jeunes promoteurs qui a conduit à un déséquilibre énorme dans la répartition sur les différents domaines d'activité des ME créées, et les autorités ont été contraintes de bloquer certains domaines d'activité pour motif de saturation à l'exemple de l'activité de transport (*tous les types*).

3.7. Problèmes de remboursement des crédits accordés antérieurement et impact sur le financement de nouvelles demandes

Les problèmes de remboursement des crédits accordés antérieurement ont un impact négatif sur le financement de nouvelles demandes, 90% des promoteurs se retrouvent dans des services contentieux à cause de l'incapacité de remboursement des crédits.

En effet, la banque devient de plus en plus intransigeante quant au suivi des dossiers financés dans le cadre des dispositifs aidés en général et dans le cadre de l'ANADE en particulier.

3.8. Les solutions de recouvrement des crédits engagés par la BNA afin de limiter les défaillances de remboursement

Afin de limiter les défaillances liées au remboursement des demandes ANADE, la banque a en général, recours à :

« **La mise en demeure** : dès survenance de l'incident de paiement, l'agence est tenue de saisir, par lettre recommandée avec accusé de réception postal, le débiteur et l'invite à régulariser la situation de son compte dans un délai de huit (08 jours) à compter de la date de réception de la lettre, corrélativement à cette action de mise en demeure, l'agence continue à effectuer des démarches auprès du débiteur (*visite domiciliaire, visite sur les lieux d'activité, pressions par relations interposées, intervention auprès des administrations contractées dans le cas de nantissement de marché*) »¹

« **Lancement de saisies-arrêts** : lorsque les mises en demeures sont restées sans effet, les agences lancent, les saisies-arrêts en indiquant leur indice et adresse, en recommandé avec accusé de réception postal, la signification des saisies-arrêts ne doit pas se limiter aux

¹ Circulaire N° 1954 du 23.04.1998 recouvrement des créances en phase précontentieuse, document interne de la BNA, p 3.

Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O

*confrères de la localité où exerce le débiteur. Elles doivent être lancées aux structures concernées des banques et CCP avec copie à leurs directions générales respectives. ».*¹

Sommation de payer par exploit d'huissier : parallèlement au lancement des saisies-arrêts et en cas d'absence de résultats à leurs premières démarches à l'amiable (*mise en demeure, visites*), les agences chargent l'huissier territorialement compétent d'adresser une sommation de payer au débiteur d'avoir à s'acquitter entre ses mains.

Procédure d'injonction à payer : cette procédure, de par sa dérogation aux règles établies pour l'introduction des instances devant les judiciaires compétentes, constitue le mode de recouvrement le plus rapide et le plus simple.

La mise en jeu des garanties : elle est autorisée par le président du tribunal compétent saisi par ordonnance sur pied de requête introduite par l'agence.

*« La saisie conservatoire mobilière : se définit comme une mesure judiciaire utilisée par un créancier pour faire mettre sous-main de justice les biens mobiliers de son débiteur. Cette saisie a pour effet soit d'interdire au débiteur de vendre ses biens, soit d'éviter qu'ils disparaissent ou perdent de leur valeur. Cette mesure est préconisée chaque fois que l'agence ou la DRE estime que les intérêts de notre institution sont en péril et ce, sous le contrôle et le suivi de la DSERC. ».*²

3.9. ANADE- nouvelle vision et priorités

Selon le responsable de la banque, cette dernière n'a pas encore assez de recul pour se prononcer sur un éventuel changement suite à la réforme opérée au sein de cette agence. Mais nous pouvons dire que l'ANSEJ avec sa nouvelle appellation ANADE n'apporte pas une nouvelle vision en matière de financement car :

- Le montant du crédit que la banque doit verser reste tout de même 70%
- Les secteurs d'activités à financer restent les mêmes.

3.10. L'apport de la BNA dans le financement des ME : une synthèse des résultats

D'après l'analyse et la recherche que nous avons établi au sein de l'agence BNA et ANADE, portant sur la contribution de l'agence BNA dans le financement des micro-entreprises dans le cadre du dispositif ANADE, nous pouvons dire que la BNA est impliquée dans le financement des micro-crédits-ANADE, et d'après l'étude faite et l'entretien que nous avons établi avec le responsable de la banque et un accompagnateur de l'ANADE, qui nous

¹ Circulaire N° 1954 du 23.04.1998, *Op.cit.*, p5.

² Circulaire N° 1954 du 23.04.1998, *Op.cit.*, p7.

Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O

ont confirmé que l'agence BNA N°583 a financé beaucoup de dossiers émanant de l'ANADE soit 1099 dossiers financés soit 87.57% sur 1255 dossiers déposés.

Cependant, la BNA n'est pas suffisamment impliquée dans le financement des micro-crédits-ANADE car elle doit rester méfiante vis-à-vis des nouveaux promoteurs inconnus et non doté d'expérience, selon les résultats de l'entretien, l'agence BNA N°583 a soulevée beaucoup de contraintes en matière de financement de dossiers de nouvelles créations, notamment les dossiers non dotés d'expérience, mais elle reste tout de même impliquée dans ce type de financement.

La BNA fait des efforts en la matière mais il existe des textes et des règlements qu'elle doit suivre comme toute banque, et cela par rapport aux réponses que nous avons eu à travers l'entretien, et d'après leurs réponses, nous concluons que la BNA fait des efforts en matière de financement tout en se basant sur des réglementations lui permettant une bonne gestion et déroulement des différentes opérations bancaires. A signalé également que La BNA fait des efforts en la matière, cependant, il existe des textes qui fait que la décision dépend des décisions centralisées .

Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O

Conclusion du chapitre III

Dans ce chapitre, nous avons démontré la notion de partenariat entre BNA et ANADE, notamment les services proposés par la banque en matière de crédit et les principaux paramètres conditionnant leur octroi. Ces deux partenaires sont dépendants et leur redressement économique passe par l'amélioration de leurs relations.

A travers le stage que nous avons effectué au sein de l'agence BNA N°583, nous avons constaté que cette dernière a une relation très importante avec les ME et l'ANADE, et elle intervient dans tout financement de nouvelle création provenant de ce dispositif dit ANADE.

Ces relations avec les ME sont porteuses d'un risque important, dû aux faits que les banques estiment que les informations communiquées avec cette catégorie de clientèle ne sont pas ou peu enclines à partager le risque avec les entrepreneurs. En plus, nous relevons que les garanties constituent un élément important et presque indispensable à l'appréciation des risques par les banquiers.

Ainsi au terme de cette étude, nous pouvons conclure que le financement bancaire est une solution optimale à envisager pour les ME, si elle se construit sur un climat de confiance. Nous avons en effet démontré qu'une transparence informationnelle optimale engendrait un meilleur accès au financement.

Nous pouvons suggérer, modestement, à l'agence BNA N°583 ce qui suit :

- Contacter la centrale des risques avant la promesse de prêt ;
- Orienter les projets vers des projets innovants et créateurs de richesse ;
- Forte sensibilisation et une bonne communication des jeunes promoteurs ;
- Alléger les dossiers bancaires et raccourcir les délais (*réduire la bureaucratie*) ;
- Il est recommandé de suivre respectivement toutes les étapes de la création, d'adopter quelques règles prudentielles, respecter les grands principes de gestion ;
- Se baser toujours sur le plan prévisionnel préparé avec rigueur qui permet de vérifier la cohérence du projet.

Le financement bancaire a toujours été au centre des débats et des préoccupations des entreprises pour assurer leur croissance. Toutefois le rôle de la banque s'étend à la satisfaction des besoins de ces dernières notamment les micro-entreprises, grâce à l'opération de crédit.

En Algérie, les jeunes porteurs de projets, ont toujours recours aux organismes d'aide et de soutien à la création de leurs propres micro-entreprises dans le but de bénéficier des aides financières et des différents avantages fiscaux. Parmi ces organismes, nous trouvons l'Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entreprenariat sous abréviation ANADE qui est en relation directe avec cinq banques publiques dont la Banque Nationale d'Algérie (BNA).

Dans notre travail, nous avons recherché à examiner l'importance de la contribution de la BNA dans le financement des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif ANADE, et ce, par une analyse du degré d'implication de cette banque dans ce type de financement.

Dans ce cadre, nous avons développé dans un premier lieu les aspects théoriques relatifs à la banque et au financement de la création d'entreprise, où nous avons exposé l'essentiel des concepts sur l'entreprise et particulièrement la micro-entreprise afin de ressortir la place socio-économique de cette dernière. Occupant une grande place par rapport aux autres, les entreprises de très petites tailles ont un impact crucial sur la création de la richesse, d'emplois et la réduction des inégalités sociales. Nous avons également mis l'accent sur l'importance du financement bancaire des micro-entreprises. Cette question du financement se manifeste dans le cadre de la relation BNA/ANADE par un type de financement original qui est le financement triangulaire.

Dans un second lieu, nous avons présenté les différents dispositifs publics d'aide et de soutien à la création d'entreprise en Algérie. En effet, suite à une crise d'endettement et sous l'impulsion du FMI, l'Algérie a opéré une transition vers l'économie de marché, avec objectif de renforcer l'investissement privé. Les pouvoirs publics ont créé à cet effet, des agences et des caisses pour soutenir l'emploi productif créateur de richesse, à travers la création et le développement de la micro-entreprise. Parmi ces dispositifs, l'ANSEJ actuellement ANADE occupe une place prépondérante.

L'analyse de la relation BNA/ANADE en termes d'implication de la BNA dans le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE, fait ressortir que la BNA, comme toutes les autres banques, est impliquée dans le financement des microcrédits ANADE. Cependant, nous avons constaté que le degré d'implication de cette banque n'est pas suffisant, en effet sa marge de manœuvre reste conditionnée par l'environnement économique instable, lié notamment à la fluctuation des cours du pétrole sur le marché international.

Aussi l'importance des défaillances en matière de remboursement des crédits antérieurs crée une situation de méfiance rendant la BNA très réticente vis-à-vis des nouvelles demandes émanant du dispositif ANADE. Nous avons également soulevé le poids de la réglementation, qui, malgré les efforts de la BNA pour financer davantage de demande de crédits ANADE, reste contraignante et représente un frein pour la banque.

Au terme de notre travail de recherche, et après analyse de la relation BNA/ANADE, nous validons la première hypothèse de notre recherche, et ce, de façon partielle, en effet, la BNA est impliquée dans le financement des micro-entreprises ANADE, mais pas fortement. Son implication reste insuffisante, car ses interventions sont fortement dépendantes du contexte économique notamment international. Ce dernier constat, nous permet de valider la deuxième hypothèse de notre recherche. Aussi, malgré les efforts de la BNA dans le financement des micro-entreprises ANADE, sa mission reste très encadrée par une réglementation contraignante et par des directives émanant du centre, ceci nous permet également de valider la troisième et dernière hypothèse.

Bibliographie

Ouvrage

- ALELIE.C, ETIENNE.R, « *Le financement des entreprises* », ECONOMICA, France, 2009.
- BERNET-ROLLANDE.L ; « *Principes de technique bancaire* », Edition (25^{ème}) DUNOD, Paris, 2008.
- BOUYAKOUB.F, « *L'entreprise et le financement bancaire* », Edition CASBAH, (1^{ère}), Algérie, 2000.
- CAUDAMINE. G et MONTIER.J ; « *Banque et marchés financiers* », édition Economica, Paris, 1998.
- CHOINEL. A et ROUYER.G ; « *La banque et l'entreprise technique actuelles de financement* », Edition la revue banque, Paris, 1989.
- KARYOTIS.C ; « *L'essentiel de la banque* », Edition Gualino (2^{ème}), France, 2015.
- LOINTIER.J-C et SALVIGNOL.J-L et BUALLON.G ; « *l'entreprise et la banque leur relation d'affaire* », Edition Economica, Paris, 2006.
- LOPEZ.F ; « *Banques et marchés du crédit* », Edition Puf (1^{ère}), Paris, 1997, 190 pages.
- MANDOU.C ; « *Comptabilité générale de l'entreprise* », Edition (1^{ère}) de Boeck université, Paris, 2003.
- MOSCHETTO.B et ROUSSILON.J ; « *La banque et ses fonctions* », Edition Economica, Paris, 2006.
- OUEDRAOGO.A et Gentil.G, « *la microfinance en Afrique de l'ouest : histoire et innovations* », Edition CIF-CARTHALA, paris, 2008.
- PHILIPPOSIAN.P ; « *Le crédit-bail et le leasing* », Edition SEFI, 1998.
- PLIHON.D ; « *Les banques-nouveaux enjeux-nouvelles stratégies* », Edition La documentation française, Paris, 1999.

Mémoires et thèses

- AIT ABBAS.R ; « *financement bancaire des PME en Algérie* », mémoire en vue d'obtention d'un brevet supérieur bancaire, école supérieur de banque, Algérie, 2016.
- BOUKROU.A ; « *Essai d'analyse des stratégies de pérennité des PME cas : PME dans la wilaya de Tizi-Ouzou* », mémoire de Magister en sciences économiques, UMMTO, Algérie, 2011.
- BOULAHIA.S ; « *le financement bancaire des PME en Algérie* », mémoire en vue d'obtention d'un brevet supérieur bancaire, école supérieur de banque, Algérie, 2016.
- Dègnon Benjamin GOGAN, « *micro-finance et problématique de réduction de pauvreté au Bénin* », diplôme d'études approfondies en socio-anthropologie du développement, université d'Abomey-Calavi, 2012. Disponible sur le site mémoire online microfinance et problématique de réduction de pauvreté au Bénin. Consulté le 25/05/2021
- HAMLATE.L et HEDJINE.F ; « *Création et assurance des micro-entreprises en Algérie, à l'aide des dispositifs publics ANSEJ et CNAC. Cas de la wilaya de Tizi-Ouzou* », mémoire de master en finance et assurance, FSECG-UMMTO, 2018.

- KHABBACHE .M ; « *La lutte contre le chômage : création de micro-entreprise au niveau de l'ANSEJ cas de la wilaya de Bejaia* » ; Mémoire master en management économique du territoire et entrepreneuriat ; Université de Bejaia, Algérie, 2003.
- KODACHE.L ; « *Le financement d'une entreprise en phase de création : cas de l'entreprise vente de matériaux de construction, SABRI* », mémoire de Master en finance d'entreprise, FSECG-UMMTO, 2016.
- R.DRAICHE « *impact du micro crédit sur l'activité économique : cas pratique al amana* », mémoire de licence en science économique et gestions, université polydisciplinaire de Tetoun, 2007. Disponible sur le site mémoire online impact du micro crédit sur l'activité économique cas pratique al amana.

Articles et revus

- ASSALA.K ; « *l'internationalisation des PME et ses conséquences sur la stratégie entrepreneuriales* », Haute école de gestion (HEG) Fribourg, suisse, 2006.
- BOUZAR .C ; LOUGGAR. R « *Le microcrédit à travers le dispositif ANGEM et son impact en Algérie* », JOURNAL OF FINANCIAL AND ACCOUNTING STUDIES, université Echahid hamma lakhder d'El- OUED, Algérie, Issue10, 2019.
- DJOUADI. N et DJEDIDI.R, « les apports de l'intelligence économiques à la PME en Algérie-Cas de société Wouroud », IN Revues EcoNature, N01, 2015.
- FERFERA.MY et AKNINE SOUIDI.R ; « *entrepreneuriat et création d'entreprise en Algérie : une lecture à partir de dispositif de soutien en d'aide à la création des entreprises* », IN Revue des sciences économiques et de gestion, N°14 (2014), Alger.
- ISLI.MA ; « *la création d'entreprise en Algérie* », les cahiers du CREAD, n°73, Algérie, 2005.
- KHEDIM.A et FARADJI.B ; « *Evolution de l'entrepreneuriat en Algérie (2007-2016) : opportunités et menaces* », AL-MOASHEER Journal of EconomicStudies, n°04 (2015), Algérie.
- SOULEYMANE. S ; « *La microfinance et l'offre de service financières au micro, petites, moyennes entreprises en Afrique de l'ouest* » ; Université Ouagadougou, UFR sciences économiques et gestions, centre d'études, de documentation de recherches économiques et sociales, Burkina Faso, 2010.

Dictionnaire et autres documents

- Bank of Algeria, Tendances monétaires et financière au 4^{ème} trimestre de 2015, sous l'effet du choc externe, Algérie, consulté le 14/06/2021.
- BEZBACKH. P et GHERARDI « *Dictionnaire de l'économie* » Edition à présent Larousse ; Espagne ; Janvier 2008.
- Document interne de la BNA, « missions et organisation des agences BNA » circulaire N° 21/24 du 29/05/2016.
- Guide de l'ANADE, Recueil des textes législatifs et règlementaires. Dispositif de soutien à l'emploi des jeunes, Novembre 2011.
- Document interne de la BNA, Circulaire N° 1954 du 23.04.1998 recouvrement des créances en phase précontentieuse.

Textes réglementaires

- Décret exécutif du journal officiel (JO) N° 70 publié le 08 décembre 2020.
- Loi N° 01-18 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise (P.M.E).
- Décret exécutif N°90-146 du 22 mai 1990.
- Décret exécutif N°96-296 du 8 septembre 1996.
- Décret exécutif N°20-329 du 22 novembre 2020.

Webographie

- <https://www.insee.fr>
- <https://droit-finances.commentcamarche.com>
- <https://books.openedition.org>
- <https://www.legalstart.fr>
- <https://www.legalstart.fr>
- <https://algerianext.com>
- www.angem.dz
- www.cnac.dz
- <https://www.algerie-eco.com>
- www.aps.dz
- www.bna.dz
- www.ansej.org.dz
-

Liste des tableaux

N° de tableau	Intitulés	Page
Tableau N° 01	Tableau récapitulatif des typologies des entreprises	11
Tableau N° 02	Tableau représentatif des avantages et inconvénients des sources de financement	20
Tableau N° 03	Le climat de travail dans les pays maghrébin	28
Tableau N° 04	La création d'entreprise dans le monde	29
Tableau N° 05	Tableau récapitulatif des deux formes de financement du dispositif ANGEM	35
Tableau N° 06	Niveau 1 de financement triangulaire de la CNAC	36
Tableau N° 07	Niveau 2 de financement triangulaire de la CNAC	36
Tableau N° 08	Tableau comparatif entre ANSEJ et ANADE	44
Tableau N° 09	Répartition des projets financés ANGEM par mode de financement	46
Tableau N° 10	Répartition des projets financés CNAC par mode de financement	46
Tableau N° 11	Répartition des projets financés ANADE par mode de financement	47
Tableau N° 12	Répartition des projets financés par banque « dispositif ANADE »	48
Tableau N° 13	Répartition des projets financés par banque « dispositif CNAC »	48
Tableau N° 14	Le nombre de projets créés répartis par secteur d'activité par l'ANADE	49
Tableau N° 15	Financement triangulaire pour un médecin gynécologue souhaitant créer un cabinet	68
Tableau N° 16	Structure d'investissement en DA	70
Tableau N° 17	Structure de financement en DA.	71
Tableau N° 18	Tableau d'amortissement du crédit bancaire établi par l'ANSEJ	72
Tableau N° 19	Plan d'amortissement (Validé) en DA	73
Tableau N° 20	Situation des dossiers financés par l'agence BNA N°583 mois de mai 2021	74
Tableau N° 21	Répartition des dossiers favorables et défavorables par secteur d'activité « ANADE- agence BNA N°583 »	75
Tableau N° 22	Nombre de dossiers financés par l'agence BNA N°583 juillet 2014-juin 2021	77

Liste des figures

N° de figure	Intitulés	Page
Figure N° 01	Représentation du financement triangulaire « ANADE-banque-promoteur »	40
Figure N° 02	Représentation du financement mixte « ANADE-promoteur »	41
Figure N° 03	Représentation de l'autofinancement	41
Figure N° 04	Répartition des micro-entreprises créées par mode de financement ANADE, ANGEM, CNAC	47
Figure N° 05	Représentation graphique des projets créés par secteur d'activité par l'ANADE « 2015-2020 »	50
Figure N° 06	Représentation graphique des emplois créés par secteur d'activité par l'ANADE « 2015-2020 »	50
Figure N° 07	Représentation graphique du nombre de dossiers financés par l'agence BNA N°583 juillet 2014-juin 2021	78

Liste des schémas

N° de Schéma	Intitulés	Page
Schéma N° 01	Récapitulatif de la classification des entreprises	09
Schéma N° 02	Représentation du déroulement d'une opération de crédit-bail (leasing)	18
Schéma N° 03	Organigramme de la Banque Nationale d'Algérie	55
Schéma N° 04	Organigramme de l'agence BNA N°583	59
Schéma N° 05	Organigramme de l'ANADE-EX-ANSEJ	60

Université Mouloud MAMMERRI de Tizi-Ouzou
Facultés des sciences économiques, Commerciales et sciences de Gestion
Département des Sciences Financières et de Comptabilité

Guide d'entretien

Sur le thème :

La contribution de la BNA dans le financement de la création des micro-entreprises dans le cadre du dispositif ANADE. Cas de l'agence BNA N°583

Cas pratique :

ANADE et Agence BNA N°583

- Préparé par :
- ✓ BRIKI Ouissem
 - ✓ AHMANE Lydia

Chère Monsieur et Madame

Dans le cadre de la réalisation de notre mémoire de fin de cycle, nous vous adressons et nous vous demandons de bien vouloir établir cet entretien, avec beaucoup de précision et d'objectivité, afin de prendre connaissance sur le degré d'implication de votre agence BNA dans le financement de la création des micro-entreprises en lien avec le dispositif ANADE (ex ANSEJ).

Nous tenons à vous remercier d'avance pour votre contribution à notre recherche dont nous garantissons l'anonymat et vos réponses seront exploitées à des fins scientifiques.

Questions

- 1) Parmi les dispositifs ANADE, CNAC et ANGEM, dans lequel intervient le plus l'agence BNA N°583 de Tizi-Ouzou ?
- 2) Approximativement, combien de dossiers de demande de financement ANADE a été reçue, validés et financés par l'agence BNA N°583 ?

- 3) La BNA (direction régionale) procède-t-elle au partage des dossiers à financer entre ses agences à travers le territoire de la wilaya. Si c'est le cas, sur quelle base se fait ce partage ?
- 4) Quels sont les critères mis en valeur par la BNA pour accorder le financement bancaire d'un dossier ANADE ?
- 5) La situation sanitaire liée à la Covid-19, a-t-elle un impact sur la cadence de traitement des demandes de financement ? pouvez-vous nous avancer quelques chiffres à titre comparatif ?
- 6) Quelles sont les contraintes liées au financement soulevées par la BNA par rapport aux dossiers émanant de l'ANADE ?
- 7) Les problèmes de remboursement des crédits accordés antérieurement ont-ils un impact négatif sur le financement de nouvelles demandes ?
- 8) Quelles sont les solutions de recouvrement des crédits engagés par la BNA, afin de limiter les défaillances liées au remboursement des demandes ANADE ?
- 9) L'ANSEJ avec sa nouvelle appellation ANADE apporte-t-elle une nouvelle vision et surtout de nouvelles priorités en matière de financement. Quels avantages pour la BNA ?

Table des matières

Remerciements

Dédicaces

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale	01
Chapitre I : La Banque et le financement de la création de la micro-entreprise	
Introduction du chapitre I	05
Section 01 : Aspects conceptuels sur l'entreprise et la micro-entreprise	06
1.1.Définition et moyens de l'entreprise	06
1.1.1.Définition de l'entreprise	06
1.1.2.Moyens de l'entreprise	06
1.1.2.1.Les moyens humains	06
1.1.2.2.Les moyens matériels	07
1.1.2.3.Les moyens financiers	07
1.2.Classification des entreprises	07
1.2.1.Classification juridique des entreprises	07
1.2.1.1.Les entreprises individuelles (EI)	07
1.2.1.2.Les entreprises sociétaires (ou sociétés)	07
1.2.2.Classification des entreprises selon le domaine d'activité	09
1.2.2.1.Les entreprises agricoles (secteur primaire)	09
1.2.2.2.Les entreprises commerciales (ou de distribution)	10
1.2.2.3.Les entreprises industrielles (ou de production).....	10
1.2.2.4.Les entreprises de prestataires de services	10
1.2.3.Classification des entreprises selon la taille	10
1.2.3.1.La moyenne entreprise	10
1.2.3.2.La petite entreprise	10
1.2.3.3.La très petite entreprise	10
1.3.Le rôle socio-économique des micro-entreprises	11
1.3.1.Sur le plan politique	11
1.3.2.Sur le plan économique	11
1.3.3.Sur le plan social	12
Section 02 : Le rôle des banques dans le financement des entreprises	13
2.1.Les besoins de financement des entreprises	13
2.1.1.Besoin de financement pour la phase démarrage	13
2.1.2.Besoin de financement pour la phase d'exploitation.....	13
2.2.3.Besoin de financement en phase d'extension de l'activité (financement à moyen terme) 13	
2.2.Les sources de financement des entreprises	14
2.2.1.Financement interne	14
2.2.1.1.L'autofinancement.....	14
2.2.1.2.La cession d'actif	14
2.2.2.Le financement externe	15
2.2.2.1.Financement externe indirect (financement par endettement)	15

2.2.2.2.Financement externe direct (augmentation du capital en numéraire)	18
2.2.3.Autres financements	19
2.2.3.1.Les prêts familiaux	19
2.2.3.2.Les avances de paiement des clients.....	19
2.2.3.3.Les structures publiques d'aide à la création d'entreprise (les subventions d'investissements).....	19
2.2.4.Avantages et inconvénients de chaque type de financement.....	19
2.3.Les banques et le financement des entreprises	21
2.3.1.Définition et rôle d'une banque	21
2.3.1.1.Définition de la banque	21
2.3.1.2.Missions de la banque	21
2.3.2.Risques et garanties bancaires pour les nouvelles entreprises.....	21
2.3.2.1.Les risques bancaires	22
2.3.2.2.Les garanties bancaires.....	22
Conclusion du chapitre I.....	24

Chapitre II : Les dispositifs d'appui à la création d'entreprises en Algérie

Introduction du chapitre II.....	25
Section 01 : La création d'entreprise en Algérie	26
1.1.Evolution de l'entrepreneuriat en Algérie	26
1.1.1.L'économie planifiée : de l'indépendance à 1990.....	26
1.1.2.L'entrepreneur algérien en transition vers l'économie de marché : de 1990 à nos jours ..	26
1.2.Difficultés et entraver de la création d'entreprises en Algérie	27
1.2.1.Les obstacles technologiques	28
1.2.2.Les obstacles de financement	28
1.2.3.Les obstacles macro-économiques	28
1.2.4.Les contraintes administratives	29
1.2.5.Les contraintes anthropologiques	29
1.3.Le financement bancaire des micro-entreprises en Algérie.....	29
1.4.L'expérience du micro-crédit dans le monde (France-Afrique-Asie)	30
1.4.1.Le Micro-crédit en France	31
1.4.2.Le Micro-crédit en Afrique.....	31
1.4.3.Le Micro-crédit en Asie.....	32
Section 02 : Le rôle des dispositifs d'appui à la création d'entreprise	33
2.1.Présentation des structures d'aide à la création d'entreprises	33
2.1.1.Présentation des deux dispositifs ANGEM et CNAC	33
2.1.1.1.Définition de l'agence nationale de Gestion du Micro-crédit (l'ANGEM).....	33
2.1.1.2.Conditions d'éligibilité	34
2.1.1.3.Formules de financement du dispositif ANGEM	34
2.1.2.Présentation de la caisse nationale d'assurance chômage (CNAC)	35
2.1.2.1.Définition de la CNAC	35
2.1.2.2.Conditions d'éligibilité	35
2.1.2.3.Formules de financement	36
2.2.ANADE acteur de développement des nouvelles entreprises	36

2.2.1.ANADE-EX-ANSEJ : présentation, missions et objectifs.....	37
2.2.1.1.Présentation de l'agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat ANADE-EX-ANSEJ	37
2.2.1.2.Missions de l'ANADE	38
2.2.1.3.Objectifs de l'ANADE	38
2.2.2.Les types d'investissement de l'ANADE.....	38
2.2.2.1.Investissement de création.....	39
2.2.2.2.Investissement d'extension.....	43
2.3.Analyse de l'évolution des micro-entreprises créées dans le cadre des dispositifs ANADE ANGEM CNAC de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	46
2.3.1.Le nombre de projets financés par mode de financement dans la wilaya de Tizi-Ouzou durant la période 2013-2016.....	46
2.3.1.1.Bilan de l'ANGEM.....	46
2.3.1.2.Bilan de la CNAC.....	46
2.3.1.3.Bilan de l'ANADE	47
2.3.2.Le nombre de projets financés par banque dans la wilaya de Tizi-Ouzou durant la période 2012-2017.....	48
2.3.2.1.Bilan de l'ANADE	48
2.3.2.2.Bilan de la CNAC.....	48
2.3.3.Le nombre de projets créés par l'ANADE répartis par secteur d'activité durant la période 2015-2020.....	49
2.4.ANADE et création d'entreprise	50
Conclusion du chapitre II	52
Chapitre III : La BNA et le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE : cas BNA/ ANADE de T. O	
Introduction du chapitre III.....	53
Section 01 : Présentation des deux organismes d'accueil « agence BNA N°583 » et « ANADE de Tizi-Ouzou »	54
1.1.La Banque Nationale d'Algérie.....	54
1.1.1.Présentation de la BNA	54
1.1.2.Organigramme de la Banque Nationale d'Algérie	55
1.1.3.Missions, organisation et organigramme de l'agence BNA N°583	56
1.1.3.1.Les missions de l'agence BNA N°583	56
1.1.3.2.L'organisation de l'agence BNA N°583	56
1.1.3.3.L'organigramme de l'agence BNA N°583	57
1.2.L'agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat ANADE (Ex ANSEJ)	
1.2.1.Organigramme de l'ANADE.....	60
1.2.2.Explication des différentes parties de l'organigramme ANADE.....	61
1.2.3.Les fonds de l'agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat	62
1.2.3.1.Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes.	62
1.2.3.2.Fonds de caution mutuelle de garantie risques/crédits jeunes promoteurs.....	63
1.2.4.Relation de l'ANADE avec les tiers.....	65
1.2.4.1.Relation de l'ANADE avec la douane.....	65
1.2.4.2.Relation ANADE avec la CNAS	65

1.2.4.3.Relation de l'ANADE avec le trésor	66
1.2.4.4.Relation de l'ANADE avec la banque.....	66
Section 02 : La relation Banque-ANADE et le financement triangulaire des micro-entreprises	67
2.1.Le financement triangulaire : exemple d'application	67
2.1.1.La consistance du projet.	67
2.1.1.1.Montant de l'investissement	67
2.1.1.2.Les démarches suivies pour la création de la micro-entreprise entre la Banque et l'ANSEJ.....	68
2.2.Analyse financière de la micro-entreprise	70
2.2.1.Structure d'investissement.....	70
2.2.2.Structure de financement du projet.....	70
2.2.3.Tableau d'amortissement établi par le dispositif ANSEJ.....	71
2.2.4.Le plan d'amortissement établi par la BNA	72
Section 03 : Analyse de l'apport de la BNA dans le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE (ex ANSEJ).	74
3.1.Relation agence BNA N°583- dispositifs d'appui à la micro-entreprise	74
3.2.Les financements validés par secteur d'activité	75
3.3.La BNA et la répartition des tâches entre ses agences	76
3.4.Les critères mis en avant par la BNA dans l'accord de financement	77
3.5.BNA.Covid-19 et le financement de micro-entreprises, quel impact ?.....	77
3.6.Les contraintes de financement soulevées par la BNA par rapport aux dossiers émanant de l'ANADE.....	79
3.7.Problèmes de remboursement des crédits accordés antérieurement et impact sur le financement de nouvelles demandes	80
3.8.Les solutions de recouvrement des crédits engagés par la BNA afin de limiter les défaillances de remboursement	80
3.9.ANADE- nouvelle vision et priorités	81
3.10.L'apport de la BNA dans le financement des ME : une synthèse des résultats	81
Conclusion du chapitre III.....	83
Recommandations	83
Conclusion générale.....	84
Conclusion du chapitre III.....	83
Conclusion générale.....	84
Bibliographie.....	86
Liste des illustrations	89
Annexes	90
Table des matières	130
Résumé	

Résumé

Le système bancaire algérien contribue au financement de l'économie, notamment après la transition d'une économie centralement planifiée vers une économie de marché. En effet, les banques à vocation commerciale, offrent des prestations de service d'ordre matériel ou d'ingénierie financière. Toutefois, leur rôle s'étend à la satisfaction des besoins des entreprises et des particuliers grâce à l'opération de crédit. La mise en place d'organismes tel que l'ANADE (Ex-ANSEJ) a permis de financer et de promouvoir un nombre important de micro-entreprises depuis 1996.

Dans notre travail, nous avons recherché à examiner l'importance de la contribution de la BNA dans le financement des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif ANADE, et ce, par une analyse du degré d'implication de cette banque dans ce type de financement.

L'analyse de la relation BNA/ANADE en termes d'implication de la BNA dans le financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE, fait ressortir que la BNA, comme toutes les autres banques, est impliquée dans le financement des microcrédits ANADE. Cependant, son degré d'implication reste limité, car les interventions de la BNA restent fortement dépendantes de l'environnement économique, et drastiquement encadrées par une réglementation contraignante.

Mots clés : Micro-entreprise – BNA – ANADE – Financement Triangulaire – Implication.

Abstract

The algerian banking system contributes to the financing of the economy, especially after the transition from a centrally planned economy to a market economy. Indeed, commercial banks offer material or financial engineering services. However, their role extends to meeting the needs of businesses and individuals through the credit transaction. The establishment of organizations such as ANADE (ex-ANSEJ) has made it possible to finance and promote a large number of micro-entreprises since 1996.

In our work, we sought to examine the importance of the contribution of the BNA in the financing of microbusinesses created within the framework of the ANADE slide, and this, by an analysis of the degree of involvement of this bank in this type funding.

The analysis of BNA/ANADE relationship in terms of the involvement of the BNA in the financing of microbusiness created within the framework of the ANADE, shows that the BNA, like all the other banks, is involved in the financing of ANADE microcredits. However, its degree of involvement remains limited, as the interventions of the BNA remain highly dependent on the economic environment, and drastically framed by binding regulations.

Keywords: Microbusiness - BNA – ANADE – Triangular Financing – Involvement.